

# À LA LUMIÈRE DU MIRACLE DE HANOÛKA

Reflexions sur les miracles d'hier et d'aujourd'hui



OVDHM 

# OVDHM



Merci de nous faire part de vos  
remarques ou suggestions  
[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)  
[info@ovdhm.com](mailto:info@ovdhm.com)

Nous autorisons la reproduction  
et l'enregistrement de parties de  
cet ouvrage sous quelle que  
forme que ce soit, pour une  
diffusion et utilisation  
personnelle et non commerciale,  
ou pour une étude de groupe.

Première Edition  
Imprimé en Erets Israël  
Bnei Brak – Kislev 5785  
©Tous droits appartenant à OVDHM



Paracha

Kétorète

Echet 'Hayil



Séli'hot

Roch Hachana

Soukot



Tou Bichevat

Pourim

Pessa'h



Séfirat Haomère

Havdala

Hafrachat 'Hala



Bon Anniversaire

La Vie Nous Parle

Le Jour s'élève



Brit Mila

Hadlakat Nérot

**Tous les ouvrages sont disponibles  
en EBOOK sur notre site**



Les FICHES pratiques

La Daf de Chabat



Institutions Or Refael dirigées par le Rav Asher Brakha-Benedict Chlita

Roch 'Hodech Kislev 5785

Rav Mordékhaï Bismuth Chlita a déjà fait ses preuves à travers les nombreux ouvrages qu'il a rédigés. Son talent unique réside dans sa capacité à transmettre une approche captivante et enrichissante. En quelques pages seulement, il parvient à nous enseigner un résumé clair et précis, rempli d'idées et de connaissances profondes.

Cependant, au-delà de ce que l'on peut découvrir dans ses écrits, il existe une dimension essentielle du Rav qui ne se perçoit pas à l'œil nu. Cette dimension, qui constitue la base de son travail, est sa crainte d'Hachem et sa bonté de cœur. Le Rav Mordékhaï Bismuth est un avrekh remarquable, entièrement dévoué à accomplir la volonté d'Hachem. Il est entouré de Talmidé Hakhamim, ce qui constitue la source de toute sa force et de son inspiration.

Le Rav a parfaitement compris que nous sommes attachés à nos Hakhamim et ne sommes pas de simples électrons libres. Ce sont eux, nos Hakhamim, qui nous guident dans l'obscurité de cet exil si long et éprouvant.

'Hanouka, c'est allumer la lumière au cœur de l'obscurité. Cet ouvrage "À la lumière du miracle de 'Hanouka", qui voit le jour à l'occasion de Roch 'Hodech Kislev, est une véritable lumière pour nous tous.

Je vous souhaite une très belle lecture et une profonde inspiration à travers ce livre.

Rav Asher Brakha-Benedict

# SOMMAIRE

---

À LA RENCONTRE DE 'HANOUKA.....	7
Kislev: un mois de lumière et de miracles.....	7
Signification et sens du nom de la fête Hanouka.....	11
L'essence de 'Hanouka : Reconnaissance et Louange.....	13
Maoz Tsour : L'hymne intemporel de 'Hanouka.....	17
La toupie: un symbole de 'Hanouka.....	20
La fête des filles.....	23
Pourquoi mangeons-nous des beignets à 'Hanouka ?.....	25
8 Ségoulot pour 'Hanouka.....	27
À LA RENCONTRE DU MIRACLE.....	31
L'opportunité miraculeuse.....	31
Les partisans du moindre effort.....	34
Les Mèches Éducatives.....	36
Entre zéros et héros.....	38
Al Hanissim : Une leçon intemporelle.....	41
Un bouquet pour Hachem.....	44
Sortie de prison.....	47
Éliminer les mauvaises « Grâce ».....	49
La controverse entre Beth Chamaï et Beth Hillel.....	52
À quoi sert le miracle de la fiole d'huile ?.....	54
Une véritable victoire.....	56
Tout feu, tout flamme.....	59
Qui sont ces 25 qui se lèvent ?.....	62



<b>DES ÉTINCELLES DE SAGESSE</b> .....	<b>65</b>
Deux flammes deux combats .....	65
L'Épreuve un tremplin vers le Miracle .....	66
Le 8 symbolique .....	67
Les repas de 'Hanouka .....	68
'Hanouka censurée.....	68
Ne manquons pas d'ambition .....	69
La victoire de la sainteté .....	69
Éveiller la miséricorde divine .....	70
Toujours à la surface .....	70
Ne jamais baisser les bras .....	71
Raviver la lumière, vaincre l'oubli .....	71
Le devoir d'agir, non pas de réussir .....	72
Raviver la Néchama.....	73
On Se Dévoile !.....	73
Le grand méchant grec.....	74
Lumières de Hanouka ou bulles de Coca-Cola ? .....	75
Une défaite triomphante .....	76
L'âme et la bougie : un parallèle lumineux .....	78

<b>À LA LUMIÈRE DE LA HALAKHA</b> .....	<b>81</b>
Interdiction de manger et de travailler avant l'allumage des bougies de 'Hanouka .....	82
Travaux après l'allumage des bougies .....	83
Moment de l'allumage des bougies .....	83
Allumage des bougies et prière d'Arvit .....	84
Quantité d'huile .....	84
Avec quoi allumer ?.....	84
Comment se passe l'allumage ?.....	85
Les personnes qui ont l'obligation d'allumer .....	86
Endroit où il faut placer les bougies.....	87
Utilisation de la lumière des bougies .....	88
Ordre d'allumage des bougies .....	90
Allumage des Bougies pour les Étudiants en Pratique.....	93
Un Hatan qui se marie à 'Hanouka .....	96
Loi de propriété de l'huile d'allumage .....	96



Allumage des bougies lorsque l'on est invité chez quelqu'un .....	97
Allumage à la sortie de Chabbat pour l'invité .....	98
Celui qui n'est pas chez lui au moment de l'allumage.....	98
Séjour dans une location de vacances pendant 'Hanouka .....	99
Bénédictions de l'allumage lorsqu'on allume par l'intermédiaire d'un émissaire .....	99
Chabbat de 'Hanouka.....	100
Le moment d'allumage des bougies la veille de Chabbat .....	100
Allumage des bougies de 'Hanouka la veille de Chabbat.....	101
Déplacer une chaise/table sur laquelle sont posées les bougies de 'Hanouka pendant Chabbat .....	102
La Havdala à la sortie de Chabbat de 'Hanouka.....	102
Allumage des bougies à la synagogue.....	103
Lois sur la mention 'Al Hanissim' .....	104
Lois sur l'huile restante .....	104
Bénédictio n des beignets.....	105
<b>Questions/Réponses à propos de 'Hanouka .....</b>	<b>107</b>
 <b>QUIZ DE 'HANOUKA EN FAMILLE.....</b>	<b>123</b>



## PRÉFACE

C'est avec une profonde gratitude envers Hachem qu'OVDHM vous présente cet ouvrage : « **À la lumière du Miracle de 'Hanouka** ». Ce livre se veut une humble étincelle, une modeste contribution à la vaste lumière du miracle de 'Hanouka. Il ne prétend pas embrasser toute la profondeur ni la grandeur de cet événement extraordinaire, mais aspire à offrir un éclairage sincère et accessible pour mieux en apprécier la portée.

Puissions-nous, à travers ces pages, raviver en nous une part de cette lumière intemporelle, une lumière qui transcende les âges et continue d'illuminer nos cœurs et nos esprits. Que cette lecture nous inspire à renforcer notre lien avec les miracles et les enseignements profonds de cette fête, et qu'elle nous aide à intégrer ces valeurs dans notre quotidien. Car 'Hanouka, bien plus qu'une simple commémoration, est une source intarissable d'inspiration et de spiritualité, un phare dans la nuit pour éclairer nos vies.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude au Rav Amram Fried Chlita et au Rav Jeremie Berrebi pour leur aimable autorisation d'intégrer les décisions halakhiques du feuillet « Azamera Lichmékha » du Rav Fried. Cet apport essentiel enrichit et précise les enseignements sur les lois de 'Hanouka, transformant cet ouvrage en un guide précieux et à la portée de tous.

'Hanouka célèbre deux miracles : la victoire des Hachmonaïm face aux Grecs, représentant le triomphe de la foi sur l'oppression, et la fiole d'huile pure qui, contre toute attente, brûla durant huit jours, illuminant la Ménorah du Beth-Hamikdash. Ces miracles ne sont pas seulement des récits du passé ; ils sont des messages intemporels. Ils nous enseignent la puissance de la foi, la persévérance face à l'adversité et l'importance de cultiver la lumière, même au cœur des ténèbres.

Mais 'Hanouka va encore plus loin. Elle nous invite à contempler et à reconnaître les miracles, grands et petits, qui jalonnent nos vies. Elle est un appel vibrant à la gratitude et à la louange envers Hachem, nous rappelant que Sa providence éclaire chaque instant de notre existence.



Cet ouvrage, composé de plusieurs parties, a été conçu pour enrichir et illuminer la fête de 'Hanouka :

**Récits et réflexions** : Une exploration inspirante de la fête, pour approfondir sa compréhension et en extraire des enseignements applicables au quotidien.

**Halakhot** : Un guide pratique des lois de 'Hanouka, basé sur les décisions du Gaon Rav Amram Fried Chlita, traduit avec soin par le Rav Jeremie Berrebi.

**Quiz ludique** : Une activité interactive et éducative pour toute la famille, permettant d'apprendre tout en s'amusant.

**Seder de l'allumage et Téfilot** : Tout le nécessaire pour optimiser ce moment solennel, avec des prières de circonstances.

Je remercie Hachem de m'avoir permis de réaliser ce que nous demandons chaque matin dans la Téfila : « **לְלַמֵּד וּלְלַמְּד** – **apprendre et enseigner** ». Grâce à Sa bonté, j'ai le mérite d'étudier et d'enseigner la Torah au sein du magnifique Collel dirigé par Rav Asher Bénédic-Brakha Chlita à Ra'anana. J'exprime également ma reconnaissance pour l'opportunité d'enseigner à des barou'him prometteurs, futurs piliers d'Am Israël, au sein des Yéchivot Keter Chlomo, dirigée par Rav Samuel Chlita, et Torat Israël, dirigée par Rav Yankel Abergel Chlita.

Cet ouvrage est dédié à mes proches, à mes parents et beaux-parents, ainsi qu'à mon épouse **Échet 'Hayil**, dont le soutien indéfectible et les encouragements constants me permettent de poursuivre ma mission. À mes enfants et à toutes les générations futures, je souhaite qu'ils trouvent dans ces pages une source d'inspiration et de lumière, à l'image de celles de 'Hanouka qui éclairent nos foyers et nos cœurs.

Que cet ouvrage soit un flambeau pour raviver notre alliance à la Torah, approfondir notre gratitude envers Hachem et renforcer notre foi en la délivrance finale. Puisseons-nous mériter de voir bientôt la lumière du Machia'h, **bim'héra béyaménou. Amen.**

**Mordékhaï Bismuth – OVDHM**



# À LA RENCONTRE DE 'HANOUKA

## Kislev: un mois de lumière et de miracles

---

Dans la Torah, les mois ne sont pas désignés par des noms comme Nissan, Iyar, Sivan, etc., mais simplement par des numéros, c'est-à-dire « 1er mois », « 2e mois », et ainsi de suite, comme il est écrit : « הַחֹדֶשׁ הַזֶּה לְכֶם רֵאשִׁית הַחֹדָשִׁים רִאשׁוֹן הוּא לְכֶם לְחֹדֶשִׁי - *Ce mois-ci sera pour vous le premier mois de l'année* » (Chemot 12:2). Ce système de numérotation des mois était lié à l'exode d'Égypte, événement fondateur de la naissance du peuple juif. En effet, au départ, les mois n'avaient pas de noms, car tout était centré autour de ce moment historique : la sortie d'Égypte.

Cependant, après l'exil à Babylone et la destruction du Premier Temple, les mois ont commencé à être appelés par des noms spécifiques, qui proviennent de l'exil babylonien. Nos sages mentionnent cela dans le Talmud de Yérouchalmi (Roch Hachana 1:2)



et dans le Midrach (Beréchit Rabba 48:9), expliquant que ces noms, comme Nissan, Iyar et autres, ont été introduits à cette époque. Avant cet exil, les mois étaient simplement numérotés, mais après, les Juifs ont adopté les noms utilisés en Babylonie, pour se souvenir de cet exil et de la façon dont Hachem les a fait revenir de là-bas.

Ce changement se réfère à ce que le prophète Jérémie a annoncé : « *Voici, des jours viennent, dit Hachem, où l'on ne dira plus : 'Vive Hachem qui a fait sortir les enfants d'Israël du pays d'Égypte', mais : 'Vive Hachem qui a fait sortir les enfants d'Israël du pays du Nord'* » (Jérémie 16:14-15). Ce verset souligne que, tout en se souvenant de l'exil d'Égypte, les Juifs de Babylone ont commencé à nommer les mois selon les appellations qu'ils avaient reçues là-bas.

Ainsi, les noms des mois, tels que Nissan, Iyar, et d'autres, sont d'origine perse, et ils apparaissent dans les écrits des prophètes de Babylone (Zacharie 1:7, Ezra 6:15, Néhémie 1:1), ainsi que dans le Livre d'Esther (Esther 3:7). Le prophète Zacharie mentionne également que « le premier mois est le mois de Nissan » (Zacharie 1:7), en allusion à cette époque où les mois ont été renommés.

Cela souligne un aspect essentiel : même dans l'exil, les Juifs ont su préserver leur identité et leur lien avec leur histoire, en se souvenant non seulement de la sortie d'Égypte, mais aussi du miracle de leur retour d'exil. En appelant les mois par les noms qu'ils ont reçus à Babylone, ils rappellent que c'est là qu'ils ont été, et que c'est d'où Hachem les a fait sortir pour les ramener sur leur terre. Ces noms, qui rappellent l'exil et la rédemption, sont donc porteurs d'une signification profonde et nous rappellent que même dans les périodes de souffrance, il y a toujours un potentiel de renouveau et de liberté.

Ainsi, le calendrier des mois, bien qu'ayant des origines babyloniennes, nous invite à méditer sur notre histoire et à rester fidèles à notre identité, malgré les épreuves et les exils.



Le mois de Kislev est un mois particulier dans notre calendrier, marqué par des événements et des significations profondes. C'est en effet le mois où commence la fête de Hanouka, le 25 Kislev, pour célébrer les miracles accomplis par Hachem à l'époque des Hasmonéens, qui ont vaincu l'Empire grec. Hanouka est l'occasion de remercier Hachem pour ces miracles, mais aussi pour tous les miracles quotidiens qui se cachent souvent dans notre vie.

Mais avant de plonger dans les détails de Hanouka, explorons quelques aspects fascinants du mois de Kislev.

Kislev est le troisième mois dans le décompte des mois depuis la création du monde, et le neuvième mois dans le décompte de la Torah, qui commence avec la sortie d'Égypte. Le mois est mentionné deux fois dans la Bible : dans le livre de Zacharie, où il est écrit « *Le quatrième jour du neuvième mois, le mois de Kislev* » (Zacharie 7:1), et dans celui de Néhémie, où il est indiqué « *Et il arriva au mois de Kislev* » (Néhémie 1:1).

Le nom "Kislev" vient de l'akkadien, la langue de l'Empire babylonien et assyrien, où le mois était appelé *Kislumu*. Ce terme signifie « épais et gras », et il est lié à l'image de l'abondance et de la richesse, un peu comme le mot hébreu *kessilim* qui désigne des personnes "lourdes" ou "épaisses", une image qui peut symboliser la prospérité ou la plénitude.

D'après le commentaire de Rachi (dans différents traités du Talmud), le nom de Kislev pourrait également être lié au mot *télélem* (tranchée), en référence aux sillons qui se forment dans la terre après le labour, une tâche qui a lieu après les premières pluies, au mois de Kislev, lorsque commence la saison de la semence. Le mois est donc associé à la terre fertile et au renouveau.

Dans la 'Hassidout, Kislev est un mois symbolique de *bita'hon*, c'est-à-dire de confiance en Hachem. Ce mois est associé à la fête de Hanouka, un moment où la foi des Juifs a permis de réaliser des miracles, malgré les faibles moyens dont ils disposaient face à l'Empire grec. Le verset qui illustre cette idée



est : « אִם שָׂמֵתִי זָהָב כְּפָלָי » Si j'ai mis mon espoir dans l'or, ma confiance » (Iyov 31 ;24), mettant en lumière que le véritable miracle de Hanouka réside dans la confiance totale en Hachem.

Le signe astrologique du mois de Kislev est le *Kashat* (l'arc), en référence à l'arc-en-ciel que l'on voit dans le ciel lorsque le soleil perce à travers les nuages après la pluie. Comme Kislev est une période de pluie, c'est un mois où les éléments naturels se mêlent et créent ce spectacle magnifique et éphémère dans le ciel.

Ce signe de l'arc symbolise aussi l'arc des Hasmonéens, qui ont vaincu le royaume grec au mois de Kislev, apportant la délivrance à Israël. La fête de Hanouka commémore justement cette victoire miraculeuse.

Selon le Midrash Rabba, le signe de l'arc fait également allusion à Yossef Hatsadik, dont il est dit (Beréchit 49 ;24) : « Son arc est demeuré fort », en référence à sa force spirituelle et à sa foi inébranlable, même dans les moments les plus difficiles de sa vie. Cela nous rappelle que, tout comme Yossef, nous devons toujours garder notre foi et notre confiance en Hachem, même lorsque les circonstances semblent défavorables.

Enfin, dans le ciel de Kislev, on peut observer une constellation appelée *Kisil*, qui porte le nom de ce mois. Cette constellation est une autre manière de rappeler que Kislev est un mois de lumière, même dans les ténèbres de l'hiver, et que la lumière de Hanouka éclaire nos vies et notre cœur.

Ainsi, le mois de Kislev est un mois plein de sens, entre la fête de Hanouka, la pluie qui apporte la bénédiction et la lumière qui chasse l'obscurité. C'est un mois pour se rappeler que tout ce que nous avons et tout ce qui nous arrive, qu'il s'agisse de miracles grandioses ou de petites bénédictions quotidiennes, vient de Hachem.



## Signification et sens du nom de la fête Hanouka

La Guémara (Chabat 21b) questionne la raison pour laquelle les jours de fête de 'Hanouka ont été institués, sans toutefois expliquer l'origine du nom même de la fête. Cependant, de nombreux commentateurs ont exploré et analysé le sens du mot « 'Hanouka » et ses multiples significations possibles.

- ✓ **Le Ran** explique que le mot « 'Hanouka - הַנּוֹכָחָה » est une combinaison des termes « הָנוּי - reposé » et « כָּה - 25 », signifiant qu'ils se sont « reposés » [de la guerre] le 25 [Kislev], jour de la victoire des 'Hachmonaïm. Le Maharcha critique cette explication, suggérant que « הָנוּי » implique un repos de travail, comme un Yom Tov, alors qu'il est permis de travailler pendant 'Hanouka. Le Iyoun Yaakov précise que le Ran fait allusion à la coutume des femmes de s'abstenir de travailler pendant que les bougies sont allumées.
- ✓ **Le Imrei Emet** propose que cette combinaison de termes rappelle que la victoire eut lieu un Chabat, symbole du repos par excellence.
- ✓ **Le Tsor Hamor** relie « הָנוּי - reposé » et « כָּה - 25 » au fait que les 'Hachmonaïm, engagés dans la guerre et privés d'étude, récitaient constamment le verset du « שְׁמַע יִשְׂרָאֵל ה' אֱלֹהֵינוּ ה' אֶחָד » (Écoute, Israël, l'Éternel est notre D.ieu, l'Éternel est Un). Ce verset comporte 25 lettres, et il est suggéré qu'ils ont été « reposés/victorieux » grâce à la puissance de ces 25 lettres du Chéma.
- ✓ La racine du mot « הַנּוֹכָחָה » est « הִנָּךְ », signifiant consécration ou inauguration. **Le Maharcha** explique que les 'Hachmonaïm ont enterré les pierres du Mizbéa'h (l'autel) souillées par les



offrandes idolâtres de l'ennemi, puis en ont construit un nouveau le 25 Kislev avec des pierres pures.

- ✓ **Le Midrach** (Berécht Raba) rapporte que le 25 Kislev correspond également à l'achèvement de la construction du Michkan dans le désert, bien que son inauguration officielle n'ait eu lieu qu'en Nissan, le mois de la naissance des patriarches. Hakadoch Baroukh Hou a « récompensé » le mois de Kislev avec l'inauguration du nouvel autel des 'Hachmonaïm. La Guémara Méguila 30b souligne qu'à 'Hanouka, on lit le passage des offrandes des princes de tribus à l'inauguration du Mizbéa'h dans le Michkan, ce que Rachi trouve pertinent pour cette fête qui célèbre également une inauguration du Mizbéa'h.
- ✓ **L'Aboudaram** interprète le mot «הַנִּזְבָּח» comme l'acronyme de « ח' נרות והלכה כבית הלל » - huit lumières et la Halakha selon Beth Hillel ». Cette phrase résume la Halakha tranchée selon Beth Hillel dans une discussion avec Beth Chamaï sur l'ordre d'allumage des lumières de 'Hanouka : Beth Chamaï prône d'allumer huit bougies le premier jour, puis de diminuer d'une chaque jour, tandis que Beth Hillel recommande de commencer par une bougie le premier jour et d'en ajouter une de plus chaque jour jusqu'à atteindre huit bougies le dernier jour.



## L'essence de 'Hanouka : Reconnaissance et Louange

### 'Hanouka célèbre deux miracles majeurs :

- ✓ **La victoire des *Hachmonaïm***, une poignée d'hommes courageux, face à l'une des armées les plus puissantes de l'époque, celle des Grecs.
- ✓ **La découverte d'une petite fiole d'huile pure**, scellée par le Cohen Gadol, suffisante pour un jour, mais qui, par miracle, brûla pendant huit jours dans la *Ménorah* du Beth-Hamikdach.

Ces événements sont évoqués dans la Guémara (*Chabat 21b*), où une question est posée : « **Maï 'Hanouka ? — Qu'est-ce que 'Hanouka ?** ». Rachi précise que la Guémara cherche à savoir quel miracle a justifié l'institution de cette fête: **la victoire militaire ou le miracle de l'huile.**

La réponse de la Guémara est éloquent : « Les Grecs ont profané le Beth-Hamikdach et souillé toutes les huiles. Lorsque les *Hachmonaïm* les ont vaincus, ils ont trouvé une seule fiole d'huile pure, scellée par le Cohen Gadol. Bien que cette huile ne suffise normalement qu'à un jour, elle brûla miraculeusement pendant huit jours. L'année suivante, **nos Sages instituèrent huit jours de fête, dédiés à la louange (*Hallel*) et à la reconnaissance (*Al Hanissim*) envers Hachem.** »

D'après la Guémara, **'Hanouka est avant tout une fête de reconnaissance envers Hachem.** Le *Ri de Lunel* ajoute que même sans le miracle de l'huile, les Sages auraient instauré ces huit jours pour commémorer la victoire sur les Grecs, une victoire qui permet la reprise du service divin au Beth-Hamikdach, **la revitalisation de l'étude de la Torah et la libération de l'influence grecque sur le peuple juif.**



Cependant, dans la pratique, **Hanouka est principalement associée à l'allumage des lumières.** À l'approche de cette fête, chacun se prépare minutieusement à cette mitsva. **Mais qu'en est-il de l'aspect essentiel souligné par nos Sages : les louanges et les remerciements ?**

**Nos Sages ont institué l'insertion du passage *Al Hanissim*:**

- ✓ Dans la **Amida**, au sein de la bénédiction *Modim* « Nous Te remercions ».
- ✓ Dans la **Birkat Hamazone**, à *Nodé Lekha* « Nous Te remercions ».

Ces emplacements sont précisément choisis, car ils sont dédiés à l'expression de gratitude envers Hachem pour Ses bienfaits constants. Le texte de ***Al Hanissim* est une reconnaissance explicite des miracles de cette époque.**

L'Admor d'Alexander pose la question suivante : **pourquoi, à 'Hanouka, la Mitsva se limite-t-elle au Hallel et aux remerciements, alors que pour Pourim, s'ajoutent également les Mitsvot du festin, de boire et de manger dans la joie ?**

**À Pourim, le décret de destruction concernait les corps** de tous les Juifs, hommes, femmes et enfants. **La peur et l'angoisse furent universelles**, et les Sages instituèrent un festin festif pour réjouir toute la communauté.

**À 'Hanouka, en revanche, le décret visait l'âme:** il interdisait l'accomplissement des Mitsvot. **Cette interdiction n'a pas touché tout le monde avec la même intensité.**

Pour les plus simples, ceux qui observaient les Mitsvot de manière mécanique, sans grande passion, ce décret fut perçu comme un empêchement extérieur, une contrainte qu'ils acceptèrent sans éprouver de profond regret. Mais pour d'autres, ce fut une terrible désolation, une situation invivable qui touchait au cœur de leur existence spirituelle.



Ainsi, lorsque ce décret fut aboli, la joie ressentie ne fut pas uniforme : chacun l'a vécue selon son lien personnel aux Mitsvot.

C'est pourquoi nos Sages ont institué le **Hallel** et l'insertion de **Al Hanissim** dans la Amida et la Birkat Hamazone. Ces prières **deviennent un test : la manière dont tu exprimes ta gratitude reflète l'intensité de ta reconnaissance.**

En somme, le Hallel et Al Hanissim révèlent **combien tu valorises la délivrance et combien elle résonne dans notre cœur.**

Le *Machguia'h* de Lakewood zatsal (*Léket Réchimot*) enseigne que chaque fête juive est associée à une valeur fondamentale :

- ✓ **Pessa'h** symbolise la délivrance.
- ✓ **Chavouot** représente le don de la Torah.
- ✓ **Soukot** est liée à la joie.
- ✓ **Hanouka**, quant à elle, est la fête du remerciement.

Durant Hanouka, **nous récitons le passage Al Hanissim au moins 36 fois**, correspondant au nombre de bougies allumées pendant la fête. Contrairement à l'allumage des lumières, qui peut être accompli par une autre personne (comme un conjoint ou un parent), **la récitation de Al Hanissim est une obligation personnelle.** Personne ne peut s'en acquitter à notre place, **car il n'est pas convenable de remercier par l'intermédiaire d'un tiers.**

Le Rav Elyashiv zatsal illustre ce principe par une anecdote personnelle. Avant une intervention médicale complexe, un professeur venu des États-Unis réussit, grâce à Hachem, à le soigner. Le Rav demanda alors à un proche comment dire « merci beaucoup » en anglais, souhaitant remercier le professeur en personne. Lorsque ce proche proposa de transmettre ses remerciements à sa place, le Rav refusa, citant l'enseignement selon lequel chaque fidèle doit réciter *Modim* lui-même lors de la répétition de la *Amida*. Il expliqua : **« Remercier est une démarche personnelle, sans intermédiaire. »**



**Exprimer sa gratitude ouvre la porte à de nouvelles bénédictions.** Comme le montre cette parabole: lorsqu'une personne remercie avec sincérité et sourire, elle suscite naturellement l'envie de continuer à lui rendre service.

Le mot **Machia'h** (משיח) est porteur d'un message : les initiales de *Modim*, *Chemona* (huit), *Yémé* (jours) et *Hanouka* rappellent que **remercier Hachem pendant les huit jours de Hanouka nous rapproche de la rédemption finale.**

En conclusion, 'Hanouka est bien plus qu'un simple moment d'allumage des lumières. C'est **une invitation à s'engager pleinement dans la gratitude envers Hachem**, à travers les louanges, les prières et la reconnaissance sincère. Puisseons-nous, par le mérite de nos remerciements, hâter la venue du Machia'h.



## Maoz Tsour : L'hymne intemporel de 'Hanouka

**Le chant de *Maoz Tsour* est indissociable de la fête de 'Hanouka.** Bien que ses paroles soient d'une complexité remarquable, il résonne dans toutes les communautés juives, qu'elles soient séfarades ou ashkénazes.

Ce poème, composé à la fin du 12<sup>e</sup> ou au début du 13<sup>e</sup> siècle en Allemagne, reflète l'espoir et la foi inébranlable du peuple juif face aux persécutions, particulièrement lors des Croisades et des violences qui les accompagnaient.

Le texte *Maoz Tsour* a été écrit par un auteur nommé Mordé'haï, qui a signé son œuvre en acrostiche. Cependant, son identité exacte reste sujette à débat :

Certains attribuent ce piyout à Rabbi Mordé'haï Ben Hillel de Nuremberg, un érudit ayant vécu en Allemagne et victime des persécutions.

D'autres pensent qu'il s'agit de Rabbi Mordé'haï Ben Its'hak Halévy, un poète liturgique originaire d'Allemagne, qui s'installa par la suite à Mayence.

**Ce poème structuré décrit les différentes périodes de souffrance et de salut vécues par le peuple juif. Chaque strophe évoque un exil ou une persécution spécifique, mais se termine sur une note d'optimisme, rappelant la délivrance divine qui a suivi chaque épreuve.**

Fait intéressant, *Maoz Tsour* est chanté sur un air issu d'une marche allemande du 16<sup>e</sup> siècle. Bien que des tentatives aient été faites pour lui attribuer une mélodie « plus juive », cette mélodie reste la signature musicale de ce chant, devenue emblématique de 'Hanouka.



## Analyse des strophes de *Maoz Tsour*

### 1. Espoir et reconstruction

La première strophe, écrite au présent, exprime un profond espoir : celui de **voir le Temple reconstruit** « *Tikon Bèt Téfilati* - Ma maison de prière sera érigée » et d'assister à l'élimination des ennemis d'Israël, comparés à des chiens.

### 2. Sortie d'Égypte

La seconde strophe revient sur **l'exil en Égypte**. Hachem y est loué pour avoir délivré Son peuple « *par Sa main étendue* », après un esclavage marqué par l'amertume.

### 3. Exil de Babel

La troisième strophe évoque **l'exil à Babylone**, rappelant qu'il prit fin après « *70 ans* » grâce à la main salvatrice de Hachem.

### 4. Pourim et le triomphe sur Haman

La quatrième strophe fait allusion à **l'histoire de Pourim**, soulignant le plan déjoué de Haman et la pendaison de ses fils, grâce à Mordékhaï de la tribu de Binyamin.

### 5. Les miracles de 'Hanouka :

Ce n'est qu'à la cinquième strophe que **le miracle de 'Hanouka** est mentionné. Elle relate comment les Grecs se sont réunis contre Israël, ont brisé ses murailles et souillé toutes les huiles. La strophe célèbre la victoire des *Hachmonaïm* et le miracle de la fiole d'huile pure, suffisante pour un jour, mais qui brûla durant huit jours.

### 6. La strophe controversée

Une sixième strophe, qui **demande à Hachem de « révéler Son bras saint » et de « venger le sang de Ses serviteurs**», a suscité de nombreuses discussions parmi les spécialistes de la liturgie.

Certains pensent qu'elle faisait partie du texte original, mais qu'elle aurait été dissimulée ou perdue pendant des siècles. D'autres estiment qu'elle a été ajoutée ultérieurement, probablement au 18<sup>e</sup> siècle à Amsterdam. Quoi qu'il en soit,



cette strophe reflète la quête permanente de justice et de délivrance du peuple juif.

***Maoz Tsour* reste une œuvre intemporelle, à la fois prière et témoignage historique, célébrant la résistance et la foi des Juifs à travers les âges.** Sa mélodie, bien que d'origine étrangère, s'est profondément ancrée dans la tradition juive, faisant de ce chant une véritable « vedette » de *'Hanouka*.

**Que sa récitation continue de nous inspirer à travers les générations** et nous rappelle les miracles passés tout en nous insufflant l'espoir d'un avenir radieux, où le Temple sera reconstruit et où la Torah régnera.



## La toupie: un symbole de 'Hanouka

---

Lorsque nous pensons à 'Hanouka, plusieurs symboles nous viennent à l'esprit : la *Hanoukia*, l'huile, les beignets, et bien sûr, **la fameuse toupie** que les enfants aiment tant faire tourner. **Mais pourquoi la toupie est-elle associée à 'Hanouka ?**

Les midrachim relatant l'histoire de 'Hanouka nous enseignent que, sous l'oppression grecque, **les enfants devaient se cacher pour étudier la Torah**. Dès qu'ils entendaient les soldats grecs s'approcher, **ils sortaient des toupies pour simuler un simple jeu, dissimulant ainsi leurs études**.

Cependant, ce n'est pas uniquement en souvenir de cette ruse que, depuis des générations, nous jouons à la toupie à 'Hanouka. Ce petit objet porte en lui une signification plus profonde, un message symbolique à méditer.

Aujourd'hui, cependant, **une ironie amère nous frappe**. On pourrait presque en rire, si ce n'était pas aussi triste : les enfants, dans notre génération, passent leurs journées à jouer, et lorsqu'un adulte s'approche, **ils sortent un livre pour faire semblant d'étudier...** Voilà où nous en sommes.

Ce renversement nous invite à réfléchir : **qu'avons-nous fait des valeurs pour lesquelles nos ancêtres ont tant sacrifié ?** Il est peut-être temps de remettre les priorités à leur juste place, de restaurer le lien sacré entre nos traditions et notre quotidien. 'Hanouka, avec ses lumières et ses symboles, est une occasion idéale pour raviver la flamme de la Torah dans nos foyers et nos cœurs.

Rav Meïr Mazouz *chlita* nous offre une belle explication.

**Quelle est la fonction d'une toupie?** Elle tourne. Avant de recevoir son nom actuel en hébreu, *sévivone* (סִבִּיבֹנָה), elle était appelée de différentes façons : *galgélete* (parce qu'elle tourne), *'hozérète* (parce qu'elle part et revient), etc. Puis, un enfant de



quatre ou cinq ans surnomma cet objet *sévivone*, un nom qui resta jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi ce terme ?

Chaque jour de 'Hanouka, nous récitons le *Hallel*, où il est dit : « *Ils m'encerclent et me cernent, mais au Nom de l'Éternel, je les réduirai* » (*Téhilim* 118:11). Le mot *sévivone* contient les mêmes lettres que *תְּכַבְּוּנִי* - *ils m'ont encerclé*.

À 'Hanouka, les Grecs se levèrent contre nous. **Mais à chaque génération, un nouvel ennemi surgit**: les Égyptiens, les Perses, les Espagnols, les Russes, les Allemands, les Arabes, ... **Tous ces oppresseurs cherchaient à anéantir Am Israël**. Pourtant, comme il est dit dans la suite du verset : « *[Ils se consomment] comme un feu d'épines* ».

La valeur numérique de *תְּכַבְּוּנִי* est 130, soit cinq fois le Nom d'Hachem (26 x 5). Cela nous rappelle qu'Hachem protège Son peuple contre ses ennemis, depuis les quatre coins cardinaux et d'en haut.

**Un point commun relie 'Hanouka et Pourim** : dans les deux cas, nous faisons tourner des objets – la toupie à 'Hanouka et la crécelle à Pourim. Cependant, une différence majeure existe entre les deux :

- ✓ **La crécelle tourne par le bas**, car Haman voulait détruire le corps physique d'Israël, lié à la terre.
- ✓ **La toupie, elle, tourne par le haut**, car les Grecs voulaient anéantir l'âme (*néchama*), la dimension spirituelle du peuple juif.

Selon le *Bnei Issakhar*, la partie inférieure de la crécelle symbolise les efforts réalisés par les *Yéhoudim* pour mériter la délivrance. À Pourim, condamnés par le décret d'Haman, les Bnei Israël se repentirent, s'unirent par la prière, et obtinrent la délivrance grâce à leurs efforts terrestres.

À 'Hanouka, en revanche, la délivrance fut entièrement un cadeau divin. Les *'Hachmonaïm*, seuls et isolés, restèrent fidèles à Hachem et défendirent les valeurs de la Torah, alors que la majorité du peuple était tombée sous l'influence grecque.



Malgré tout, Hachem accorda Sa délivrance par pure miséricorde. C'est pourquoi **nous faisons tourner la toupie par le haut, pour rappeler l'intervention céleste et l'aide miraculeuse d'Hachem.**

**Avez-vous déjà essayé de faire tenir une toupie immobile?** C'est presque impossible. Elle ne tient debout qu'en mouvement. Si elle s'arrête, elle tombe.

**Ce principe reflète tout le symbole de la toupie et de 'Hanouka:** un juif ne peut rester debout qu'en étant en mouvement, en progressant. **L'immobilisme n'apporte pas de stabilité.**

**Un juif, comme une toupie,** ne tient que sur un seul pied : celui de la Torah. Pour rester debout, il doit faire vivre la Torah, l'étudier, l'appliquer, et **faire « tourner » sa vie autour de Ses principes.**

Les Grecs ne cherchaient pas à détruire la Torah en tant que savoir, ils l'acceptaient comme une science parmi d'autres. Ce qu'ils refusaient, c'était que les juifs rythment leur vie selon Ses lois et tournent leur calendrier selon Ses dates. Leur plan était de déséquilibrer les juifs, en les coupant de leur centre spirituel.

**En nous « tournant » vers la Torah** (le *derekh HaTorah* le chemin de la Torah) **nous assurons une existence stable et équilibrée.**

Lorsque nous jouons avec nos toupies devant les lumières de 'Hanouka, autour d'une table garnie de beignets et de paroles de Torah, pensons à la profondeur de ce geste. Pensons qu'Hachem nous protège, nous sauve, et nous accorde des miracles pour nous amener à la délivrance finale.

**Il ne nous reste qu'à nous tourner sincèrement vers notre Créateur et Ses principes, et Il nous comblera de Ses bénédictions.**



## La fête des filles

**Le jour de Roch 'Hodech Tevet, correspondant au 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> jour de 'Hanouka, a été désigné pour célébrer Roch 'Hodech Elbnat, une fête en l'honneur des filles.** Cette tradition, issue de la communauté tunisienne, s'est répandue bien au-delà de ses origines, tout comme la fête dédiée aux garçons, et a été adoptée par de nombreuses familles.

**Les femmes jouent un rôle central dans le miracle de 'Hanouka,** grâce aux actes héroïques de **Yéhoudit** et de **'Hanna**, survenus durant cette période. En souvenir de cette importance, **il est d'usage que les femmes s'abstiennent de travailler pendant la demi-heure suivant l'allumage des bougies de 'Hanouka.**

**Yéhoudit**, une femme d'une grande beauté, fut convoquée par le roi Holopherne, un persécuteur des Juifs. Acceptant de se rendre auprès de lui, elle le fit manger des plats de fromage pour lui donner soif, l'incitant à boire du vin jusqu'à l'ivresse. Lorsqu'il s'endormit profondément, elle saisit l'occasion pour lui couper la tête, qu'elle rapporta à Jérusalem. Voyant leur roi mort, l'armée ennemie prit la fuite.

**'Hanna**, fille de Mattityahou, issu d'une famille de cohanim et leader de la résistance contre les Grecs, joua également un rôle marquant. Lors de son mariage, elle se leva devant tous les invités, déchira sa robe et se retrouva dénudée, suscitant l'indignation de ses frères. Alors qu'ils s'apprétaient à la punir pour la honte infligée à leur famille, elle les interpella avec courage: « Vous êtes prêts à me tuer par zèle, mais où est votre courage pour me protéger du gouverneur grec, qui viendra me violer ce soir ? »

À l'époque, un décret imposait en effet aux jeunes mariées juives de passer leur nuit de noces avec le gouverneur local. Cette intervention galvanisa ses frères, qui prirent les armes pour défendre l'honneur des femmes juives, lançant ainsi la



rébellion des Maccabées. Ce soulèvement conduisit à la victoire militaire des Juifs et au miracle de la fiole d'huile, qui sont au cœur de 'Hanouka.

**C'est pour cette raison que les femmes ont l'obligation de participer à la mitsva de l'allumage des lumières de 'Hanouka, bien qu'il s'agisse d'une mitsva liée au temps.** Par ailleurs, Roch 'Hodech est aussi le jour où l'on récompense l'honneur des femmes.

**Les femmes ayant refusé de participer à la faute du veau d'or** furent récompensées par Hachem : le Roch 'Hodech leur fut accordé en tant que jour particulier. Ainsi, certaines femmes s'abstiennent de travaux pénibles durant la journée ou la soirée de Roch 'Hodech.

**Roch 'Hodech Tevet a une importance supplémentaire, car il s'agit du seul Roch 'Hodech où le Hallel complet est récité.** De plus, c'est le jour où Esther fut nommée reine par A'hachvéroch, une nomination qui allait jouer un rôle clé dans la survie du peuple juif.

Cette fête est particulièrement célébrée en Tunisie, mais également en Algérie, à Salonique et dans certaines régions du Maroc. À Salonique, les jeunes filles marquent ce jour par des prières collectives, demandent pardon à leurs proches comme à la veille de Yom Kippour et méditent sur leur avenir. À Djerba, le fiancé offre des présents à sa fiancée (kalla).

**C'est aussi une ségoula pour les jeunes filles célibataires désireuses de trouver un bon *chidoukh*,** elles organisent une belle *séouda*, agrémentée de paroles de Torah.

**Les mets traditionnels consommés ce jour-là** incluent des plats frits rappelant le miracle de l'huile, tels que des beignets, yoyos, makroudes, manicotis, deblas, briks au miel et farka aux dattes, spécialement préparés pour l'occasion. Bonne fête !



## Pourquoi mangeons-nous des beignets à 'Hanouka ?

La consommation de beignets à 'Hanouka trouve ses origines dans plusieurs raisons, toutes liées à la symbolique et aux traditions juives.

La première raison est **en souvenir du miracle de la fiole d'huile pure retrouvée dans le Beit Hamikdash**. Il est rapporté dans le livre Sarid Oupalit, au nom du père du Rambam, que **l'on ne doit pas prendre à la légère les coutumes du peuple juif**. Il souligne l'importance d'organiser des repas en l'honneur de 'Hanouka et de consommer des beignets, appelés dans certaines régions sfenj, qui sont **frits dans l'huile pour rappeler que le miracle accompli par Hachem s'est produit grâce à une petite fiole d'huile**.

Une autre explication plus allégorique relie les beignets aux trois principaux décrets imposés par les Grecs aux Juifs :

- ✓ **Chabat** – L'huile utilisée pour frire les beignets fait référence à l'huile des bougies de Chabat, qui symbolise la lumière spirituelle du repos sacré.
- ✓ **Roch 'Hodech** (la sanctification du nouveau mois) – La forme ronde des beignets et le sucre glace qui les recouvre évoquent la lune, symbole du cycle mensuel renouvelé.
- ✓ **Brit Mila** – La confiture rouge "à la fraise" à l'intérieur des beignets rappelle le sang versé lors de la circoncision, un signe éternel de l'alliance entre Hachem et le peuple juif.

Ces symboles, inscrits dans la confection et la consommation des beignets, enrichissent leur signification et rappellent **les valeurs fondamentales pour lesquelles nos ancêtres ont lutté**



**pendant 'Hanouka.** Ainsi, au-delà de leur saveur délicieuse, les beignets deviennent une véritable célébration de la spiritualité et de la persévérance juive.

Dans les communautés ashkénazes d'Europe de l'Est, l'huile est également mise à l'honneur, mais sous une forme différente : les galettes de pommes de terre frites, appelées latkes.

Les beignets et fritures font partie des traditions de 'Hanouka, mais attention à ne pas en abuser et de ne pas « baigner » dans l'huile. Riches en graisses saturées, ils augmentent le cholestérol et peuvent nuire à votre cœur. Un petit beignet cache bien des calories...

'Hanouka, c'est célébrer la lumière, alors pourquoi ne pas opter pour des douceurs plus légères ? Profitez de la fête tout en prenant soin de votre santé !!



## 8 Ségoulot pour 'Hanouka

**La fête de 'Hanouka est remplie de Ségoulot** (pratiques favorables ou de bon augure) et **de coutumes qui offrent des bénédictions uniques**. Derrière les lumières de 'Hanouka se cache le « Or Haganouz », cette lumière céleste cachée après les 36 premières heures de la création du monde. **Pendant l'allumage des bougies de 'Hanouka, toutes les portes de la miséricorde s'ouvrent, offrant des moments de grâce et de bénédiction.** (Séfer Harokéa'h Halakhot 'Hanouka 221, Séfer Yéssod Véchorech Haâvoda Chaâr 12 chapitre 1, Rabbi Haim Palaggi).

### I-Des enfants érudits dans la Torah

La Guémara (Chabat 23b) enseigne : « **Rav Houna dit : Tout celui qui s'habitue aux "lumières" méritera des enfants Talmidé H'akhamim.** » Rachi explique que ces « lumières » font référence à celles de Chabat et de 'Hanouka. Cependant, pour Rabénoù 'Hananel, Bahag et le Roch, il s'agit spécifiquement des lumières de 'Hanouka. Celui qui accomplit la Mitsva d'allumer les lumières de 'Hanouka avec soin et affection aura le mérite d'avoir des enfants érudits dans la Torah. **Il est propice de prier pour cela chaque soir, face aux bougies, pour la bonne éducation des enfants.**

### 2-Ségoula pour la fertilité

Pour les femmes désirant concevoir, **il est conseillé de réciter la prière de 'Hanna devant les lumières de 'Hanouka en demandant des enfants érudits dans la Torah** (Béné Yissakhar, Maamar Hodech Kislev section 2 Ot 10). Le dernier soir de 'Hanouka, lors de l'allumage de la huitième bougie, on peut dire : « **De même que huit bougies sont allumées ici, que j'aie le mérite de circoncire mon fils le huitième jour** » (Rabbi de Roujin).



### 3-Développer un bon œil

Face aux lumières de 'Hanouka, il est bien de demander à voir le bien en chaque personne : « **Donne-moi un bon œil pour voir le bien en moi et dans mes épreuves.** » Cette vision positive de la vie est une Ségoula que l'on peut acquérir grâce aux lumières de 'Hanouka (Rabbi Haim Yossef David Azoulay z.t.l., Séfer Yéssod Véchorech Haâvoda Chaâr 12 chap 1).

### 4-Protection, tranquillité et sérénité

Le Ben Ich Haï (Parachat Vayechev 23) écrit qu'il existe une grande ségoula à **réciter sept fois le chapitre 91 des Téhilim, intitulé « Yochev Bésètér Elyone... »**. Ce psaume, souvent surnommé le « chant des maux », est réputé pour éloigner le mal du corps et de l'esprit, protéger contre les événements néfastes et le mauvais œil.

L'auteur du 'Havot Yaïr ajoute **une promesse précieuse: celui qui s'assoit une demi-heure devant les lumières de 'Hanouka** et prend le temps de contempler le bien qui l'entoure, en méditant sur les miracles passés et présents, obtiendra une tranquillité d'esprit pour toute l'année. Cette pratique invite à la gratitude et à la reconnaissance des bénédictions divines.

De plus, le chiffre 91 (comme celui du Téhilim) a une signification particulière dans la tradition juive. Il correspond à la guématria (valeur numérique) du mot « Amen אמן », qui est lui-même lié à la racine du mot « foi-Emouna-אמונה ». Dire « Amen » avec sincérité **témoigne d'une acceptation et d'une affirmation profonde de la présence divine**. Ainsi, aspirer à renforcer sa Emouna et son lien avec Hachem remplit l'individu de sérénité, lui apportant une confiance intérieure face aux défis de la vie.

**Cette combinaison de récitation**, de méditation devant les bougies de 'Hanouka et d'aspiration à une foi sincère et profonde permet d'éloigner les influences négatives et d'instaurer une paix durable dans le cœur et l'esprit.



## 5-Éloigner les mauvais décrets

Le 'Hida conseille de **réciter le Psaume 67 en forme de Ménora** comme Ségoula pour éviter les mauvais évènements. Celui qui doit subir une opération ou passer un examen important peut aussi **décider de ne pas accomplir de travail interdit un jour de 'Hanouka** pour en être épargné (Ben Ich Haï).

## 6-Ségoula pour la guérison

**L'huile restante des lumières de 'Hanouka** est une Ségoula pour ceux souffrant de la maladie de la « Chochana » (infection de la peau) ou autres maladies d'origine bactérienne. On peut en appliquer sur la partie infectée, mais il est conseillé, avant d'utiliser cette huile pour l'allumage, de penser à cet usage spécifique comme Ségoula (Choul'han 'Aroukh chap 677, Michna Broura passage 18).

## 7-Ségoula pour le mariage

Brûler les mèches restantes des bougies de 'Hanouka est une Ségoula pour ceux qui souhaitent se marier. Une fille non mariée peut **passer sept fois au-dessus des flammes lors de la combustion des mèches restantes**. Ce geste symbolise le dépassement des obstacles et fait appel aux forces surnaturelles de ce jour spécial (Djerba Yéhoudit, Noheg Bé'hokhma, Maguène Avot).

## 8-Annuler les mauvais décrets

À partir du dernier soir de 'Hanouka, dès l'allumage de la huitième et dernière bougie, et jusqu'au lendemain soir, lorsque les étoiles apparaissent, une opportunité unique s'offre à chacun, hommes et femmes : celle **de changer les mauvais décrets écrits à Roch Hachana et scellés à Yom Kippour**.



Le Ari Zal et les élèves du Baal Shem Tov z.t.l. enseignent que le dernier jour de 'Hanouka, appelé "**Zot Hanouka**", est un jour où l'on peut mériter des bénédictions abondantes et un succès exceptionnel, tant sur le plan matériel que spirituel. Les Kabbalistes affirment qu'**en ce jour, chaque prière sincère a la même puissance que celle d'un Tsadik parfait.**

Il est donc recommandé de **trouver du temps libre pour prier profondément, avec tout son cœur.** Demandez à Hachem ce dont vous avez besoin : moyens de subsistance, santé, protection et autres bénédictions essentielles.

Le Rabbi Na'hman de Breslev appelle 'Hanouka "La fête de Bikour 'Holim" (la visite aux malades), car durant cette période, Hachem se rapproche des âmes les plus affaiblies, leur offrant une chance de se relever et de se reconnecter. **Les lumières de 'Hanouka sont si puissantes qu'elles permettent à l'homme, même le plus éloigné, de revenir vers Lui.**

En ce jour sacré, tout peut être accompli par une prière simple et sincère, même dans votre propre langue. **Prenez un moment pour parler à Hachem, car "Zot Hanouka" est un jour où les portes des cieux sont grandes ouvertes.** (Bnei Yissakhar Maamar Hodech Kislev, section 2, Ot 10 ; Séfer Sfat Emet ; Séfer Yikra Déâlma ; Séfer Yessod Véchorech HaAvoda, Cha'ar 12, chapitre 1 ; Arougat HaBossem ; Séfer Ségoulot Israël, section 8, Ot 41.)



# À LA RENCONTRE DU MIRACLE

## L'opportunité miraculeuse

---

La fête de Hanouka n'est pas seulement un rappel des miracles du passé, mais aussi une période propice où des miracles peuvent encore se produire. En effet, dans la bénédiction de l'allumage, nous disons : « *Che'assa nissim laavoténou, bayamim hahem bazeman hazé –Qui a fait des miracles pour nos ancêtres en ces jours-là, en cette période-ci.* » Cette bénédiction n'est pas uniquement une louange, mais également une prière : **nous demandons à Hachem que les bénédictions dont nos ancêtres ont bénéficié se manifestent à nouveau de nos jours.**

Cependant, cet enseignement semble contredire un passage de la Guémara (Ta'anit 24b). On y raconte l'histoire de Rava, qui, contraint par des autorités non juives, dut prier pour faire tomber la pluie en plein mois de Tamouz, une demande équivalant à solliciter un miracle. Bien que sa prière ait été exaucée, Rava reçut un avertissement de son père en rêve la nuit même, lui conseillant de changer de lit. Le lendemain matin,



on découvrit des marques démontrant que l'ange de la mort avait tenté de le punir pour avoir imploré un miracle.

Pourtant, le Rama (684:2) écrit que si quelqu'un omet de réciter *Al Hanissim* dans le *Birkat Hamazon*, il peut l'ajouter dans la section des *Hara'hman* en disant : "**Que le Miséricordieux nous fasse des miracles, comme Il en a fait pour nos ancêtres en ces jours-là, en ce temps-ci, à l'époque de Matityahou...**" – une prière formulée explicitement pour demander un miracle.

**Comment concilier cet enseignement avec l'interdiction de solliciter des miracles en temps normal ?**

Le *Choel Oumechiv* explique que 'Hanouka est une période particulière, marquée par une dynamique de miracles. Habituellement, Hachem agit à travers les lois naturelles, Ses interventions étant voilées. Cependant, durant les jours de 'Hanouka, la Providence divine se manifeste ouvertement, rendant ce moment propice à la prière pour des miracles. Selon le Rama, **il est donc approprié de demander des interventions divines durant cette période exceptionnelle.**

C'est pourquoi 'Hanouka est un moment précieux pour intensifier nos prières. Ces jours, empreints de la lumière des miracles, sont particulièrement favorables pour implorer Hachem de lever les blocages dans des domaines essentiels comme le mariage, la santé ou la *parnassa*.

La Guémara (Avoda Zara 18a) raconte un épisode impliquant Rabbi Meïr, qui sauva sa belle-sœur d'un emprisonnement dans une maison close romaine. Cette dernière avait été capturée et mise en détention dans des conditions humiliantes. Rabbi Meïr se rendit sur place pour négocier sa libération.

Rabbi Meïr offrit une importante somme d'argent au geôlier, lui expliquant que cette somme couvrirait à la fois son silence et un pot-de-vin destiné aux autorités romaines pour fermer les yeux sur l'évasion. Mais le gardien, inquiet des représailles futures, craignait pour sa vie une fois l'argent épuisé. **Rabbi Meïr lui enseigna alors une prière qui lui assurerait une protection**



**divine : « *Elaka deMeïr aneni* »** [que l'on pourrait traduire par « D.ieu de Meïr, réponds-moi ».]

Pour convaincre le geôlier de l'efficacité de cette formule, Rabbi Meïr fit un geste audacieux: il s'approcha d'une meute de chiens féroces qui gardaient la prison et prononça ces mots. Les chiens, menaçants et prêts à attaquer, se calmèrent immédiatement, prouvant la puissance de cette invocation.

**Le Maharcha s'interroge sur ce récit : comment Rabbi Meïr pouvait-il autoriser qu'on invoque le nom de D.ieu en y associant le sien ?** Il explique que Rabbi Meïr n'exhortait pas à prier son propre mérite, mais à s'adresser au « ***D.ieu qui éclaire*** » – une référence à l'essence divine révélée à travers le miracle de Hanouka.

Ce lien avec Hanouka n'est pas fortuit. **La lumière de 'Hanouka incarne une révélation divine et un moment propice à l'intervention miraculeuse.** Si cette prière fut efficace en dehors de Hanouka, à plus forte raison, elle peut être puissante durant cette période, où la lumière des miracles illumine particulièrement le monde.

**'Hanouka nous offre huit jours d'opportunité spirituelle.** Profitez de chaque allumage pour prier avec ferveur. Ne vous précipitez pas pour quitter la pièce après avoir allumé les lumières de 'Hanouka, et ne vous jetez pas immédiatement sur un beignet ou une boule de miel. **Prenez le temps de vous adresser à Hachem, en famille, dans l'intimité de ce moment lumineux.**

C'est un moment pour illuminer nos vies par la prière, mais souvenons-nous : nos demandes ne sont pas toujours exaucées, car Hachem sait ce qui est réellement bon pour nous. Toutefois, **'Hanouka est une occasion précieuse pour renforcer notre lien avec Lui et Lui confier nos souhaits les plus chers.**

Que ces jours de lumière illuminent vos vies et celles de vos proches, et que vos prières trouvent écho dans les cieux.



## Les partisans du moindre effort

---

**Le miracle de la fiole d'huile**, bien connu de tous, ne se limite pas à sa dimension surnaturelle. Il incarne une **leçon essentielle sur l'hichtadlout (l'effort personnel) et la foi en Hachem.**

**Qu'est-ce qui se cache derrière le miracle de la fiole d'huile ?**

Les 'Hachmonaïm se trouvaient face à une situation critique. Techniquement, ils n'étaient pas tenus d'allumer la ménorah avec de l'huile pure. En vertu du principe de "touw'a houtra betzibour", c'est-à-dire que l'impureté est permise pour la communauté, **il était autorisé d'utiliser de l'huile impure pour éclairer la ménorah si la majorité de la communauté se trouvait en état d'impureté.**

Cependant, leur **détermination à respecter les plus hauts standards de pureté spirituelle** les a poussés à dépasser ces considérations. Animés par une volonté inébranlable, ils se sont lancés dans une quête minutieuse, refusant de se contenter de compromis. **Leur persévérance a été couronnée de succès** lorsqu'ils ont découvert, contre toute attente, **une fiole d'huile pure, intacte et scellée**, symbole de leur engagement et de leur foi.

**Et pourtant à ce moment-là, ils auraient pu se décourager.** À quoi bon ? **Une seule fiole ne suffit pas, il faut huit jours pour produire une nouvelle huile pure.** Alors pourquoi allumer pour un seul jour ? Mais les 'Hachmonaïm ne se sont pas laissés freiner par cette limitation humaine. Ils ont dit : Nous allons commencer. Le reste, c'est entre les mains d'Hachem. **Ils ont laissé à Hachem Sa part dans l'histoire.**

Cela constitue **une grande leçon pour nous.** Très souvent, nous déployons plus d'efforts que nécessaire, en attribuant cela à ce que nous appelons hichtadlout. **Mais est-ce vraiment cela, la hichtadlout ?**



La véritable hichtadlout ne consiste pas à travailler excessivement, à s'épuiser ou à se rendre fou en se disant: "Oui, oui, c'est pour cela que ça va réussir".

Non, la véritable hichtadlout repose sur une idée bien plus profonde : **croire que la délivrance ne dépend pas de l'effort que j'ai fourni.** Nous devons faire ce qui est en notre pouvoir de manière raisonnable, mais nous rappeler que **le résultat est entre les mains d'Hachem.**

**Un symbole fascinant de cette notion, c'est la toupie.** Lorsque les enfants jouent avec une toupie, ils parient souvent sur la lettre où elle s'arrêtera. Certains y mettent toute leur force, tournant la toupie avec énergie et conviction. D'autres, en revanche, se contentent d'un petit geste minimal pour la faire tourner.

Et pourtant, le résultat est déjà décidé dans le ciel : la lettre sur laquelle la toupie tombera est prédéterminée.

**Quelle différence, alors, entre ces deux enfants ?**

Celui qui investit beaucoup d'efforts voit la toupie tourner plus longtemps, mais le résultat reste le même. Celui qui l'a simplement actionnée obtiendra le résultat plus rapidement. Cela nous amène à poser une question essentielle : **Pourquoi investir tant d'efforts si cela ne change pas l'issue ?**

Ce principe s'applique à de nombreux domaines de notre vie. Il ne s'agit pas de nier l'importance de l'effort, mais de comprendre que notre réussite ne dépend pas de la quantité d'efforts investis. Faire ce qui est juste et raisonnable suffit ; le reste appartient à Hachem.

**Les 'Hachmonaïm auraient pu continuer à chercher sept autres fioles d'huile pour respecter les huit jours nécessaires.** Mais en insistant ainsi, ils auraient peut-être perdu l'opportunité de vivre le miracle. Leur choix d'agir immédiatement avec ce qu'ils avaient est une leçon essentielle : **faire ce qui est raisonnable, puis laisser Hachem faire le reste.**



Que ce soit dans la recherche de la **parnassa** (subsistance), du **zivoug** (conjoint), ou dans **toute autre entreprise**, nous devons éviter de nous épuiser inutilement. Il est vain de croire que **notre réussite provient uniquement de nos diplômes**, de nos investissements, de nos stratégies marketing ou de nos efforts surhumains.

Le verset que nous récitons avec tant de ferveur, accompagné d'une gestuelle bien connue, en témoigne : « פותח את ידך ומשביע **לכל חי הציור** *Poteach et yadecha oumasbia lechol hai ratzon –Tu ouvres Ta main et rassasies à souhait tout être vivant* ». Ce verset comporte **7 mots et 24 lettres**, nous rappelant qu'Hachem pourvoit à nos besoins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. **C'est Lui qui nous nourrit, qui nous fait vivre.**

À l'image des 'Hachmonaïm, **nous devons apprendre à être « partisans du moindre effort »** – non pas en négligeant nos responsabilités, mais en sachant faire ce qui est nécessaire, puis nous retirer pour laisser Hachem intervenir. **Ce n'est pas la quantité de nos efforts qui compte, mais la qualité de notre foi en Celui qui dirige tout.**

---

## Les Mèches Éducatives

---

**'Hanouka, comme son nom l'indique, est une fête qui célèbre l'éducation, mais pas seulement celle des enfants.** Elle offre aussi une **leçon précieuse pour les parents**: comment accompagner leurs enfants sur le chemin de la Torah et des mitsvot. Cette sagesse se cache dans le symbolisme des bougies de 'Hanouka.

**Une lumière de 'Hanouka est composée de trois éléments principaux**: un récipient, de l'huile et une mèche. Cependant, si la mèche est simplement posée dans l'huile sans support, la flamme vacillera, risque de s'éteindre ou même de se noyer



dans l'huile. Pour stabiliser cette flamme, nous utilisons un petit socle, souvent en métal ou en liège, qui maintient la mèche à flot et permet à la lumière de briller pleinement.

**Ce tableau est une magnifique métaphore de l'éducation.**

**La mèche** représente l'âme (la Néchama) de l'enfant, confiée aux parents par Hachem.

**Le socle** symbolise les parents, qui soutiennent et encadrent leur enfant.

**Le récipient**, qui entoure la mèche et l'huile, est le cocon familial, un environnement protecteur et sécurisant.

Pour allumer une flamme éclatante, il faut une huile de qualité. De même, pour éduquer des enfants, les efforts des parents sont indispensables. L'huile, extraite sous pression, nous enseigne que l'éducation demande des efforts constants. Ce ne sont pas les pressions imposées aux enfants qui produisent cette lumière, mais bien les efforts et l'exemple des parents eux-mêmes.

**Lorsque les parents s'investissent avec amour et persévérance, leur flamme intérieure éclaire leurs enfants, qui, à leur tour, deviennent des lumières pour leur entourage.**

Le récipient, souvent en verre, bien qu'il résiste à la chaleur, demeure fragile. Cela rappelle que le cocon familial doit être préservé avec amour, douceur et bienveillance. La colère ou la négligence peuvent fissurer ce récipient, mettant en péril tous les efforts accumulés. Une atmosphère familiale empreinte de tendresse est essentielle pour que l'huile (les efforts) puisse alimenter une flamme stable et lumineuse.

Attention également aux soupirs et à la négativité. En soufflant, même involontairement, sur la flamme, on risque de l'éteindre. Au contraire, un sourire, un mot encourageant et une attitude positive entretiennent cette lumière éclatante.



**Puissions-nous, avec l'aide de Hachem, élever nos enfants sur un chemin clair, illuminé par la Torah et les mitsvot, pour qu'ils deviennent des flammes rayonnantes dans ce monde.**

## Entre zéros et héros

---

**Les Jeux Olympiques, cette compétition universelle qui fascine les foules depuis des siècles,** symbolisent la quête de l'excellence, de la force et du dépassement de soi. Nés dans la Grèce antique, ils reflètent les idéaux grecs d'harmonie corporelle et de gloire humaine.

Le mot *Olympique* peut être relié à l'hébreu à travers la lettre *Aleph*, racine du mot *Alouf* (champion), qui signifie "celui qui excelle". Mais *Aleph*, dont la valeur numérique est 1, évoque également "le Premier", une allusion au Créateur. Dans un sens symbolique, **les Jeux Olympiques incarnent le défi lancé par l'humanité au monde Divin**: montrer que l'excellence est à portée de tous ceux qui se consacrent corps et âme à leur mission.

**Le symbole des Jeux Olympiques est cinq anneaux entrelacés,** représentant l'union des continents. Mais si l'on regarde ces cercles sous un autre angle, ils ressemblent à **une succession de zéros**. Or, un zéro seul n'a pas de valeur. Pour qu'un zéro devienne significatif, il doit être placé après un chiffre, notamment le "1".

**Avez-vous déjà songé à l'importance du chiffre zéro ?**

Contrairement aux autres chiffres (1, 2, 3...), il semble inutile à première vue. Et pourtant, il est essentiel. Rav Asher Brakha-Benedict Chlita soulève qu'en hébreu, le mot zéro est *Efess*, qui évoque l'idée d'"effacement". Sa forme ronde symbolise l'éternité, mais aussi le vide apparent.

**Alors, le zéro est-il "rien" ou "quelque chose"?**



Tout dépend de sa position. Placé devant un chiffre, il reste insignifiant : *01*. Mais placé après, il multiplie la valeur : *10, 100, 1000...* jusqu'à l'infini.

Cette symbolique nous enseigne une leçon d'humilité: **pour croître, il faut s'effacer**. Placé derrière le "1" – qui représente l'Unité divine, Hachem – le zéro acquiert une valeur immense. Plus on accepte d'être un "zéro" humblement attaché à Hachem, plus on grandit : *10, 100, 1000*. Mais si l'on tente de se placer devant, en s'arrogeant une place qui revient au Créateur, on perd toute signification : *0.1, 0.01, 0.001*.

Cette leçon est **magnifiquement illustrée par les 'Hachmonaïm**. Ces héros, perçus comme insignifiants par leurs ennemis grecs, ont révélé une force infinie en s'effaçant devant Hachem.

Engagés dans une lutte pour leur foi et leur identité, ils puisaient leur énergie dans leur attachement au verset central du *Chéma Israël* : "**Écoute, Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est Un**" (*Devarim 6:4*).

Ce verset, composé de 25 lettres, symbolise leur reliance spirituelle. Le *Tsor Hamor* relève d'ailleurs que le mot "*יָנוּחַ*" (reposés) et le nombre "*כ"ה*" (25) rappellent que leur victoire reposait sur la puissance de ces 25 lettres récitées avec ferveur.

Leur cri, "*Mi La'Hachem Elai !-Qui est pour Hachem, qu'il vienne à moi !*", exprime leur choix de s'effacer pour laisser Hachem être leur guide et leur force. **Ces "zéros" placés derrière l'Un ont ainsi transformé l'histoire, illustrant la puissance de l'humilité et de la foi.**

Même **James Bond, avec son célèbre numéro 007**, pourrait méditer sur cette leçon. Ses deux zéros placés devant le 7 n'ajoutent rien à sa valeur. S'ils étaient positionnés derrière, il pourrait devenir *700* ou *7000*, multipliant sa grandeur. C'est une illustration amusante, mais aussi une allégorie de notre propre vie : **quand nous cherchons à nous mettre en avant, nous restons sans poids. Mais lorsque nous acceptons de nous**



**effacer pour servir une cause supérieure, nous atteignons une dimension infinie.**

Les Jeux Olympiques, avec leurs anneaux entrelacés et leurs zéros, nous rappellent que la quête de grandeur ne repose pas uniquement sur la force ou les performances individuelles.

**Les 'Hachmonaïm nous enseignent que lorsque nous acceptons d'être un "zéro" au service du "Un", nous accédons à l'infini.** Mais si nous tentons de nous imposer devant Hachem, nous finissons par perdre notre véritable valeur. La grandeur réside dans la position juste : se placer derrière l'Unité divine.

Ainsi, la victoire des Hachmonaïm sur les Grecs, qui glorifiaient l'égo et la force humaine, nous rappelle que la véritable puissance est spirituelle. Elle naît de la foi, de l'effacement et de la reconnaissance de notre lien avec Hachem. Une leçon intemporelle, valable pour chacun de nous.



## Al Hanissim : Une leçon intemporelle

Pendant toute la fête de *'Hanouka*, nous ajoutons la prière **Al Hanissim** dans nos prières quotidiennes et dans chaque *Birkat Hamazon*, autant de fois qu'il y a de repas. Cette répétition nous invite à réfléchir sur le texte et, plus précisément, sur l'expression centrale : **"les faire oublier Ta Torah לְשַׁכַּחַם תּוֹרַתְךָ"**.

**Que signifie cette volonté de "faire oublier la Torah" ? Et comment les Grecs, ces héritiers de la philosophie, du sport et des arts, ont-ils envisagé de la réaliser ?**

Imaginer les Grecs, armés, forçant brutalement les Juifs à abandonner la Torah, est irréaliste. Leur méthode était bien plus insidieuse. À l'image du sucre versé dans le réservoir d'une voiture de luxe – un acte qui détruit le moteur sans abîmer la carrosserie –, **leur stratégie visait l'âme plutôt que le corps.**

Leur objectif n'était pas de détruire physiquement les synagogues ou les *centres d'études*. Au contraire, ils encourageaient les Juifs à diversifier leur étude: philosophie grecque, mathématiques, arts, et sport. **Peu à peu, les heures consacrées à la Torah se réduisaient, laissant place à une culture étrangère séduisante mais corrosive.** Ce processus progressif d'assimilation menaçait l'essence même de la Torah et de l'identité juive.

Le nom *Yavane* (יָוָן) symbolise cette attaque insidieuse :

- ✓ La lettre י reflète une approche douce et subtile.
- ✓ Le ו représente une intensité croissante.
- ✓ Le ך profond et descendant, montre une destruction qui pénètre jusqu'à l'âme.

Selon le *Midrach Rabba*, **Yavane**, descendant de Yefet, incarne la beauté/נוי et la séduction/פיתוי. **Son arme principale n'était pas la force mais la tentation**, visant à détourner les Juifs de leur



mission spirituelle en leur faisant adopter une culture étrangère.

**L'attaque grecque n'était pas un événement isolé.** À travers les siècles, des forces similaires ont cherché à assimiler les Juifs, à les éloigner de leur Torah sous des apparences séduisantes.

**La Haskala** en Europe de l'Est, avec son idéal de modernité et d'émancipation.

**L'Alliance Israélite Universelle** en Afrique du Nord, qui encourageait l'abandon des traditions pour une intégration culturelle.

**Les kibboutzim et la culture israélienne laïque**, portés par les idéaux sionistes des débuts de l'État d'Israël, ont privilégié une identité nationale et collective plutôt que religieuse. Inspirantes mais centrées sur l'émancipation et la modernité, ces communautés ont souvent marginalisé les valeurs spirituelles et les traditions juives, cherchant à se libérer des « contraintes » du passé.

**Chaque époque a connu sa version de "Yavane".**

Aujourd'hui encore, la séduction est omniprésente, mais elle prend de nouvelles formes :

**Le matérialisme et la carrière professionnelle.** Beaucoup ont renoncé à une vie spirituelle pour poursuivre des rêves de réussite matérielle.

**La technologie et les distractions modernes.** En hébreu, le mot pour ordinateur, *מדישב*, combine *מדי* (esprit) et *שב* (assis), symbolisant un esprit immobile et passif. **L'intelligence artificielle et l'accès instantané à l'information** nous donnent l'illusion de réfléchir, alors qu'en réalité, elles endorment notre esprit critique.

Dans *Béréchit* (32:12), Yaakov implore : "*Sauve-moi de la main de mon frère, de la main d'Essav.*" Cette redondance illustre deux types de menaces :



- ✓ **L'Essav brutal**, l'ennemi physique qui attaque directement.
- ✓ **L'Essav séducteur**, le "frère" qui se présente comme un allié mais cherche à détourner doucement de la Torah.

**Il est essentiel de comprendre qu'il existe deux types de Shoah : une Shoah physique et une Shoah spirituelle.**

La **Shoah physique** a tragiquement pris la vie de plus de six millions de Juifs de manière atroce. Mais il y a aussi une **Shoah spirituelle**, qui, par l'assimilation (mariages mixtes...), a fait perdre plus de dix millions de Juifs au cours des soixante dernières années.

Nous sommes souvent **fiers de dire d'un jeune homme qu'il est devenu médecin, avocat ou ingénieur**. Pourtant, qui sait ? Peut-être aurait-il dû devenir Roch Yéchiva !

Un jour, le Rav Israël Salanter *Zatsal* se tenait à la fenêtre et appela son élève. Il lui montra la rue et dit : « Vois-tu ? Ici repose le Rav David Lévy, là-bas le Roch Yéchiva Moché Cohen, et plus loin, le Rav Meïr Israël, auteur d'un ouvrage sur la cachérou... »

Surpris, l'élève répondit : « Mais, Maître, il n'y a pas de cimetière ici. C'est une rue animée, pleine de passants. »

Le Rav Salanter expliqua alors avec gravité : « **Ce sont des potentiels qui sont morts. Ils ont abandonné ce qu'ils auraient pu être.** »

Ce récit nous rappelle la valeur de préserver et de nourrir l'âme juive, en honorant les dons uniques de chacun pour éviter que leur potentiel ne soit perdu.

Face à ce danger, **'Hanouka nous enseigne à protéger notre petite fiole d'huile intérieure – cette étincelle d'identité juive qui résiste, même lorsque tout semble perdu**. Une lumière, même minuscule, peut repousser une grande obscurité.

**Chaque fois que nous récitons *Al Hanissim*, nous devons comprendre que le danger de "Yavane" persiste aujourd'hui**, sous des formes modernes et séduisantes. Notre mission est de



**maintenir la lumière de la Torah** vivante, en dépit des distractions et des séductions environnantes.

**Le combat de 'Hanouka n'est pas terminé.** Les Grecs ne sont plus, mais leurs idées survivent dans les défis modernes. En préservant la Torah et en ravivant notre flamme intérieure, nous suivons l'exemple des *Hachmonaïm*, qui ont défendu la spiritualité contre l'assimilation.

Puissions-nous, nous aussi, allumer nos bougies de 'Hanouka avec fierté, illuminant non seulement nos foyers mais aussi nos âmes, et combattant ainsi l'obscurité spirituelle de notre temps.

## Un bouquet pour Hachem

---

Dans le célèbre chant de *Maoz Tsour*, dans la quatrième strophe, nous chantons : **«Naâssé ness lachochanim-Un miracle s'est produit pour les chochanim ».**

**Mais qui sont ces « chochanim » pour lesquels le miracle de la fiole d'huile a eu lieu ?**

Les *chochanim*, qui désignent un type de fleur, sont souvent associées aux roses et font référence aux 'Hachmonaïm.

**Pourquoi les surnomme-t-on ainsi ?** Rachi, dans son commentaire sur Dévarim (33:11), nous enseigne **qu'ils étaient treize, un nombre symbolique qui correspond au nombre de pétales de cette fleur appelée *chochane*** (voir Zohar, Parachat Pin'has, 233b).

**Mais quel lien existe-t-il entre les 'Hachmonaïm, les *chochanim* et le chiffre 13 ?**

La fleur *chochane* a une particularité : elle pousse avec ses pétales fermées, se préservant ainsi des épines qui l'entourent. Elle concentre toute son énergie sur sa croissance et, une fois au sommet, elle déploie toute sa splendeur en ouvrant ses



pétales. Les épines, restées en bas, deviennent alors impuissantes.

À l'époque de 'Hanouka, **la culture grecque était comme ces épines** : elle cherchait à entraver la croissance spirituelle du peuple juif et à l'empêcher d'atteindre sa splendeur. **Les Grecs promulguèrent trois décrets spécifiques** interdisant *Chabat*, *Brit-mila* et *Roch 'Hodech*. **Ces trois éléments fondamentaux** de la vie juive représentent les piliers de l'identité spirituelle.

Il est intéressant de noter que la *guématria* de ces trois décrets (*Chabat-Mila-Hodech* = 1099) correspond à celle des cinq niveaux de l'âme (*Néfech*, *Roua'h*, *Néchama*, *Haya*, *Yé'hida* = 1099). **Les Grecs voulaient ainsi annihiler l'essence même de l'âme juive.**

**Mais les 'Hachmonaïm, semblables aux *chochanim*, ont su rester hermétiques aux influences de la culture grecque.** Leur fidélité et leur *méssirout néfech* (dévouement) pour Hachem leur ont valu un signe du Ciel: le miracle de la fiole d'huile, elle-même scellée hermétiquement.

Lorsque nous allumons les lumières de 'Hanouka, nous récitons **deux bénédictions qui comptent chacune 13 mots, en souvenir de l'unité et de l'amour des 'Hachmonaïm pour Hachem.** Ensemble, ces deux bénédictions totalisent **26 mots**, la *guématria* du Nom de Hachem (7-7-7-7). En effet, Hachem se révèle là où règnent **l'amour (*ahava* = 13) et l'unité (*é'had* = 13).** C'est dans cet état d'harmonie que le miracle peut survenir.

On trouve également une belle allusion dans l'alphabet hébraïque, en commençant par la huitième lettre, 'hèt : *'Hèt ('hapess) – Tèt (tahara) – Youd (iyé) – Kaf (kvar) – Lamed (lékha) – Mèm (miHachem) – Noun (Ness).* Ce jeu de lettres forme une phrase : **« Cherche la pureté, et déjà pour toi un Miracle surviendra. »** Cela nous enseigne que la recherche sincère de la pureté est en soi une source de délivrance. Fait remarquable : le miracle (*Ness*) se trouve après



la treizième lettre de l'alphabet, renforçant encore le lien avec le chiffre 13.

Le *Ran* explique que le mot 'Hanouka se compose de deux parties : *נח* (*se reposer*) et *כ"ה* (25, en valeur numérique). Cela signifie qu'ils se sont reposés [de la guerre] le 25 Kislev, jour marquant la victoire des 'Hachmonaïm.

Le *Tsor Hamor* ajoute que cette victoire est liée au verset clé récité par les 'Hachmonaïm avant chaque bataille : « *Chéma Israël Hachem Elokénou Hachem É'had.* » Ce verset contient 25 lettres, symbolisant leur foi absolue en l'unité et la souveraineté de Hachem. C'est grâce à cette foi inébranlable qu'ils ont pu vaincre et se reposer.

Apprenons, à l'image des 'Hachmonaïm, à **chercher la pureté et à nous rapprocher d'Hachem**. Préservons-nous des influences « épineuses » de notre environnement et concentrons nos forces pour nous élever spirituellement. Alors, une fois arrivés au sommet (dans le *Olam Aba*), nous pourrons déployer toute notre splendeur et révéler nos « ca-pétales » (*capitales*) de mitsvot, accumulées tout au long de notre vie.



## Sortie de prison

**Petite devinette : Si un geôlier propose à un détenu juif [que D.ieu nous préserve] une heure de sortie par jour, lui laissant le choix entre une heure le matin ou une heure le soir. Que devrait-il choisir pendant Hanouka ?**

Le matin, pour se rendre à la synagogue, prier en minyan, réciter le Hallel et écouter la lecture de la Torah.

Ou le soir, pour rentrer chez lui et accomplir la mitsva de l'allumage des lumières de Hanouka, perpétuant ainsi ce précieux rite.

Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre sur quoi repose l'institution des jours de Hanouka.

La Guémara, dans le traité Chabat (21b), pose la question: « **Maï 'Hanouka ?** » — « Qu'est-ce que Hanouka ? »

Rachi explique que cette interrogation vise à identifier quel miracle a justifié l'instauration de cette fête.

La réponse de la Guémara est claire : « Les Grecs ont profané le Beth Hamikdash, souillant toutes les huiles consacrées. Lorsque les Hachmonaïm ont triomphé, ils ont trouvé une seule fiole d'huile pure, scellée par le Cohen Gadol. Bien que cette fiole ne contienne qu'une quantité suffisante pour un jour, elle brûla miraculeusement pendant huit jours. »

L'année suivante, nos Sages ont institué huit jours de fête, dédiés à la louange (**Hallel**) et à la reconnaissance (**Al Hanissim**) envers Hachem.

Ainsi, on comprend que **les jours de Hanouka sont consacrés à la louange et au remerciement**, et non principalement à l'allumage des bougies.

**Alors, vaut-il mieux choisir une heure de permission pour le Hallel ou pour l'allumage ?**

La réponse : **pour le Hallel.**

En effet, le Rav Chlomo Kluger *Zatsal* tranche dans son ouvrage *Hokhmat Chlomo* qu'il est préférable de se rendre à la



synagogue pour réciter le Hallel, chanter les louanges et remercier Hachem.

Cette mitsva doit être accomplie en grande pompe, dans une atmosphère de joie et d'allégresse, au sein d'un minyan. Ce n'est pas un simple Hallel récité rapidement ou dans l'intimité de la maison. Non, il s'agit d'une célébration publique, car **Hanouka a été instituée pour dire « merci » à Hachem de manière joyeuse et collective !**

Durant ces huit jours, matin, midi et soir, nous avons l'opportunité de remercier Hachem avec le Hallel et l'ajout d'**Al Hanissim** dans nos prières. Par ce mérite, nous pouvons accélérer la venue du Machia'h.

En effet, les lettres de **Machia'h** (משיח) forment l'acronyme: **Modim Chemona Yemei Hanouka** — « Remercier les huit jours de Hanouka ».

Puissions-nous, par nos louanges et remerciements, hâter la délivrance complète !



## Éliminer les mauvaises « Grèce »

Voilà plus de 2000 ans que nous allumons chaque année ces fabuleuses lumières de 'Hanouka. **Essayons de comprendre l'origine de cette Mitsva.**

Contrairement à Pourim, où manger et festoyer sont des Mitsvot phares de cette fête, à 'Hanouka, l'accent est mis sur autre chose.

À **Pourim**, Haman voulait anéantir les Juifs physiquement (le corps). Une fois sauvés, ce même corps, qui a failli être détruit, doit être réconforté et cajolé, un peu comme une personne qui vient de subir un choc : on la réconforte et on apaise son corps par un bon repas, un bon vin, des friandises...

À **'Hanouka**, c'est l'âme que les Grecs voulaient anéantir. Une mort en profondeur, à la racine. Sans toucher à notre corps, ils souhaitaient détruire notre essence spirituelle. Prenons l'exemple d'une voiture, une voiture de luxe dernier cri avec toutes les options. Ouvrez son réservoir et versez-y du sucre. Après quelques mètres, le moteur va doucement se caraméliser et se détruire. Pourtant, la carrosserie de la voiture restera impeccable, sans la moindre rayure. Et pourtant, ce sucre, si doux et agréable, a bel et bien anéanti notre belle voiture !

**Les Grecs ont opéré de la même manière : en douceur. Leur plan d'attaque se reflète dans leur nom en hébreu, « יָוֵן » (Yavane).** Ce mot illustre leur stratégie : d'abord doucement avec un petit « י » (youd), ensuite plus profondément avec un long « ו » (vav), puis encore plus en profondeur avec un « ך » (noun final). Ils ne voulaient pas frapper un grand coup pour en finir, mais propager leur victoire sur la durée, de manière perpétuelle.

**Qu'est-ce qui dérangeait les Grecs ?**



La sainteté du peuple juif. Elle leur était insupportable, car ils prônaient l'uniformité : tout le monde sur un pied d'égalité ! Les Grecs aussi servaient des dieux, alors pourquoi les Juifs devraient-ils se distinguer ?

**Par le corps** – Avec la Brit Mila. Les Grecs se considéraient comme parfaits, sans retouche nécessaire.

**Par leur calendrier** – Avec le Chabat, les jours de fête, Roch 'Hodech... Pourquoi les Juifs distinguaient-ils certains jours comme plus saints que d'autres ? Le calendrier juif, essentiellement lunaire avec une part solaire, est marqué par Roch 'Hodech, le début du mois, qui symbolise le renouvellement de la lune. Celle-ci, contrairement aux autres astres, brille sans lumière propre : elle reflète celle du soleil. De même, le Juif, à l'image de la lune, se renouvelle chaque mois et brille non pas de lui-même, mais en reflétant la lumière de la Torah qu'il reçoit. Les nations, avec leur calendrier solaire, pensent qu'elles peuvent briller d'elles-mêmes.

**Par l'étude de la Torah** – Les Grecs ne voulaient pas interdire aux Juifs d'étudier la Torah, mais en enlever la spiritualité pour en faire une simple discipline académique, à l'instar des sciences profanes.

Avec cette compréhension, nous saisissons mieux la victoire des 'Hachmonaïm.

L'un des aspects marquants du miracle de 'Hanouka est **la force de caractère des 'Hachmonaïm**. Malgré la pression et les tentations de la civilisation grecque, **ils ont tenu bon et se sont levés à contre-courant**.

Au nom d'Hachem, ils ont crié : « **Mi l'Hachem élaï ! - Que celui qui est pour Hachem vienne avec moi !** », et ont vaincu leurs ennemis.

Précisons que **cette « armée de D.ieu » n'était pas composée d'athlètes robustes**, de tireurs d'élite ou autres commandos



comme parfois illustré dans certains livres, mais plutôt de Rabanim frêles et âgés.

Après leur victoire, ils se sont empressés de reprendre le service dans le Beth-Hamikdache, souillé par les Grecs. Ils ont voulu rallumer la Ménorah, mais pas de manière simple. Ils ont choisi de le faire avec de l'huile pure, comme jadis.

Cette rigueur n'était pas requise selon la stricte Halakha, puisque tout le peuple et les ustensiles du Beth-Hamikdache étaient impurs. Pourtant, ils désiraient rallumer la flamme de l'Avodat Hachem de manière parfaite.

**Les Sages ont attendu un an** avant d'instaurer les jours de 'Hanouka que nous connaissons, pour s'assurer de la pérennité de la victoire. **Ce fut confirmé par l'ouverture de Talmud Torah, Yéchivot, Kolelim et autres institutions de Torah, sans compromis.**

**Aujourd'hui encore, l'histoire se répète en Terre Sainte.** Les noms ont changé, mais les idéologies restent les mêmes. La société moderne laïque veut gommer notre différence, nos racines, piétine le Chabat, et pourrait même considérer la Brit Mila comme un danger... Que D.ieu nous en préserve !

**Les huit jours de 'Hanouka sont passés, mais leur lumière doit continuer à illuminer notre quotidien.** Inspirons-nous du message de cette fête pour rester fermes dans notre identité et nos valeurs.

Que cette lumière nous guide et nous renforce tout au long de l'année, afin que nous restions fidèles à notre mission, sans nous « engraisser » de confort matériel, mais en illuminant le monde par la lumière de la Torah et des Mitsvot.



## La controverse entre Beth Chamaï et Beth Hillel

---

La célèbre controverse entre Beth Chamaï et Beth Hillel porte sur l'ordre d'allumage des lumières de 'Hanouka.

Beth Hillel enseigne de les allumer dans un ordre croissant, de une à huit, tandis que Beth Chamaï préfère l'ordre décroissant, de huit à une. La Guémara (*Chabat 21b*) rapporte : « *L'essentiel de la mitsva est d'allumer une lumière par nuit pour chaque membre de la maison. Ceux qui souhaitent embellir la mitsva allument une lumière pour chaque membre de la maison, et ceux qui recherchent la perfection allument les lumières selon l'ordre défini par chaque école.* »

Deux interprétations expliquent cette controverse. Selon Rabbi Yosseï bar Avin, Beth Chamaï diminue le nombre de lumières (de huit à une) pour symboliser les jours à venir du miracle. Beth Hillel, au contraire, augmente le nombre de lumières pour rappeler les jours passés du miracle. Rabbi Yosseï ber Zebda, quant à lui, compare cette pratique à la diminution des sacrifices de Soukot, où l'on commence par un grand nombre de taureaux pour finir par un petit nombre. Beth Hillel, lui, estime que le service divin doit toujours s'élever, jamais diminuer.

Le Rav Dessler zatsal décrit cette controverse à travers trois niveaux d'engagement spirituel : *néfesh*, *roua'h* et *néchama*.

Le service *néfesh* est superficiel et extérieur, tandis que le service *roua'h* est émotionnel mais temporaire. Le service *néchama*, profond et sincère, est celui qui se renforce avec le temps.

Les soixante-dix taureaux sacrifiés pendant Soukot représentent un service extérieur et de plus en plus faible (ordre décroissant), à l'image du service des nations. À l'inverse, le service intérieur, comme celui de Beth Hillel, est toujours en ascension,



symbolisant un progrès constant dans la sainteté (*ma'alin bakodech*).

**Le Rav Dessler souligne que deux voies s'offrent à nous** : la première, inspirée de **Beth Hillel**, consiste à aspirer à imiter les grands maîtres tout en étant conscient de nos imperfections. La seconde, inspirée de **Beth Chamaï**, consiste à accepter nos limitations et à agir selon notre niveau actuel, sans chercher à paraître plus que ce que nous sommes. Chacune de ces voies a ses avantages et ses risques.

L'approche de **Beth Hillel**, bien qu'elle comporte le danger de l'hypocrisie, **incite à un perfectionnement constant**. En revanche, celle de **Beth Chamaï** pourrait entraîner **un stagnation spirituelle**.

Selon **Beth Hillel**, nous devons **toujours chercher à nous améliorer**, sans jamais nous laisser décourager par nos imperfections. En étudiant le *moussar* et en cherchant à progresser, nous élevons notre service divin. Le Rav Dessler nous enseigne que cette progression continue doit se faire sans perdre de vue notre objectif spirituel : **ne jamais cesser de grandir**.

La discussion entre Beth Chamaï et Beth Hillel est liée au verset des *Tehilim* (34:15) : « **Écarte-toi du mal et fais le bien** ». Pour Beth Chamaï, il s'agit d'abord de s'éloigner du mal avant de se tourner vers le bien, tandis que pour Beth Hillel, c'est l'inverse : il faut d'abord faire le bien, ce qui éloigne naturellement du mal.

**À 'Hanouka, profitons de l'augmentation progressive des lumières pour repousser l'obscurité du mauvais penchant et nous rapprocher de la lumière de la Torah**. « Un peu de lumière chasse beaucoup d'obscurité ». Par notre étude et nos actions, nous bâtissons un bouclier de lumière qui nous protégera du mal.



## À quoi sert le miracle de la fiole d'huile ?

---

Dans la prière *Al Hanissim* que nous récitons chaque jour de Hanouka, **le miracle de la fiole d'huile n'est pas mentionné**. Ce qui apparaît principalement, c'est le miracle de la victoire militaire. On pourrait donc en déduire que l'essentiel du miracle est cette victoire sur les Grecs. **Mais alors, quel est le rôle du miracle de la fiole d'huile ?**

Le Rav Nissim Yaguen *Zatsal* nous éclaire sur ce point : **Hachem a "été contraint" de réaliser ce miracle de la fiole d'huile afin d'empêcher que, avec le temps, la victoire militaire ne soit interprétée comme un simple événement naturel**. L'idée étant que cette victoire pourrait être expliquée par la force physique, l'armement ou d'autres facteurs matériels. En effet, aujourd'hui, malgré les innombrables miracles que Hachem nous accorde, certains continuent à croire que notre survie est due à l'armée, oubliant l'aide divine qui se cache derrière.

C'est pourquoi Hachem a fait le miracle de la fiole d'huile, **un miracle qui défie toute explication rationnelle**.

**Imaginez, par exemple, votre téléphone qui affiche 10 % de batterie**, et vous savez qu'il ne vous reste plus que 30 minutes d'utilisation maximum. Et puis, miracle : la batterie dure 8 jours ! Techniquement, cela semble impossible. Tous les ingénieurs vous le diront : c'est un pur miracle. Si vous racontez cette histoire autour de vous, en expliquant qu'avec seulement 10 % de batterie, vous avez tenu une semaine en appelant, cela semble absurde.

De la même manière, **Hachem a provoqué ce miracle de l'huile pour souligner que les deux miracles – la victoire militaire et la fiole d'huile – viennent du même Auteur et de la même nature : la main d'Hachem, la Puissance Divine**.



Il est donc vrai que le miracle principal de 'Hanouka est celui de la guerre, mais celui de la fiole d'huile vient nous rappeler quelque chose de fondamental dans notre quotidien : **ne jamais vivre dans l'obscurité de l'absence de la Présence Divine**. Nous devons éviter de croire que tout ce que nous avons ou obtenons est uniquement dû à nos propres efforts ou à la technologie. "***J'ai réussi à arriver à l'heure grâce à Waze***", "J'ai pu accomplir telle tâche grâce à telle application", etc. Non ! Nous devons nous rappeler que **tout vient de Hachem**. Il est important de **retirer ces écrans, ces filtres, qui nous empêchent de voir les Bontés Divines** dans chaque détail de notre vie.

Le Rav Biderman *chlita* explique que **pour éveiller une personne, il existe plusieurs options : soit par le bruit et la fanfare, soit par la lumière**.

En Elloul et à Roch Hachana, Hachem nous a réveillés par le son du **chofar**. Mais aujourd'hui, pendant la période de 'Hanouka, Hachem choisit de nous réveiller par la **lumière**. Il nous invite à allumer la lumière pour repousser l'obscurité, symbolisant ainsi le retour à la clarté divine.

**Depuis plus de 2000 ans, les lumières de 'Hanouka nous rappellent un message essentiel** : tout, dans notre vie, provient de la main d'Hachem. **Le miracle de la fiole d'huile**, défiant toute explication rationnelle, est une lueur Divine qui nous éclaire encore aujourd'hui, nous invitant à **voir au-delà des apparences et à reconnaître la Présence Divine dans chaque aspect de notre quotidien**. À travers cette lumière, Hachem nous enseigne que **chaque victoire, chaque réussite, est imprégnée de Sa puissance** et de Sa bonté, dissipant ainsi l'obscurité de l'illusion d'autosuffisance.



## Une véritable victoire

---

**La véritable source de l'animosité des Grecs envers les Juifs était la sainteté de notre peuple.** Pour eux, cette sainteté était insupportable, car ils prônaient l'égalité et la non-différence. Dans leur vision du monde, tout le monde devait être semblable.

Les Grecs, comme d'autres nations, servaient aussi des dieux.

**Mais pourquoi et en quoi les Juifs se distinguaient-ils ?**

**Par le corps et la Brit Mila :** Les Grecs se considéraient comme parfaits, sans besoin de modification. Ils étaient donc gênés par la circoncision, qui marquait un acte de sainteté du corps.

**Par le calendrier :** Pourquoi les Juifs distinguent-ils des jours plus saints que d'autres ? Pourquoi ont-ils le Chabat, les jours de fête, Roch 'Hodech, etc. ? Le calendrier juif est essentiellement lunaire, avec une composante solaire. Roch 'Hodech, qui marque le début de chaque mois, symbolise le renouvellement de la lune. La lune brille, certes, mais elle ne brille pas d'elle-même. Elle reflète la lumière du soleil, tout comme le Juif reflète la lumière de la Torah qu'il reçoit. Le Juif, à l'image de la lune, vit dans un renouvellement constant, mois après mois, sans jamais briller de ses propres forces. En revanche, les nations non juives, comme les Grecs, se contentaient d'un calendrier solaire, pensant qu'elles pouvaient briller par elles-mêmes. Cette arrogance de croire qu'elles pouvaient briller sans l'aide divine était au cœur de leur revendication.

**Par l'étude de la Torah :** Les Grecs ne cherchaient pas à interdire l'étude de la Torah en soi, mais à la réduire à une étude purement intellectuelle, sans dimension spirituelle. Ils voulaient faire de la Torah une simple matière académique, comme n'importe quelle science enseignée dans une université.



**Maintenant que nous avons compris ce qui dérangeait les Grecs, nous pouvons mieux apprécier la victoire des 'Hachmonaïm.**

L'un des aspects les plus marquants du miracle de 'Hanouka réside dans **la force de caractère des 'Hachmonaïm**, qui, malgré la pression de la civilisation grecque et les tentations de l'assimilation, ont su tenir bon. **À contre-courant, ils se sont levés et ont crié « Mi l'Hachem élaï ! - Que celui qui est avec Hachem vienne à moi ! ».** Et ils ont triomphé de l'ennemi.

Il est important de noter **que l'armée des 'Hachmonaïm n'était pas composée de géants musclés ou d'une technologie de pointe**, comme on pourrait l'imaginer dans certaines illustrations, mais plutôt de petits rabbins âgés et frêles, des érudits en Torah. **Leur victoire ne venait pas de leur force physique, mais de leur foi inébranlable en D.ieu.**

Après leur victoire, ils ont voulu restaurer le service divin dans le Beth-Hamikdash, qui avait été profané par les Grecs. Mais ce n'était pas simplement pour « récupérer » le Temple. Les 'Hachmonaïm souhaitaient accomplir des Mitsvot de la manière la plus pure possible. Ils ont décidé de rallumer la Ménorah du Temple, non pas de manière utilitaire, mais en utilisant de l'huile pure, comme cela se faisait jadis. Ils voulaient **accomplir la Torah et les Mitsvot dans leur forment la plus parfaite, sans compromis.**

Comme le dit la Michna (Pirkeï Avot 6 ;2) : **« Il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah. »** Contrairement au terme moderne de liberté, « 'hofchi – affranchi », **un Juif ne peut être libre qu'en vivant selon la Torah et les Mitsvot.** David Hamélekh rappelle dans les Téhilim (88:6) : **« Bamétim 'hofchi -les morts sont libres »**, et la Guémara (Chabat 30a) précise que cette liberté signifie l'absence d'obligation d'étudier ou d'accomplir les Mitsvot, car cela n'est possible que pour les vivants.



Cela contraste avec les paroles de l'**hymne national israélien**: « lihyot am 'hofchi beartsénou - être un peuple affranchi sur notre terre ». La liberté ainsi décrite ne doit pas être interprétée comme une absence de liens avec la Torah, car un peuple réellement libre est un peuple attaché à sa mission divine. **La véritable victoire n'est pas une conquête territoriale ou politique, mais spirituelle : faire régner la Torah en Erets Israël.**

La lumière de la Torah est notre véritable liberté. **La victoire ultime en Israël sera atteinte lorsque notre vie "nationale" sera guidée par cette lumière Divine**, transformant Erets Israël en une terre pleinement imprégnée de Sainteté.

Notons que la détermination des 'Hachmonaïm n'était pas réellement nécessaire selon la stricte Halakha (loi juive), car tous les ustensiles du Temple et le peuple étaient impurs. Il n'y avait donc aucune obligation de rallumer la Ménorah à ce moment-là, encore moins d'utiliser de l'huile pure. Pourtant, les 'Hachmonaïm désiraient allumer la flamme de l'Avodat Hachem (le service divin) avec la plus grande pureté, un acte de dévouement et de sincérité absolue.

### **Pourquoi attendre un an avant d'instaurer 'Hanouka ?**

Après leur victoire, les sages ont attendu un an entier avant d'instaurer la fête de Hanouka. Pourquoi cette attente ? **Ils voulaient s'assurer que la victoire n'était pas seulement politique, mais qu'elle avait un impact réel sur le peuple juif.** Ils ont observé la reprise en main du Beth-Hamikdash, **la réouverture des écoles de Torah, des yeshivot et des kollelim, sans compromis.** La victoire spirituelle a été confirmée par cette renaissance de l'étude et de la pratique de la Torah.

Les sages ont instauré 'Hanouka pour marquer cette victoire spirituelle : **non seulement la reconquête militaire du pays, mais surtout la restauration du service divin et la lumière de la Torah, loin de l'influence grecque.** Aujourd'hui encore, en allumant les lumières de Hanouka, nous commémorons ce



miracle, et nous affirmons notre engagement à restaurer une vie juive pure et entière, guidée par les préceptes de la Torah.

**L'histoire est un éternel recommencement.** Aujourd'hui, les Grecs s'appellent la société moderne, la démocratie, qui cherche à imposer une vision égalitaire et homogène. Cette société cherche à arracher les jeunes des bancs de la Yéchiva, à piétiner le respect du Chabat, à ouvrir les magasins et à faire circuler les transports comme n'importe quel autre jour. Elle trouve déjà des prétextes pour interdire la Brit Mila... (Que D.ieu nous préserve)

En allumant les lumières de 'Hanouka, **nous ne célébrons pas seulement un miracle passé, mais nous avons la Mitsva de renouveler ce miracle aujourd'hui. Nous avons le devoir de reprendre les commandes de notre pays pour y vivre comme Juifs, selon les lois de la Torah.**

Faisons partie de l'armée de D.ieu et, comme les 'Hachmonaïm, crions et vivons « Mi l'Hachem élaï ! - Que celui qui est pour Hachem vienne à moi ! »

---

## Tout feu, tout flamme

---

Dans la Guémara (Chabat 23b) il est écrit : ***"Rav Houna a dit : Celui qui s'habitue aux lumières méritera des enfants Talmidé 'Hakhamim."***

Rachi explique que ces « lumières » font référence à celles de Chabat et de 'Hanouka. **Mais comment comprendre cette promesse ? Est-il possible que, simplement en s'habituant à allumer ces lumières, on mérite des enfants érudits en Torah ?**

Le maître du Raavad soulève une question pertinente : dans la réalité, une grande majorité de gens allument les lumières de Chabat et de 'Hanouka, **et pourtant, nous ne voyons pas une proportion aussi élevée de Talmidé 'Hakhamim. Pourquoi ?**



Il répond que beaucoup allument, mais pas toujours conformément à toutes les exigences de la Halakha. Pourtant, même ceux qui respectent scrupuleusement la loi – en utilisant de l'huile d'olive pure, en allumant à la bonne heure et au bon endroit – ne voient pas forcément cette bénédiction se concrétiser. Pourquoi ?

Il explique qu'il manque souvent un élément essentiel : **l'enthousiasme et l'amour pour la Mitsva**. Certes, on allume, mais **dans quel état d'esprit ?**

Souvent, **l'allumage se fait dans la précipitation** : "Allez, les enfants, venez vite ! Allumons la 'Hanoukia, cinq minutes, et c'est fini..."

**On se dépêche, on s'acquitte machinalement de la Mitsva pour passer à autre chose**: un beignet, un repas, ou d'autres occupations.

Mais l'allumage des lumières de 'Hanouka devrait **être un véritable événement dans la maison**. Une ambiance qui fait monter l'adrénaline, qui exprime combien cette Mitsva est importante et précieuse.

Malheureusement, l'allumage est parfois négligé parce que **c'est une Mitsva qui se fait chez soi, à l'abri des regards extérieurs**. À Soukot, on exhibe fièrement notre beau loulav ; à Pourim, on déploie une belle Méguila... Mais à 'Hanouka, dans l'intimité de la maison, **qui nous regarde ?**

Eh bien, nous avons **le meilleur public : nos enfants**. Ils observent attentivement chaque geste de leurs parents, notant ce qui semble important à leurs yeux. 'Hanouka est intimement liée à l'éducation (Hinoukh). Lorsque Rav Houna promet que celui qui s'habitue aux lumières méritera des enfants Talmidé 'Hakhamim, il fait référence à ces enfants qui apprennent en voyant leurs parents.

Si nous allumons les lumières avec joie et dévotion, nos enfants retiendront cette passion pour les Mitsvot. En revanche, si l'allumage se fait de manière mécanique, presque comme une



corvée, nos enfants comprendront que leurs parents ne sont que des "fonctionnaires" de la Torah. Au fil du temps, cette flamme intérieure risque de s'éteindre...

**2000 ans que nous allumons les lumières de 'Hanouka.** 2000 ans de transmission de ce flambeau.

La Guémara dans (Taanit 28b) enseigne que les Grecs avaient interdit deux Mitsvot : les Bikourim (prémices des récoltes) et l'apport du bois pour le Mizbéa'h. Le Maharcha pose la question : pourquoi les Grecs n'ont-ils pas interdit des Mitsvot plus "importantes", comme les Téfilines ou d'autres commandements de la Torah ?

Il répond que ces deux Mitsvot symbolisent **la joie dans l'accomplissement des commandements**. Comme enseigné dans la Michna de Bikourim, ces Mitsvot étaient accomplies dans une atmosphère de liesse. Lorsqu'on apportait les prémices au Beth Hamikdash, tout le monde se rassemblait pour célébrer et acclamer les porteurs, un peu comme les spectateurs qui encouragent les cyclistes lors d'une étape du Tour de France (Hamavdil !).

Les Grecs voulaient nous ôter **la joie de la Mitsva**, nous transformer en robots accomplissant mécaniquement nos devoirs religieux. En quelque sorte, ils voulaient déjà instaurer une forme de "sensation artificielle".

Notre réponse à cette menace est de nous **enflammer pour l'allumage des lumières** et de raviver la flamme en nous. Une flamme peut en allumer d'autres sans perdre de son intensité. De la même manière, notre enthousiasme pour les Mitsvot peut illuminer et inspirer ceux qui nous entourent, à commencer par nos enfants.

**Par notre joie et notre ferveur, augmentons la lumière de l'amour des Mitsvot** et faisons grandir le nom d'Hachem dans le monde entier.



## Qui sont ces 25 qui se levent ?

---

**Le Tsor Hamor pose une question fascinante concernant le nom de la fête de Hanouka, ou plus précisément la nature de ce nom.**

Le mot « 'Hanouka » (חנוכה) est une combinaison de deux termes : חָנָוּ – « ils se sont reposés », כָּה – « 25 », indiquant qu'ils se sont reposés de la guerre le 25 Kislev, jour marquant la victoire des Hachmonaïm sur les Grecs.

Cependant, une interrogation se pose : **pourquoi Hanouka semble-t-elle être nommée en référence à une date et non au miracle lui-même, contrairement aux autres fêtes juives?**

**Pessa'h** fait référence au miracle où Hachem a « sauté » (פסח) au-dessus des maisons des Bné Israël, épargnant leurs premiers-nés lors de la dernière plaie en Égypte.

**Soukot** commémore les nuées de gloire qui ont entouré et protégé le peuple juif dans le désert.

**Pourim** évoque le tirage au sort (*pour*) par Haman pour exterminer le peuple juif.

**Pourquoi alors, pour 'Hanouka, ne mettons-nous pas directement en lumière la nature du miracle dans le nom de la fête ?**

Perturbé par cette question, le Tsor Hamor reçu une réponse en rêve.

Il est enseigné que lorsque les treize Tsadikim et Talmidé Hakhamim se sont engagés dans la guerre contre des milliers de soldats grecs, leur victoire semblait totalement improbable, humainement parlant.

**Cette victoire miraculeuse fut rendue possible uniquement grâce à leur foi inébranlable en Hachem.**

Cependant, un problème capital se posa pour ces combattants emplis de crainte Divine :

**Comment pouvaient-ils continuer à étudier la Torah sur le champ de bataille ?**



Les conditions physiques, mentales et techniques étaient incompatibles avec l'étude. Pourtant, abandonner l'étude de la Torah leur semblait inconcevable. **Fermer la Guémara, quitter le Beth Hamidrach et partir en guerre sans la Torah leur paraissaient être un acte suicidaire.**

Ils s'interrogeaient : **Que faire ? Comment concilier la guerre et leur engagement spirituel ?**

Pour répondre à ce dilemme, les 'Hachmonaïm décidèrent de ne jamais se déconnecter de leur foi. Tout au long de la guerre, ils scandèrent un slogan central du judaïsme : « **Chéma Israël, Hachem Elokeinou, Hachem Ehad** » — une phrase qui comporte **25 lettres**.

Ainsi, l'explication du mot **Hanouka** prend une profondeur supplémentaire :

הָנִיחַ — « ils se sont reposés »,

קָדַח — « grâce aux 25 lettres du *Chéma Israël* ».

**Ce n'est pas uniquement le 25 Kislev qui est ici évoqué, mais également leur connexion inébranlable à Hachem**, affirmée par la proclamation de Son unicité. Cette foi absolue fut leur véritable arme. Ils ont compris et proclamé que seule la puissance d'Hachem peut mener à la victoire, et non une force militaire ou une technologie avancée.

Ce message reste d'une actualité brûlante.

En Terre Sainte, un débat persiste : certains pensent que c'est uniquement l'armée qui protège Israël. Mais Hanouka vient nous rappeler une vérité essentielle : **c'est la Torah qui protège.**

Comme le mentionne la Guémara (*Sota*21a) : « תּוֹרָה מְנַחֵם וּמַצִּילָא - La Torah protège et sauve. » L'étude de la Torah protège (*מְנַחֵם*) des dangers et délivre (*מַצִּילָא*) des situations difficiles.

Les Grecs, dans leur vision matérialiste, cherchaient à détourner les Juifs de cette vérité, en glorifiant le corps, la force militaire et les prouesses physiques. Mais la victoire des Hachmonaïm nous rappelle que le véritable combat était un combat d'**émouna** (foi).



Hanouka ne célèbre pas uniquement la victoire militaire, mais surtout **la foi inébranlable en Hachem**. Ce n'est pas l'homme qui gagne, mais Hachem qui accorde la victoire à ceux qui Lui font confiance.

Ainsi, le nom de la fête nous rappelle cette vérité fondamentale : **rester connecté à Hachem, proclamer Son unicité, et ne jamais oublier que c'est Lui qui nous protège, par la Torah et par notre foi.**



# DES ÉTINCELLES DE SAGESSE

## Deux flammes deux combats

---

Au cours de l'année, **deux occasions marquent des recherches menées à la lueur d'une bougie**, chacune porteuse d'une profonde signification spirituelle :

À **Pessa'h**, nous scrutons minutieusement les recoins de nos maisons pour y débusquer le *'Hamets*, ce levain symbolisant l'excès et l'orgueil, et qui doit être détruit avant la fête.

À **Hanouka**, nous utilisons les flammes des bougies pour repousser l'obscurité, à la fois physique et spirituelle, symbolisant les influences négatives du monde.

Ces deux moments, bien que distincts, sont liés par un point commun : **ils nous mettent face au *Yetser Hara*** (l'inclination au mal) dans deux domaines différents.

À **Pessa'h**, le *'Hamets* représente un *Yetser Hara* matériel. Il est associé à la nourriture, aux plaisirs terrestres, à ce que nous ingérons physiquement et qui devient partie intégrante de notre être. Cet excès doit être traqué, brûlé, et éliminé physiquement pour laisser place à la pureté de la *Matsa*, symbole de simplicité et d'humilité.

À **Hanouka**, le *Yetser Hara* auquel nous faisons face est spirituel. Il est insidieux, invisible, et intangible. Contrairement au *'Hamets*, il ne peut être touché ni vu, mais il n'en est pas moins dangereux. Son caractère sournois réside dans le fait qu'il agit



de manière inconsciente, nous hypnotisant et nous éloignant insidieusement du bien.

Dans les deux cas, **le feu et la lumière** jouent un rôle central pour combattre ces forces destructrices :

**Le feu physique**, utilisé à Pessa'h, détruit le *'Hamets* de manière concrète, éradiquant symboliquement les excès matériels de nos vies.

**La lumière des bougies**, à Hanouka, dissipe les ténèbres spirituelles. Elle éclaire nos âmes, chasse les mauvaises influences, et nous ramène vers la vérité.

Comme le dit le verset : « **Car la Mitsva est une bougie, et la Torah une lumière** » (*Proverbes 6:23*).

En illuminant nos vies par les *Mitsvot* et l'étude de la Torah, nous sommes guidés par Hachem, qui nous protège et nous libère des pièges du *Yetser Hara*, qu'il soit matériel ou spirituel. Ainsi, les bougies de Pessa'h et celles de Hanouka nous enseignent une leçon universelle : **face à l'obscurité, qu'elle soit extérieure ou intérieure, la lumière divine est notre refuge et notre force.**

---

## L'Épreuve un tremplin vers le Miracle

---

Les trois premières lettres du mot **Hochékh** (הוֹשֵׁךְ), signifiant "**obscurité**", évoquent les *Houchim* (les sens), ces facultés qui nous permettent de percevoir le monde qui nous entoure. L'obscurité, **symbole du noir**, représente une épreuve, un *Nissayone*. Or, la racine du mot *Nissayone* (נִסְיָוֶן) est *Ness* (נֶס), qui signifie "**miracle**". Ce lien subtil suggère que toute épreuve contient en germe un potentiel miraculeux.

Le Ramhal (*Messilat Yecharim*) enseigne que les épreuves dépassent souvent nos forces humaines naturelles. Pour les affronter et les



surmonter, nous avons besoin de l'assistance divine. Ainsi, **chaque délivrance qui nous permet de triompher d'une épreuve n'est rien de moins qu'un miracle.**

Lorsque nous sommes confrontés à l'obscurité, une seule solution s'impose : allumer la lumière. Comme le dit le verset: « **Car la Mitsva est une bougie, et la Torah une lumière** » (*Proverbes 6:23*).

En illuminant nos vies par l'accomplissement des *Mitsvot* et l'étude de la Torah, nous nous connectons à Hachem, qui devient alors notre guide et notre libérateur.

L'obscurité n'est donc pas seulement **une épreuve** à redouter, mais également **une opportunité de révéler une lumière divine**, une chance de transformer nos défis en miracles.

---

## Le 8 symbolique

---

**Le chiffre 8**, dans la tradition juive, **symbolise l'infini et le dépassement des limites du monde naturel**, représentées par le chiffre 7, qui incarne la perfection du cycle terrestre (comme les 7 jours de la création).

**'Hanouka, célébrée sur 8 jours, nous invite à dépasser la routine et la matérialité du quotidien** pour nous connecter à une dimension spirituelle infinie. Cette fête nous rappelle que même dans l'obscurité la plus profonde, il est possible d'apporter la lumière, une lumière qui transcende les lois de la nature et témoigne des miracles divins.

**Les 8 jours de Hanouka nous enseignent également l'importance de l'effort constant** pour élever notre âme au-delà des contraintes du monde physique, afin de nous rapprocher d'Hachem et d'embrasser une réalité empreinte de spiritualité et d'éternité.



## Les repas de 'Hanouka

---

Dans le *Sefer Ha'haïm*, écrit par le frère du Maharal, il est expliqué que la raison pour laquelle **les repas de 'Hanouka sont qualifiés de « réchout »** (facultatifs ou sans obligation) **ne signifie pas que l'on n'est pas tenu d'organiser des repas pendant 'Hanouka, comme on pourrait le comprendre au sens littéral.**

En réalité, cette appellation de « *Séoudat réchout* » ne concerne pas la nature même de ces repas, mais leur signification. Ces repas symbolisent l'abolition du décret des Grecs qui interdisait l'accomplissement des mitsvot. Ainsi, par ces repas, nous célébrons le fait que nous avons désormais **le réchout (la permission) de pratiquer les mitsvot librement.**

**Ces repas deviennent alors une expression de notre joie et de notre gratitude envers Hachem pour le privilège de pouvoir Le servir et accomplir Ses commandements.**

## 'Hanouka censurée

---

Dans le livre *Taamé Aminhaguim*, le 'Hatam Sofer relève **une absence intrigante : celle d'un traité sur 'Hanouka dans l'ordre des six tomes de la Michna (שי"ס)**. Selon la tradition, Rabbi Yéhouda Hanassi, qui a compilé la Michna, descendait de la lignée royale de David (de la tribu de Yéhouda). Il aurait perçu négativement l'usurpation du pouvoir par les Hachmonaïm, qui étaient des Cohanim (de la tribu de Lévi). Par respect pour l'ordre monarchique d'Israël, il n'aurait pas souhaité donner autant de place à l'histoire des Hachmonaïm dans la tradition orale.



## Ne manquons pas d'ambition

---

Chaque soir de 'Hanouka, **une bougie supplémentaire est allumée jusqu'au huitième soir**, où huit bougies brillent en hommage au miracle. Cette loi met en lumière le caractère croissant du miracle : une quantité d'huile suffisante pour un jour a duré huit jours. **Cela symbolise aussi l'ambition spirituelle du peuple juif, qui est d'aspirer sans cesse à s'élever et à reconnaître davantage les miracles d'Hachem.** 'Hanouka nous enseigne à progresser dans notre reconnaissance des bénédictions divines et dans notre cheminement spirituel, en ajoutant chaque jour de la lumière dans notre vie.

## La victoire de la sainteté

---

Le Mégalé Amoukot souligne que la pureté et la sainteté de Yossef ont permis d'annuler la puissance des forces négatives incarnées par la Grèce (Yavan). En effet, la guématria de *Yossef* (156) est la même que celle de *Melekh Yavan* ("roi de Grèce") ainsi que de *Antiochus*. La culture grecque s'oppose à la sainteté propre à Yossef, qui se distingue par sa force morale. En interdisant la Mitsva de la *brit mila*, symbole de sainteté et d'attachement à Hachem, les Grecs cherchaient à introduire l'immoralité dans la société juive. Mais Yossef, qui a résisté aux tentations même en Égypte, capitale de la débauche, représente cette victoire de la sainteté sur les forces de la corruption.



## Éveiller la miséricorde divine

---

Lorsque nous allumons les bougies de 'Hanouka, nous prononçons **deux bénédictions qui chacune contiennent 13 mots** :

**Léadlik Nér Hanouka** (pour allumer la bougie de 'Hanouka) et **Chéassa Nissim** (qui a fait des miracles). Le *Kav haYachar* explique que ces bénédictions à **13 mots** chacune éveillent les **13 attributs de miséricorde Divine**. Le *Ben Ich Haï* ajoute que les initiales de *Léadlik Nér Hanouka* forment également les mots *Notsér 'Hessed Laalafim*, une des expressions des 13 attributs divins. La somme de ces bénédictions fait 26, la guématria du Nom de Hachem, évoquant ainsi la miséricorde divine qui se dévoile en ces jours de fête. **Que la lumière de 'Hanouka illumine et réveille la bienveillance d'Hachem envers chacun de nous.**

## Toujours à la surface

---

'Hanouka est unique parmi les fêtes, car elle dure huit jours, un chiffre qui a une résonance particulière. Le mot hébreu pour "huit", **chémoné** (שמונה), partage ses lettres avec **néchama** (נשמה), qui signifie "âme". Si nous prenons les trois premières lettres de *chémoné* (שמן), nous obtenons **chémén**, qui signifie "huile". L'huile, par sa nature, remonte toujours à la surface lorsqu'elle est mélangée avec d'autres liquides, un peu comme notre Peuple, qui, malgré les épreuves de l'exil et des pogroms, reste fidèle à son identité et continue de s'élever au-dessus des défis. Notre identité juive est également liée à notre nom (*chem* - שם), qui est la racine du mot *chémén*. **Ce nom hébraïque nous distingue et nous protège de l'assimilation.** En souvenir de cette qualité d'indépendance et de résilience, le *Kaf Ha'haim*



recommande d'ajouter une goutte d'eau dans l'huile des lumières de 'Hanouka. Cela symbolise cette capacité unique de l'huile (et de notre Peuple) à **remonter à la surface**, illustrant notre constance et notre force d'âme au travers des âges.

## Ne jamais baisser les bras

**Les 'Hachmonaïm ont allumé la Ménora avec le peu d'huile pure** trouvée dans le Temple. En vérité, ils auraient pu renoncer, considérant qu'ils n'avaient pas assez d'huile pour maintenir la Ménora allumée durant huit jours (le temps nécessaire pour préparer de l'huile pure). Cependant, ils ont allumé la Ménora malgré cette limitation, et un miracle s'est produit : la petite quantité d'huile contenue dans la fiole a brûlé pendant huit jours entiers. **Le Maharal de Prague explique que le nombre huit symbolise le miracle et les interventions surnaturelles.** De là, le Rav Pinkous enseigne une leçon précieuse : **la mission de l'homme est de faire ce qui est à sa portée, sans jamais se décourager face aux obstacles ou à l'ampleur de la tâche.** C'est en prenant des initiatives, même si elles semblent insuffisantes, que l'homme ouvre la voie aux miracles.

## Raviver la lumière, vaincre l'oubli

Le terme *Hochékh* (הוֹשֵׁךְ), qui signifie "**obscurité**", porte en lui un profond danger spirituel : en réarrangeant ses lettres, on obtient *Chokhéa'h* (שׁוֹכְהָא), "**l'oubli**". Cette connexion souligne **que l'obscurité spirituelle peut nous faire perdre de vue Hachem en affaiblissant notre émouna** (foi). L'obscurité, qu'elle soit extérieure ou intérieure, brouille notre perception du divin et érode notre lien avec la Torah et ses enseignements.



**Pour contrer cet oubli et illuminer l'obscurité, nous allumons les lumières de Hanouka avec de l'huile d'olive.** Cette huile n'est pas choisie au hasard : elle possède des propriétés symboliques et spirituelles liées à la mémoire. Le Talmud (*Horayot 13b*) enseigne que certains aliments favorisent la mémoire, et parmi eux, l'huile d'olive est particulièrement mise en avant. Nos Sages expliquent qu'elle aide à se remémorer des enseignements étudiés jusqu'à "70 ans auparavant".

Ainsi, **en utilisant l'huile d'olive pour allumer les lumières de Hanouka, nous ne faisons pas que célébrer le miracle de la fiole d'huile : nous renforçons également notre mémoire spirituelle** et notre lien avec la Torah, dissipant l'oubli qui pourrait nous éloigner de Hachem. Ces lumières deviennent alors un symbole puissant de clarté et de résilience face à l'obscurité.

---

## Le devoir d'agir, non pas de réussir

---

**La lumière des bougies doit contenir assez d'huile au moment de l'allumage pour brûler au moins trente minutes** après la sortie des étoiles. Si une bougie s'éteint avant, il est permis de la rallumer, bien que ce ne soit pas obligatoire, car **la mitsva est accomplie dès l'allumage initial.** Cette loi incarne un principe central : notre rôle est de prendre des décisions justes et de faire les efforts pour les réaliser. Mais si malgré cela, le succès ne se matérialise pas, **cela ne signifie pas un échec.** En définitive, le résultat appartient à D.ieu, et ce qui compte, **c'est l'engagement et la détermination que nous avons investis.**



## Raviver la Néchama

Le Sfat Emet explique qu'il existe certaines mèches et huiles qui ne sont pas aptes à l'allumage des bougies de Chabat mais qui conviennent pour celles de 'Hanouka. Cette spécificité révèle une profonde symbolique : **chaque lettre du mot Néfech** (âme) correspond aux trois éléments de la bougie : **Ner** (flamme), **Ptila** (mèche) et **Chemen** (huile). Les âmes juives qui peinent à s'illuminer, qui se sentent en décalage avec leur identité juive, peuvent **retrouver leur éclat intérieur grâce aux lumières de 'Hanouka**. En ces jours, chacun, quel que soit son niveau spirituel, peut raviver la flamme de son âme juive, renouant avec sa véritable essence.

## On Se Dévoile !

'Hanouka est la fête du *pirsoum haness*, du "dévoilement du miracle". Contrairement aux autres moments de l'année où la discrétion est souvent encouragée, Hanouka appelle au dévoilement. **La Mitsva de l'allumage des lumières doit être exposée vers l'extérieur**, en témoignage de la gratitude et de la sanctification de D.ieu.

La Guémara (Chabat 23a) enseigne que si une maison possède deux entrées, elle doit allumer à chacune pour **que le miracle soit visible sous tous les angles**, de peur que l'on ne dise que le miracle n'y a pas été célébré.

Cette exposition inhabituelle à Hanouka vise à **rendre hommage à Hakadoch Baroukh Ou**, et non à notre propre pratique. En montrant ces lumières, nous honorons le miracle, nous exprimons notre reconnaissance pour les prodiges de D.ieu, et nous accomplissons ainsi un *kidouch Hachem*, une sanctification



de Son nom. **C'est une fête où, loin de cacher nos actes, nous les affichons avec joie et reconnaissance pour affirmer publiquement notre foi et notre reconnaissance : "al hanissim", pour les miracles.**

## Le grand méchant grec

---

**La menace grecque ne date pas d'hier ! Déjà à l'époque, notre père Yaakov avait déjà perçu ce danger.** En effet, dans la paracha Vayichla'h, lorsque Yaakov s'apprête à rencontrer son frère Essaw, il adresse une prière à Hachem. Il est écrit dans Beréchit (32 ;12) **"Sauve-moi, je t'en prie, de la main de mon frère, de la main d'Essaw."**

À première vue, cette répétition semble étrange. Jusqu'ici, la Torah ne nous a jamais enseigné que Yaakov avait un autre frère. **Pourquoi préciser "de la main de mon frère, de la main d'Essaw" ? Si Yaakov parle de son frère, il est évident qu'il s'agit d'Essaw ! Que signifie cette redondance ?**

C'est ici que se dévoile le véritable danger, symbolisé par l'attitude grecque : la menace subtile de la douceur.

**Pour illustrer cela, réfléchissons à la parabole suivante du Beth Halévi :**

Un jour, **le soleil et le vent** discutent et se lancent un défi : lequel d'entre eux réussira à faire retirer son manteau à un homme qui marche dans la rue ?

**Le vent commence.** Il souffle de toutes ses forces, déchaîne des rafales, une brise glaciale, puis un sirocco brûlant... **Mais le vent s'essouffle** et l'homme reste ferme, agrippé à son manteau, refusant de s'en défaire.

Puis vient **le tour du soleil.** Celui-ci envoie un rayon, puis un autre. La chaleur devient douce et agréable. Lentement,



l'homme retire son manteau de lui-même et le glisse sous son bras.

Cette parabole illustre une vérité profonde : **face à un danger visible, on se défend, on résiste, on s'unit pour ne pas céder. Mais face à une menace douce et bienveillante, on relâche sa vigilance, on se laisse séduire.** Et c'est ainsi que, petit à petit, sans même s'en rendre compte, on glisse dans une forme de soumission.

C'est pourquoi **ce verset n'est en rien redondant.** Yaakov demande à Hachem de le sauver non seulement du Essaw cruel, qui attaque avec des armes et la violence, mais aussi – et surtout – du Essaw bienveillant, qui agit avec douceur, comme un frère.

**L'histoire nous en offre une illustration frappante.** Pendant la guerre contre les nazis, des mouvements de résistance se sont organisés. Face aux menaces des pays arabes, une armée s'est construite pour se défendre. Mais lorsque nos parents sont arrivés en France ou aux États-Unis, après avoir quitté la Tunisie, le Maroc ou l'Algérie, aucun mouvement n'a vu le jour pour préserver nos valeurs. Essaw a su réchauffer le cœur de chaque famille, et peu à peu, beaucoup se sont éloignés de leurs racines.

**La douceur, lorsqu'elle est perçue comme chaleureuse et innocente, peut devenir la plus grande des menaces.**

---

## Lumières de Hanouka ou bulles de Coca-Cola ?

---

**Le véritable combat des 'Hachmonaïm ne se limitait pas à la guerre militaire, mais à une bataille spirituelle contre les Grecs, qui cherchaient à effacer l'identité juive.**

En imposant, entre autres, l'inscription sur les cornes de taureaux : « ***Vous n'avez pas de part avec le D.ieu d'Israël*** », ils



cherchaient à influencer les enfants d'Israël dès leur plus jeune âge. À l'époque, les cornes évidées étaient utilisées comme biberons, symbole de l'influence insidieuse sur la génération montante.

**Aujourd'hui, cette même stratégie perdure.** De manière subtile, des messages véhiculés par des publicités et des emballages alimentaires, comme « *Le goût de la vie* », « *Ouvre un Coca-Cola, ouvre du bonheur* » ou « *Choisis le bonheur* », cherchent à associer le bonheur à des plaisirs éphémères, à des biens matériels. **Mais est-ce là le véritable bonheur ?**

La Torah nous enseigne une autre voie, plus profonde. Le roi David, dans les Tehilim, affirme que **les Mitsvot surpassent l'or et le miel, car elles offrent une richesse spirituelle incomparable** (voir 19:11, 119:103). Contrairement aux slogans qui nous promettent un bonheur superficiel, la Torah nous guide vers une plénitude durable, fondée sur notre lien avec D.ieu et l'accomplissement des commandements.

Les 'Hachmonaïm ont montré que la véritable lutte réside dans la préservation de notre identité spirituelle face aux influences extérieures. Aujourd'hui encore, cette leçon est essentielle. **Nous devons être vigilants face aux messages qui façonnent inconsciemment nos perceptions et nous rappeler que le véritable bonheur réside dans l'attachement à la Torah et à ses valeurs profondes.**

## Une défaite triomphante

---

Une petite histoire pour illustrer la façon subtile dont la "**victoire grecque**" peut se manifester de nos jours :

Un jour, **le Rav Lasri chlita monte dans un taxi.** Assis tranquillement à l'arrière, il remarque soudain que le chauffeur



pousse un cri de joie, **un cri puissant qui semble venir du plus profond de son cœur : "WAAAAAA !!!"**

Surpris, le Rav lui demande :

– Que se passe-t-il ? **Machia'h est arrivé ?**

Le chauffeur, le sourire jusqu'aux oreilles, lui répond :

– Non, Rav, **encore mieux !**

Intrigué, le Rav demande :

– Encore mieux que Machia'h ? Comment est-ce possible ?

Le chauffeur explique avec excitation :

– Ce soir, **l'équipe d'Israël a battu la Grèce 1-0 au football!**

Le Rav, impassible, lui répond alors calmement :

– Ah, je vois. Alors selon toi, c'est la Grèce qui a battu Israël 2-0.

Le chauffeur, surpris par cette réponse, réagit avec incompréhension :

– Non, Rav, c'est Israël qui a gagné, pas la Grèce. C'est nous qui avons marqué le but !

Mais le Rav répète avec insistance :

– Non, non. **C'est bien la Grèce qui a battu Israël 2-0.**

Agacé par cet échange qui lui semble absurde, le chauffeur commence à s'impatienter :

– Kavod HaRav, c'est Israël qui a marqué, c'est Israël qui a gagné. **Comment pouvez-vous dire que la Grèce a remporté ce match ?**

Le Rav sourit et lui explique calmement :

– Écoute, il y a quelques années, les Juifs ne jouaient pas au football. Ce sport, les compétitions, les Jeux olympiques, tout cela était étranger à notre peuple. **Notre vie tournait autour de la Torah, des mitsvot, de l'étude et du service divin.**

Mais avec le temps, l'influence de la société grecque a réussi à s'infiltrer dans nos vies. Ils ont introduit leur culture, leurs idéaux, leurs valeurs, et petit à petit, nous les avons intégrés.



**Aujourd'hui, non seulement nous participons à leurs jeux, mais nous sommes devenus si bons que nous sommes capables de battre la Grèce elle-même, comme tu le dis, 1-0.**

Mais vois-tu, c'est là leur véritable victoire. Car en nous attirant dans leur monde, en nous éloignant de nos valeurs et de notre identité spirituelle, ils ont déjà marqué leur premier but. Et le fait que nous soyons maintenant fiers de les vaincre à leur propre jeu, cela leur en donne un second. **Alors, oui, en réalité, la Grèce a gagné 2-0.**

Le chauffeur, frappé par la profondeur des paroles du Rav, reste silencieux un moment, absorbé dans ses pensées.

Le Rav conclut :

– **Les Grecs et leur culture ne cherchent pas à tuer physiquement, mais à tuer spirituellement.** Leur objectif est d'effacer l'âme juive, en nous laissant croire que nous vivons toujours. Voilà leur véritable "victoire grecque".

## L'âme et la bougie : un parallèle lumineux

---

**Une bougie est composée d'une mèche entourée de cire**, qui sert de combustible. Lorsque la mèche est allumée, elle puise dans la cire pour produire lumière et chaleur, remplissant ainsi sa raison d'être. Bien qu'elle se consume peu à peu, diminuant en taille, elle persiste à accomplir sa fonction jusqu'au bout.

**De manière semblable, l'âme (Néchama) habite un corps physique.** Tout comme la bougie utilise la cire pour illuminer, l'âme utilise les ressources du corps pour éclairer et enrichir ce monde. Elle s'élève comme une flamme tout en investissant son énergie, donnant un sens à son existence.



**Une bougie éteinte, si belle soit-elle, reste inutile, car elle manque son objectif.** À l'inverse, même la plus modeste des bougies, une fois allumée, diffuse de la lumière, chassant l'obscurité qui l'entoure. Nos sages enseignent que "peu de lumière suffit à repousser beaucoup d'obscurité".

**Ce parallèle nous invite à réfléchir à notre propre mission. Sommes-nous des bougies éteintes, inactives, ou des flammes allumées qui illuminent autour de nous ?** Il est temps de nous éveiller, de tirer parti de nos capacités et de remplir notre rôle. Chaque talent, chaque geste, même minime, peut contribuer à apporter de la lumière dans ce monde.

**N'ayons pas peur de nous "consumer" pour accomplir notre mission.** En vérité, ce don de soi ne nous appauvrit pas, bien au contraire : il nous élève et donne un sens profond à notre passage sur terre. Ne restons pas passifs, car nous ne sommes pas ici pour être spectateurs. Il serait regrettable de traverser cette vie sans avoir réalisé la mission pour laquelle nous avons été créés.

**Allumons nos âmes, illuminons ce monde et dissipons l'obscurité par nos actions. C'est là le véritable but de notre existence.**





# À LA LUMIÈRE DE LA HALAKHA

Nous avons le plaisir de vous présenter des Halakhot rédigées par le **Gaon Rav Amram Fried *chlita*** et soigneusement traduites en français par le **Rav Jeremie Berrebi *chlita***.

Ces Halakhot sont adaptées aussi bien pour **le public Sépharade qu’Ashkénaze**.

**Pour toute question, vous pouvez contacter le Rav (en hébreu)**

**Tel : 0733-260-800**

**Email : [6191265@gmail.com](mailto:6191265@gmail.com)**

**[www.sheilot.com](http://www.sheilot.com)**

Pour recevoir les feuillets du Rav en français, écrivez à : **[azamera@berrebi.org](mailto:azamera@berrebi.org)**



## 🕯 Interdiction de manger et de travailler avant l'allumage des bougies de 'Hanouka

1. Il est interdit de manger et de faire des travaux (voir point 5) une demi-heure avant le moment de l'allumage des bougies de 'Hanouka [Chekiyat Hachama]. Cependant, si l'on a commencé avant cette demi-heure, il n'est pas nécessaire d'arrêter, même lorsqu'on entre dans cette demi-heure. Mais, lorsque vient le moment de l'allumage, on doit cesser de manger et de faire des travaux et l'on allumera les bougies (voir question D. dans les questions/réponses sur les lois concernant l'étude avant l'allumage).

2. La consommation interdite [pendant la demi-heure précédant l'allumage] concerne le pain et les aliments de la catégorie des "mezonot" en quantité supérieure à celle d'un Kabetza (équivalent du volume de 2 boîtes d'allumettes), mais si l'on mange moins de ce volume, cela est permis.

3. Une dégustation est autorisée sans limite de quantité, comme manger des fruits, des légumes et des snacks qui ne sont pas à base de céréales.

4. Il est permis de boire toutes sortes de boissons sans limitation de quantité, à l'exception du vin.

5. Les travaux interdits avant l'allumage sont ceux qui peuvent nous demander plus de temps que prévu ou qui peuvent causer des préoccupations, conformément aux lois énoncées dans le Choulhan Arouch, Orach Chaim, section 232-רלב.

6. Il y a un doute quant à savoir si les interdictions précédant l'allumage s'appliquent uniquement au chef de famille qui allume les bougies de 'Hanouka, ou si elles s'appliquent également à ceux qui s'acquittent de leur obligation par l'allumage du chef de famille, comme son épouse et ses filles [et ses fils, selon la coutume des Sépharades qui ne les allument pas]. Il y a deux manières d'analyser les choses : 1. Ceux-ci n'auraient pas d'interdiction de manger ou de faire des travaux avant l'allumage, puisqu'en réalité, ils n'allument pas eux-mêmes ; ou alors, 2. étant donné que l'obligation d'allumer leur incombe également, même s'ils s'acquittent de leur obligation par l'allumage du chef de famille, ils auront les mêmes interdictions. En pratique, il semblerait que, de la même manière qu'une personne qui aura demandé à un émissaire d'allumer les bougies pour elle, aura le droit de manger (ע"י ד משנ"ב ס' תנ"י ס"ק ה, נח"צ יו"ד ס' רמב, נהר שלום ס' קסו ס"ק ד



(ויל"ע בזה, דשליה שאני, כיון שהמשלח עשה את המומל עליו, משא"כ באשה) ובני הבית שהיובים בהדלקה, אף שבעה"ב פוטרם בהדלקתו, שמוא אסורים כיון (שלא מינוהו להדיא, ויותר להם רק ע"י מינוי שומר).

## 🕯 Travaux après l'allumage des bougies

7. Après l'allumage, il est permis de travailler, mais il est de coutume pour les femmes de ne pas travailler depuis le moment de l'allumage à la maison jusqu'à une demi-heure après la sortie des étoiles.

8. Les travaux que les femmes ont l'habitude d'éviter après l'allumage ne sont pas comme ceux qu'il est interdit de faire avant l'allumage des bougies, dont la nature a été expliquée précédemment dans la section 5. Concernant les travaux après l'allumage, les décisionnaires sont divisés sur la question, à savoir si la coutume est comme les travaux interdits les jours de Rosh Hodesh, qui sont uniquement la lessive et la couture, ou comme les catégories de travail interdit pendant Hol

Hamoed, et la halacha semble être indulgente, n'interdisant que la lessive et la couture.

## 🕯 Moment de l'allumage des bougies

9. Dans le Talmud, dans le traité Chabbat [page 21b], il est expliqué que le temps d'allumage est quand le soleil se couche. On trouve trois approches principales parmi les décisionnaires concernant ce temps : [A] le début du coucher du soleil (Chekiya) [le moment où le soleil descend à l'ouest au-delà de l'horizon et disparaît de la vue], [B] la fin du coucher du soleil, c'est-à-dire la sortie des étoiles, [C] le début de la 'seconde tombée de la nuit', qui est un quart d'heure avant la sortie des étoiles, et de nombreuses pratiques ont été énoncées à ce sujet. De nombreuses personnes qui n'ont pas de coutume à ce sujet, allument quinze minutes après la Chekiya. La coutume de nombreux Sépharades est de prier Arvit à la sortie des étoiles et d'allumer immédiatement après.

10. Certains disent qu'il est possible d'allumer avec une bénédiction à partir du temps appelé Plag HaMinha (voir calendrier) et on peut s'appuyer sur cela en cas de grande nécessité [mais dans tous les cas, il faut veiller à mettre dans la Hanoukia une quantité d'huile qui brûlera au moins une demi-heure après la sortie des étoiles].



## 🕯 Allumage des bougies et prière d'Arvit

11. Pour ceux qui ont l'habitude d'allumer les bougies de 'Hanouka à la sortie des étoiles, selon l'avis du Mishna Beroura, il faudra allumer les bougies de 'Hanouka un peu avant la sortie des étoiles, car le temps de la prière d'Arvit ne sera pas encore arrivé [et il n'y a pas de problème à allumer plus tôt que la sortie des étoiles tant que ce n'est pas beaucoup plus tôt]. D'autres ont la coutume d'attendre la sortie des étoiles, puis prient Arvit et ensuite allument les bougies. Il faut préciser, que même selon l'avis du Mishna Beroura, si l'on a passé le temps de la sortie des étoiles avant d'allumer, il faudra d'abord prier Arvit car cette prière est régulière (Tadir) et est prioritaire aux Mitzvots non régulières.

12. Le Mishna Beroura écrit que même ceux qui ont l'habitude d'allumer après Arvit, devraient préparer les bougies avant Arvit afin d'être prêt à les allumer immédiatement après Arvit, ceci, afin de ne pas retarder le temps d'allumage selon la loi du Talmud, qui est de 30mn après le moment où les bougies doivent être allumées (voir 9.).

13. Ceux qui prient Arvit en Minian plus tard, peuvent, même a priori, allumer les bougies avant de prier Arvit, car la loi des Mitzvots régulières (Tadir) n'est pas applicable tant que le temps de la régularité n'est pas encore arrivé.

## 🕯 Quantité d'huile

14. Il faut qu'il y ait dans les bougies une quantité d'huile suffisante pour qu'elles restent allumées au moins 30 minutes après la sortie des étoiles, et ceci, même pour ceux qui ont l'habitude d'allumer au coucher du soleil (Chekiya). Certains sont encore plus stricts de mettre une quantité d'huile suffisante pour que les bougies restent allumées tant qu'il y a des passants dans la rue.

## 🕯 Avec quoi allumer ?

15. Toutes les huiles sont permises pour allumer les bougies de 'Hanouka mais la Mitzva par excellence est d'utiliser de l'huile d'olive dont la lumière est pure et limpide, puisque c'est avec de l'huile d'olive que le miracle a été accompli. Si quelqu'un n'a pas d'huile d'olive, il peut allumer avec d'autres huiles, et s'il ne dispose pas d'autres huiles, il peut allumer avec des bougies de paraffine [les bougies courantes disponibles à notre époque], et s'il n'a pas de bougies de paraffine, il peut allumer avec des bougies de cire.



16. Beaucoup de décisionnaires pensent qu'il ne faut pas utiliser d'huile qui a été sanctifiée par la 7ème année de Chemita.

17. Toutes les mèches sont permises, mais la Mitzva par excellence est d'utiliser des bougies avec des mèches en coton ou en fils de lin.

18. Celui qui allume avec une mèche qui a été enduite de cire et repose dans l'huile, ne doit pas considérer cela comme un manquement à l'embellissement de la mitsva par le fait qu'il allume avec de la cire et non avec de l'huile, car l'enrobage de cire se consume rapidement lors de l'allumage et est donc considéré comme un allumage à l'huile. [Cependant, certains se montrent plus rigoureux en préparant et allumant la mèche pendant la journée pour un court instant, afin que la cire se consume, et ensuite ils l'allumeront avec de l'huile dès le début de l'allumage.]

19. Il n'est pas nécessaire de changer les mèches chaque nuit. Au contraire, elles sont meilleures pour l'allumage lorsqu'elles ont déjà été allumées. Certains ont cependant la coutume de les changer car le miracle se renouvelait chaque nuit, et également en souvenir du Temple où l'on changeait les mèches chaque nuit.

### 🕯 Comment se passe l'allumage ?

20. Avant d'allumer, on rassemblera les membres de sa famille pour diffuser le miracle, et tous entendront les bénédictions et verront l'allumage.

21. Selon la loi stricte, il n'est pas obligatoire de faire Netilat Yadaïm avant d'allumer les bougies de 'Hanouka, mais certains disent qu'il est bon de faire Netilat Yadaïm.

22. Il faut tenir la bougie qui sert à allumer les autres bougies dans sa main droite et faire les bénédictions uniquement après avoir allumé cette bougie.

23. La première nuit, on récite trois bénédictions : la première bénédiction est "Lehadlik Ner Shel 'Hanouka". Certains disent "Shel'Hanouka" en un seul mot. D'autres disent "Lehadlik Ner 'Hanouka". La deuxième bénédiction est "Sheassa Nissim Laavotenou", et la troisième bénédiction est "Chéhéhiyanou". Les autres soirs, on récite uniquement deux bénédictions, "Lehadlik" et "She'asa nissim".



24. On doit réciter toutes les bénédictions avant l'allumage, et immédiatement après avoir terminé de faire les bénédictions, on commencera à allumer les bougies.

25. Lors de l'allumage des bougies, on doit patienter et ne pas retirer sa main de la mèche jusqu'à ce que la flamme se déploie sur la majorité de la mèche qui dépasse de l'huile.

26. Après avoir retiré sa main de la première bougie, on commencera à dire la prière "Hanerot Halalou". Certains disent qu'il ne faut pas dire "Hanerot Halalou" jusqu'à ce que l'allumage de toutes les bougies soit terminé, par crainte d'une interruption entre la bénédiction et l'allumage de toutes les bougies.

27. Les décisionnaires contemporains ont écrit que dans la formule de "Hanerot Halalou" il y a trente-six mots (à l'exception des mots "Hanerot Halalou" qui apparaissent deux fois et ne sont pas inclus dans le compte), et selon cela, la formule est la suivante [et non comme celle imprimée dans les Siddourim] : " הנרות הללו אנו מדליקין על התשועות ועל הנסים ועל הנפלאות, שעשית לאבותינו על ידי כהניך הקדושים, וכל שמונת ימי הנוכח הנרות הללו קדש, ואין לנו רשות להשתמש בהן אלא לראותן בלבד כדי להודות לשמך על נפלאותיך ועל נסוך ועל ישועתך - en phonétique : "Hanérot Halalou anou madlikin al hateshouot véal hanissim véal haniflaot, shéassita laavotenou al yedei kohanecha hakdoshim, vekol shmonat yemei Chanukah hanerot halalou kodesh, véein lanou reshut lehishtamesh bahem ela lirotam bilvad kédé lehodot lishméha al nifléoticha véal niseicha véal yeshuotécha" (הלכה ו, רא"ש שבת פ"ב סי' ח).

28. Il est bon de rester à côté des bougies et de clamer des chants et des louanges pour diffuser le miracle, mais il n'y a pas d'obligation stricte de rester à côté des bougies pendant une demi-heure, en particulier pour ceux qui allument de manière à ce que les bougies soient visibles de l'extérieur. [Dans le livre "Mekor Chaim" (section 672), il est écrit que l'essentiel de la Mitzva se résume ainsi : celui qui allume reste près des bougies pendant une demi-heure (voir sur place pour plus de détails), ainsi que dans le livre "Menucha veKedusha", mais tout cela s'applique uniquement à ceux qui allument avec une Hanoukia qui n'est pas visible de l'extérieur].

## 🕯 Les personnes qui ont l'obligation d'allumer

29. Tous sont tenus d'allumer les bougies de 'Hanouka - hommes, femmes et enfants qui ont atteint l'âge d'être éduqués.



30. Une femme dont le mari n'est pas présent au moment de l'allumage à la maison peut allumer au moment où il faut allumer, et son mari est acquitté par son allumage et n'a pas besoin d'allumer à son retour. Par conséquent, si le maître de maison ne peut pas venir allumer les bougies à temps, sa femme allumera. Mais s'il peut venir et allumer lui-même, il devrait allumer lui-même, car les sages ont dit : "Malheur à l'homme dont la femme et les enfants bénissent pour lui". (voir question E. dans les questions/réponses)

31. Une femme qui se trouve seule à la maison est tenue d'allumer les bougies de 'Hanouka avec les bénédictions comme un homme.

32. Un enfant Ashkénaze qui devient Bar Mitzva pendant 'Hanouka, et dont le père a l'habitude d'allumer au coucher du soleil (Chekiya), il y a un doute si l'enfant doit allumer au coucher du soleil lorsqu'il est encore potentiellement mineur, ou attendre la nuit tombée. En pratique il semble que l'enfant devra allumer 15 minutes après le coucher du soleil (Chekiya).

### 🕯 Endroit où il faut placer les bougies

33. Les bougies doivent être placées à une hauteur supérieure à trois tefachim du sol [soit au minimum 28.8 cm, et certains disent 24 cm], et si elles sont placées en dessous de trois tefachim, bien que certains pensent que même a posteriori on ne s'est pas acquitté de son obligation, la loi que nous suivons est, qu'a posteriori, on s'est acquitté de son obligation. De même, les bougies doivent être placées en dessous de dix tefachim [96 cm, certains disent 80 cm], mais si elles sont placées au-dessus de dix Tefachim jusqu'à vingt amot, on s'est acquitté de son obligation.

34. Si les bougies sont placées au-dessus de vingt amot, on ne s'est pas acquitté de son obligation. Ces vingt Amot sont mesurées à partir du sol de la rue [domaine public]. [La mesure de vingt Amot est de 11.52 mètres, certains disent 9.60 mètres]. Si on a allumé au-dessus de vingt Amot, et qu'à côté des bougies on a placé des lumières colorées clignotantes (comme celles utilisées pour décorer une Soukka) de sorte qu'elles attirent les regards des passants dans le domaine public pour regarder au-dessus de vingt amot, il y a lieu de douter si on s'est acquitté de son obligation [comme la loi concernant une poutre peinte/dessinée qui est efficace pour un Erouv ('amlatra') même si la poutre est placée au-dessus de vingt amot, puisqu'elle attire le regard des passants dans l'allée].



35. Il y a lieu de se demander concernant toutes les distances mentionnées ci-dessus - si l'on doit mesurer la hauteur à partir de l'endroit de la flamme, ou des bougies, ou de la Hanoukia. Les décisionnaires sont divisés sur ce point, et en pratique, nous adoptons comme principe que la distance est à mesurer à partir de la flamme.

36. Celui qui a la possibilité de placer la Hanoukia à deux endroits différents : un endroit en dessous de trois tefachim et l'autre au-dessus de dix tefachim, il placera la Hanoukia là où il y aura le plus de personnes qui verront les bougies allumées (où il y a le plus de diffusion du miracle) et si les deux endroits sont équivalents - il placera la Hanoukia à l'endroit qui est au-dessus de dix tefachim, car ainsi selon tous les avis il s'est acquitté de son obligation [et en dessous de trois tefachim, bien que légalement on se soit acquitté de son obligation, il y a ceux qui sont rigoureux à ce sujet, comme cela a été expliqué ci-dessus dans la section 32].

37. Quand il y a deux endroits où l'on peut placer la Hanoukia - un endroit à l'intérieur d'une hauteur inférieure à dix tefachim mais de telle manière qu'il y aura moins de public qui voient les bougies dans la rue, et un deuxième endroit à une hauteur supérieure à dix tefachim mais avec plus de public qui les verront dans la rue, il devra les placer au-dessus de dix tefachim, car l'essentiel de la Mitzva est la diffusion du miracle.

38. Celui qui allume à l'entrée de chez lui, devra mettre les bougies à gauche afin de respecter la règle qui dit que la Mezouza est à droite et les bougies de 'Hanouka à gauche et seulement s'il y a d'autres personnes qui allument à gauche (notamment chez les Ashkénazes qui allument plusieurs Hanoukiot) et que l'entrée est déjà entourée de Mitzvots de tous les côtés, il pourra la mettre à gauche. Ceci, même s'il y a un grand nombre de Hanoukiot, et qu'à cause de cela il n'allumera pas à la distance d'un Tefah de l'entrée, il allumera quand même à gauche (ע"י א"ר מ"י תרע"א)

### 🕯 Utilisation de la lumière des bougies

39. Il est interdit de profiter de la lumière des bougies, que ce soit pendant Chabbat ou en semaine, que ce soit pour un usage profane ou sacré.

40. Ponctuellement et pour un besoin de Mitzva, comme étudier brièvement à la lumière des bougies, il se pourrait que cela soit permis [même s'il n'y a pas d'autre source de lumière dans la pièce].



41. Il est permis de marcher dans une pièce sombre à la lumière des bougies qui éclairent le lieu pour ne pas tomber à cause de l'obscurité, et il n'est pas obligatoire de fermer les yeux, car cela n'est pas considéré comme une utilisation de la lumière des bougies.

42. Après que les bougies aient brûlé pendant le temps nécessaire (30mn après la sortie des étoiles), il est permis de profiter de leur lumière, bien que certains soient stricts à ce sujet.

43. Il est de coutume de placer une bougie supplémentaire appelée 'Chamach' afin que si l'on doit utiliser de la lumière, on utilise celle du Chamach [et voir ci-dessous, section 47]

44. Il est mieux d'allumer les bougies avec le Chamach même afin de montrer clairement que le Chamach ne fait pas partie des bougies de 'Hanouka.

45. Même si plusieurs personnes allument au même endroit, il faut placer un Chamach près de chaque Hanoukia, car chacun doit placer ses bougies dans un lieu distinct [et voir ci-dessous, section 49].

46. On a l'habitude de placer le Chamach plus long ou plus haut que les autres bougies, afin que si l'on doit utiliser la lumière, ce soit celle du Chamach.

47. Bien que l'on ajoute un Chamach, on ne doit cependant pas utiliser la lumière des bougies et du Chamach. Toute la raison d'ajouter un Chamach est seulement en cas d'utilisation accidentelle, ou afin que l'on utilise seulement la lumière du Chamach en le prenant séparément.

48. Si il y a une autre bougie sur la table, il est permis d'utiliser la lumière de cette bougie pour s'éclairer même a priori, et de même si la pièce est éclairée, il est permis de l'utiliser, car cela n'est pas considéré comme ayant utilisé la lumière des bougies de 'Hanouka de manière interdite.

49. Quand il y a de l'éclairage à l'endroit où les bougies sont allumées, selon la loi stricte, il n'est pas nécessaire d'ajouter un Chamach, et de même si plusieurs personnes placent leurs Hanukiotes proches l'une de l'autre, il n'est pas nécessaire d'ajouter un Chamach [et voir ci-dessus, section 45], et de même lorsqu'on allume à l'extérieur à l'entrée de chez soi où l'on n'utilisera pas sa lumière du tout - il n'est pas nécessaire d'ajouter un Chamach, mais la coutume est d'ajouter un Chamach dans tous ces cas.

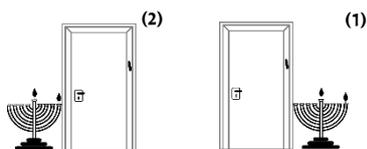


## 🕯 Ordre d'allumage des bougies

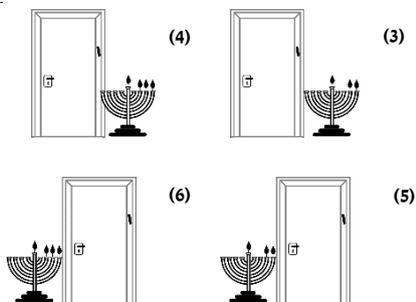
Il y a trois opinions à ce sujet et nous allons détailler deux d'entre elles.

L'opinion du Choulhan Aroukh, du Darkei Moshe et du Arizal [et c'est la coutume répandue] :

Le premier jour, on placera la bougie du côté droit



Les autres jours, on placera la première bougie à gauche et on allumera vers la droite



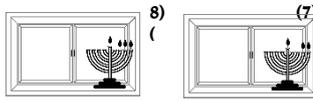
La première nuit, on place la bougie sur le côté droit (que l'on place la Hanoukia à droite de l'entrée ou à gauche, illustration 1-2. Idéalement on devrait la placer à gauche de l'entrée pour que la Mezouza soit à droite, sauf si en la plaçant à droite il y aura plus de diffusion du miracle), et le deuxième soir, quand on ajoute une bougie à côté, on commence et on fait les bénédictions sur la bougie ajoutée qui est plus à gauche, et de là on allume vers la droite (illustration 3-4 quand la Hanoukia est placée à droite de l'entrée, illustration 5-6 quand la Hanoukia est placée à gauche de l'entrée), et cela parce que nous trouvons dans le Talmud, dans Yoma (15b) " tous les tournants que tu fais ne doivent être que vers la droite ". De même, le troisième soir, quand on ajoute une autre bougie à côté des deux premières bougies, on fera les bénédictions et on allumera la bougie ajoutée la plus à gauche. Ensuite, on continue à allumer la bougie à côté vers la droite,



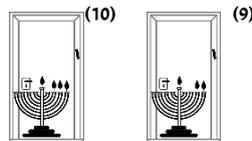
et ainsi chaque nuit on fera les bénédictions sur la bougie ajoutée, qui indique le miracle, car c'est avec l'ajout des jours, que le miracle est augmenté, [Et la source de la loi du Choulhan Aroukh provient du Maharik].

Dès le deuxième jour, au moment de la bénédiction, on doit se tenir face à la nouvelle bougie qui est allumée en premier ce jour-là, et non face aux autres bougies, pour éviter le problème de " אין מעבירין על " המצוות " (ne pas passer devant les commandements sans les accomplir).

Peu importe si l'on allume à droite ou à gauche de l'entrée [comme dans les illustrations ci-dessus], devant une fenêtre [illustrations 7-8], ou dans l'embrasure de la porte, la procédure commence toujours le premier jour avec la bougie de droite, et les jours suivants avec la nouvelle bougie la plus à gauche, puis on continue d'allumer les autres bougies vers la droite.



Le Mishna Beroura (מ"י תרע"ו מ"ק ט) note qu'il est bon et correct, si possible, de les placer toutes à l'intérieur de l'embrasure de la porte de manière qu'elles soient toutes au même niveau dans le Tefah proche de l'entrée (comme dans les illustrations 9-10). Même alors, on commencera le premier jour par la bougie de droite et les jours suivants par la nouvelle bougie de gauche, comme expliqué précédemment.



La deuxième opinion est celle du Gaon de Vilna qui diffère du Choulhan Aroukh sur deux points :

[A] Lors de l'allumage devant une porte, on doit toujours commencer par la bougie la plus proche de la porte car, selon cette opinion le commandement est d'allumer à un Tefah proche de la porte. Ceci même si cela nécessite d'allumer de droite à gauche et que dans ce cas, on ne respectera pas la règle "tous les tournants que tu fais ne doivent être que vers la droite ". Dans tous les cas, le Tefah proche de l'entrée sera prioritaire.



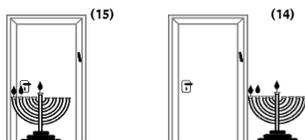
[B] Le Gaon de Vilna pense qu'il faut toujours commencer par allumer avec bénédictions la bougie allumée le premier jour, qui est la bougie obligatoire selon la loi fondamentale, puis, ensuite, on allumera les autres bougies qui relèvent du "Mehadrin Min Hamehadrin" (embellissement supplémentaire du commandement). Mais on ne doit pas allumer d'abord la bougie ajoutée, qui relève du "Mehadrin min Hamehadrin".

Ainsi, selon le Gaon de Vilna, si on allume à gauche de l'entrée, on commence le premier jour par la bougie la plus à droite, qui est à droite de l'entrée (Illustrations 11-13),

On allumera à partir de la bougie la plus proche de l'entrée de la droite vers la gauche



On allumera de la lumière la plus proche de l'entrée depuis la gauche



et les autres jours, on commence par la bougie la plus à droite près de l'entrée et on continue à allumer celle ajoutée à sa gauche, allumant ainsi de droite à gauche.

Et si on allume à droite de l'entrée ou dans l'espace de l'entrée ou à la fenêtre, alors le premier jour on allume à l'extrémité gauche de la Hanoukia près de l'entrée (Illustrations 14–15), et on commencera chaque jour d'après à allumer par cette bougie là en allumant de gauche à droite.

### Résumé des opinions :

Selon le Choulhan Aroukh, ce que disent les sages dans le Talmud, " tous les tournants que tu fais ne doivent être que vers la droite" est préférable à la loi du "Tefah le plus proche de l'entrée",



donc on allumera toujours [les autres jours] la bougie ajoutée la plus à gauche et de là on se tourne vers la droite [et le premier jour, on commence par la bougie la plus à droite]. Tandis que selon le Gaon de Vilna, la loi du "Tefah le plus proche de l'entrée" est préférable, donc on commence toujours par le Tefah le plus proche de l'entrée. Et de plus, le Gaon de Vilna pense que tous les jours, on doit commencer par la bougie allumée le premier jour, car c'est la bougie obligatoire selon la loi fondamentale et les autres bougies relèvent du "Mehadrin Min Hamehadrin".

### **Dans la pratique :**

Chacun doit suivre sa coutume. Et quoique l'on fasse, on sera acquitté selon toutes les opinions. Et toute divergence des décisionnaires sur la manière d'allumer n'est que sur comment et où il est plus correct de commencer au début de l'allumage. La coutume la plus répandue est selon la première méthode du Choulhan Aroukh.

[Pour le lieu de l'allumage dans la synagogue - voir plus loin section 81].

## **🕯 Les Lois de l'Allumage des Bougies pour les Étudiants en Pratique**

Les lois ci-dessous concernent à la fois les étudiants de Yeshiva mais aussi les étudiants qui étudient en université et dorment dans les dortoirs de l'université. Nous continuerons à ne citer que les étudiants de Yeshiva bien que les lois soient les mêmes.

### **Pour les Ashkénazes**

50. Un étudiant de Yeshiva Ashkénaze qui séjourne à la Yeshiva, même s'il a l'intention de retourner chez ses parents après l'allumage des bougies, devrait néanmoins allumer à la Yeshiva, puisqu'il a été jusqu'à présent à la Yeshiva et l'obligation d'allumage lui incombe sur place [et même s'il ne dort pas à la Yeshiva cette nuit-là, la Yeshiva est actuellement son domicile au moment de l'allumage]. Et il semble qu'il n'a plus besoin d'allumer chez ses parents après cela.

51. Un étudiant de Yeshiva Ashkénaze qui mange et dort à la Yeshiva pendant tous les jours de 'Hanouka, et qui retourne chez ses parents avant le moment de l'allumage, y reste jusqu'au soir puis revient à la Yeshiva - semble pouvoir allumer chez ses parents [et il est préférable qu'il y mange un repas]. De même, il peut désigner un émissaire pour allumer en son nom à la Yeshiva.



[Il faut noter qu'il est préférable d'allumer par un émissaire à l'heure exacte, plutôt que de s'allumer soi-même à partir de Plag Haminha, et il faut faire tout effort pour trouver un émissaire qui pourra allumer en son nom. De même, l'allumage la nuit jusqu'à l'aube du lendemain (Alot Hachahar) par un émissaire est préférable à l'allumage par soi-même au moment du Plag Haminha. On trouve donc que l'allumage au moment du Plag Haminha est la méthode la moins préférée [toutefois, si on attend pour allumer à une heure tardive de la nuit, alors il est interdit de manger jusqu'à ce qu'on allume, et donc si on va à une fête etc. et que l'on doit y manger, on devra allumer au moment du Plag Haminha].

La raison pour laquelle il peut allumer chez lui est que même si la Yeshiva est sa résidence principale, la maison de ses parents, quand il s'y trouve, est considérée comme sa maison, et il peut allumer sur place- même s'il n'y dort pas la nuit.

52. Un étudiant de Yeshiva Ashkénaze qui va à une fête de 'Hanouka, etc., chez des membres de la famille [qui ne sont pas ses parents] au moment de l'allumage puis retourne à la Yeshiva, devrait désigner un émissaire pour allumer à la Yeshiva, et ne pas allumer lui-même chez l'hôte car c'est pour lui, un lieu de résidence temporaire, et son statut n'est pas celui d'un invité résident [mais s'il s'agit d'une fête chez les parents, il peut y allumer, comme mentionné ci-dessus].

53. Un étudiant de Yeshiva Ashkénaze qui, pendant 'Hanouka, dort chez ses parents et mange à la Yeshiva, devrait allumer chez ses parents [même si le lieu de repas est normalement principal, les cantines des Yeshivotés aujourd'hui sont considérées comme des « restaurants » et c'est dans son lieu d'habitation qu'il faut allumer], cependant, il est préférable qu'il y mange également.

54. Un étudiant de Yeshiva Ashkénaze qui dort chez ses parents dans la même ville que la Yeshiva, et qui a aussi une chambre pour dormir à la Yeshiva, puisqu'idéalement on devrait allumer à l'endroit du repas – soit il mange un repas dans sa chambre à la Yeshiva et y allume, soit il mange un repas chez ses parents et y allume.

#### **Étudiant Ashkénaze invité chez des membres de sa famille qui ne sont pas ses parents**

55. Un jeune homme Ashkénaze qui est hébergé pour un jour chez des membres de sa famille (mais pas ses parents), bien que d'après la loi principale il suffise qu'il participe avec une petite somme d'argent avec



l'hôte, il est préférable qu'il allume lui-même les bougies. ( משנ"ב סי' (תרעז ס"ק ג ושעדי"צ ס"ק ה ימ).

56. Une jeune fille qui est hébergée chez autrui doit participer avec une petite somme avec le maître de maison. Et pour les filles Sépharades, si elle vit chez ses parents et n'est hébergée que pour un jour, elle n'a pas besoin de participer. Mais si elle vit dans un internat, son statut est comme celui d'un étudiant de Yeshiva Sépharade

### **Lois d'allumage pour un étudiant de Yeshiva Sépharade.**

57. Un étudiant Sépharade étudiant dans une Yeshiva et rentrent chez ses parents le soir pour dormir, s'acquitte de son obligation par l'allumage de ses parents.

58. Un étudiant Sépharade qui étudie à la Yeshiva et qui rentre chez lui toutes les quelques semaines, doit allumer à la Yeshiva, toutefois, en ce qui concerne la bénédiction, il faut craindre de ne pas la réciter (et de nombreux Sépharades ont l'habitude de ne pas allumer du tout, mais il est plus correct qu'ils participent au moins à un allumage sur place en donnant une petite somme d'argent comme expliqué ci-dessous, section 61), et si possible, il doit écouter les bénédictions d'une autre personne, ou écouter les bénédictions lors de l'allumage à la synagogue. Cependant, s'il retourne chez lui pour 'Hanouka, même s'il ne rentre que pour un jour, ce jour-là, il s'acquitte de son obligation par l'allumage de son père, et il n'a pas besoin de participer avec son père avec une petite somme d'argent.

59. Un jeune homme Sépharade allume à la Yeshiva avec bénédictions uniquement dans les cas suivants :

- s'il allume avant que son père n'allume, il peut réciter la bénédiction lui-même.
- si ses parents n'allument pas dans leur maison habituelle mais dans un autre endroit.

60. Un jeune homme Sépharade qui est hébergé pour un jour chez des proches (mais pas ses parents) - doit participer en donnant une petite somme d'argent avec l'hôte.

### **Participation avec une petite somme d'argent**

61. Participation financière avec de petites sommes d'argent de plusieurs étudiants ensemble pour un seul allumage- pour les Sépharades, d'après la loi stricte, cela suffit, et certains pensent qu'il n'y a même pas de mérite supplémentaire à allumer seul ( כנה"ג סי' )



(תרעו), mais en pratique, il y a un mérite à ce que chacun allume seul en raison des opinions qui pensent que la participation financière n'est valable qu'entre un invité et le propriétaire de la maison (הה"מ פרק ד (מהל' הנוכה הל' ד ופר"ח סי' תרעו ס"ק א), et aussi parce que certains pensent qu'il y a un mérite à allumer seul et à ne pas se reposer sur une participation financière (מור סי' תרעו בשם הרב שר שלום וריטב"א (שבת כג)), mais puisque la Halacha concernant les étudiants sépharades de Yeshiva qui doivent allumer n'est pas si claire, on peut donc se fier sur la participation. (Et voir question EE. dans les questions/réponses en fin de ce feuillet)

## 🕯️ Un Hatan qui se marie à 'Hanouka

62. Un marié [Ashkénaze] qui se marie pendant les jours de 'Hanouka :

- Si la cérémonie est après le coucher du soleil - s'il est Sépharade, il sera acquitté par l'allumage de son père et s'il est ashkénaze, il doit allumer chez ses parents lui-même [et il semble qu'il ne peut pas nommer un émissaire pour allumer chez ses parents après être parti de là, puisqu'il a déjà quitté leur maison il est considéré comme n'y habitant plus et ne peut pas y allumer].

- Si la cérémonie est avant le coucher du soleil, il semble qu'il devrait nommer un émissaire pour allumer dans la maison où il vivra/dormira la nuit après le mariage [et il semble que même s'il n'y habite pas encore du tout, comme l'appartement est préparé pour lui, c'est son lieu de résidence, et il peut nommer un émissaire pour y allumer, et s'il ne peut pas nommer un émissaire, il devrait allumer lorsqu'il retourne chez lui jusqu'au lever du jour (Alot Hashachar), et désignera un gardien qui sera chargé de lui rappeler d'allumer].

## 🕯️ Loi de propriété de l'huile d'allumage

63. Un étudiant de Yeshiva qui allume n'a pas besoin d'un acte d'achat pour que l'huile lui appartienne, et bien que selon les Rishonim (Ramban, Ritva, Ran, Rabbenou David, Meiri dans Pesachim 7) il est expliqué qu'il faut que l'huile appartienne à celui qui allume, selon la loi il est expliqué dans le Michna Berura (סי' תרעג ס"ק ב) qu'il n'est pas nécessaire que l'huile appartienne à celui qui allume. Il faut toutefois préciser que seulement si un émissaire allume, il est nécessaire que l'allumage soit fait avec l'huile de l'envoyeur, mais celui qui allume ses bougies lui-même n'a pas besoin que l'huile lui appartienne par un acte d'achat.



## 🕯 Allumage des bougies lorsque l'on est invité chez quelqu'un

### Personne hébergée le Chabbat

64. Une personne qui est hébergée pour le Chabbat chez ses parents et y dort, a deux options : soit allumer les bougies chez ses parents [et pour les Sépharades, participer avec une petite somme d'argent], soit désigner un émissaire pour allumer chez elle [si elle allume chez ses parents, elle n'a pas besoin d'allumer chez elle de peur qu'on la soupçonne de ne pas allumer, car de nos jours, cela n'est pas une préoccupation].

65. Celui qui est invité pour les repas du Chabbat [soir ou matin, ou même pour les deux repas] chez ses parents [ou chez d'autres] mais retourne dormir chez lui - doit allumer les bougies de 'Hanouka chez lui.

[En ce qui concerne les bougies de Chabbat – A priori, il devrait allumer là où il mange son repas du soir, mais s'il ne peut pas y arriver avant le Chabbat - il devrait allumer chez lui des bougies de Chabbat longues qui resteront allumées jusqu'à son retour, et idéalement, il devrait aussi faire les deux choses suivantes :

a] Assombrir la pièce avant l'allumage [y compris éteindre les lumières et fermer les volets], puis allumer l'électricité, et sans interruption de parole, allumer les bougies et faire la bénédiction.

b] Manger une quantité de nourriture de la taille d'un Kazayit (équivalent du volume d'une boîte d'allumettes à la lumière des bougies après être rentré du repas).

66. Cependant, s'il est hébergé chez ses parents [ou chez d'autres] pour les trois repas du Chabbat, et qu'il dort chez lui - idéalement, il devra manger un des repas du Chabbat chez lui et allumer les bougies sur place [et tout au moins manger des aliments Mezonot (gâteaux, biscuits par exemple) chez lui], mais s'il ne peut pas allumer les bougies de 'Hanouka chez lui lui-même ni en demandant à un émissaire – il devra allumer chez ses parents [ou chez ceux qui nous hébergent le soir du Chabbat].

67. Celui qui est hébergé pour le Chabbat chez ses parents et dort dans une autre maison [qui n'est pas sa résidence principale] - devrait allumer chez ses parents [-là où il mange]. Toutefois, s'il a allumé à l'endroit où il dort - il aura accompli son obligation. Il peut aussi



allumer dans sa résidence principale lui-même ou en désignant un émissaire pour allumer chez lui.

### 🕯 Allumage à la sortie de Chabbat pour l'invité

68. L'allumage des bougies à la sortie de Chabbat pour celui qui est hébergé chez ses parents tout le Chabbat :

Si ses parents vivent dans sa ville, il devrait idéalement aller prier la prière du soir près de chez lui à la sortie de Chabbat, et allumer chez lui à ce moment-là [et sa femme et ses enfants entendront les bénédictions chez ses parents].

Dans le cas où ses parents ne vivent pas dans sa ville, comme il est possible que le moment idéal pour l'allumage soit passé d'ici son retour chez lui, il devrait désigner un émissaire pour allumer chez lui à temps, et s'il ne peut pas désigner un émissaire - il devrait rester chez ses parents après la sortie du Chabbat, et manger un repas de Mélavé Malka après avoir allumé sur place.

### 🕯 Celui qui n'est pas chez lui au moment de l'allumage

69. Celui qui se trouve en dehors de chez lui dans sa ville pendant l'allumage des bougies un jour de semaine, et a l'intention de retourner dormir chez lui - s'il ne peut pas allumer lui-même à temps – il devrait envoyer un émissaire pour allumer chez lui à temps, et s'il n'a pas d'émissaire – il devra allumer [avec bénédictions] à l'heure où il retourne chez lui, tant que c'est avant l'heure du lever du jour (Alot Hashachar). Et il semblerait qu'il n'ait pas le droit d'allumer à l'endroit où il se trouve plus tôt, même si les membres de sa famille sont avec lui. (Et voir questions E. et N. dans les questions/réponses en fin de ce feuillet)

70. S'il part en dehors de la ville pendant les jours de 'Hanouka en milieu de semaine et y dort, il devra allumer sur place, ou [dans les cas où il s'y trouve pour quelques jours seulement] envoyer un émissaire pour allumer chez lui.

71. S'il a allumé chez lui pendant les jours de semaine et souhaite partir immédiatement après l'allumage chez ses parents (ou dans une autre maison, locations de vacances par exemple), l'allumage qu'il a fait chez lui suffit [et s'il allume la Hanoukia visible de l'extérieur, il n'est même pas nécessaire de rester après l'allumage chez lui], et il n'est pas nécessaire d'allumer à nouveau lorsqu'il arrive à son nouveau lieu.



## ☞ Séjour dans une location de vacances pendant 'Hanouka

72. Celui qui va dans une maison d'hôtes/location de vacances pendant 'Hanouka pour quelques jours pendant le Chabbat ou en semaine, devrait allumer sur place, ou désigner un émissaire pour allumer chez lui. Toutefois, si la fin de son séjour là-bas tombe immédiatement après le début du moment d'allumage et qu'il doit quitter les lieux, et également le samedi soir lorsqu'il doit partir immédiatement après la fin du Chabbat, il n'allumera pas sur place mais devra désigner un émissaire pour allumer chez lui, et a posteriori s'il n'en a pas la possibilité, il devrait allumer quand il retourne chez lui jusqu'au lever du jour (Alot Hashahar). Mais s'il attendra sur place après la fin du temps d'allumage (30mn après l'allumage), il peut allumer sur place et a posteriori, il devra allumer quand il retourne chez lui jusqu'au lever du jour (Alot Hashahar).

73. Une femme hospitalisée [Ashkénaze] n'a pas besoin d'allumer si son mari allume à leur domicile, mais si le mari allume chez ses parents, etc., la femme doit aussi allumer à l'hôpital puisque seule l'allumage du mari à leur domicile exempte la femme [et il en va de même dans le cas inverse où le mari est hospitalisé et la femme à la maison]. Si la femme hospitalisée souhaite allumer les bougies seule même si son mari allume à leur domicile et l'exempte, si elle est Ashkénaze, elle peut allumer avant son mari et alors tous les deux allumeront avec une bénédiction. Une femme Sépharade n'allumera jamais même si son mari allume après.

## ☞ Bénédiction de l'allumage lorsqu'on allume par l'intermédiaire d'un émissaire

74. Lorsqu'on allume par l'intermédiaire d'un émissaire, l'émissaire doit réciter la bénédiction dans sa propre maison, et sur la base de cette bénédiction, il allumera dans la maison de l'envoyeur [Il faudra faire attention à ne pas parler entre les allumages.]

La règle générale est que pour les bougies de 'Hanouka, l'émissaire ne récite la bénédiction que s'il allume en présence de celui qui l'envoie. Cependant, si celui qui l'envoie n'est pas là, il ne pourra pas faire de bénédiction sur place.



## 🕯 Chabbat de 'Hanouka

### Prière de Minha plus tôt la veille de Chabbat

75. Le vendredi, il est préférable de prier Minha avant d'allumer les bougies de 'Hanouka, car si on prie Minha après l'allumage, cela entraîne un paradoxe (Minha étant censé être prié le vendredi et l'allumage est celui de Chabbat) ( פמ"ג ומ"ב במ"י תרעט ס"ק ב ובשעה"צ (סק"ז).

Si l'on n'a pas prié Minha plus tôt et qu'il est nécessaire d'allumer les bougies de 'Hanouka maintenant, on ne devrait pas prier Minha seul, mais plutôt allumer les bougies de 'Hanouka et ensuite prier Minha en communauté (Eliahou Rabba sur place).

### 🕯 Le moment d'allumage des bougies la veille de Chabbat

76. Il y a un doute si l'on peut, a priori, allumer les bougies de 'Hanouka à partir de Plag Haminha, étant donné, que de toutes façons, on ne les allumera pas au même moment que les jours de la semaine, ou si on devrait juxtaposer l'allumage à celui des bougies de Chabbat. Il semble préférable a priori de les juxtaposer aux bougies de Chabbat et d'allumer les bougies de 'Hanouka dans les 30 minutes avant le coucher du soleil (Chekiya). Même dans les endroits où on allume les bougies de Chabbat 40 minutes avant le coucher du soleil, pendant ce Chabbat, il est approprié de retarder l'allumage des bougies de Chabbat et d'allumer les bougies de 'Hanouka une demi-heure avant le coucher du soleil, et ensuite les bougies de Chabbat ( סימן תרעט ס"א, ), (ועיי' שבת כג [Vis-à-vis de la condition de ne pas allumer trop tôt. Le Biour Halacha (ס'י תרעב ד"ה ז'לא מקדימים) écrit qu'allumer une demi-heure avant est considéré comme ne pas allumer trop tôt.]

### Les bougies de 'Hanouka puis les bougies de Chabbat

77. Il faut allumer les bougies de 'Hanouka avant celles de Chabbat (ס'י תרעט סעיף א).

Même lorsque la femme allume les bougies de Chabbat et l'homme les bougies de 'Hanouka, selon la Kabbale, il faut allumer les bougies de 'Hanouka en premier (בא"ה פרישת וישב).

78. Une femme veuve, etc., qui a déjà allumé les bougies de Chabbat, ne peut pas allumer elle-même les bougies de 'Hanouka [puisqu'en allumant les bougies de Chabbat, elle a accepté Chabbat



par son allumage et est interdite de faire du travail], mais elle doit demander à quelqu'un d'autre d'allumer et l'émissaire dira la bénédiction 'Lehadlik' et elle dira la bénédiction 'Al Hanissim'.

79. Un homme qui allume les bougies de Chabbat devrait, a priori, allumer d'abord les bougies de 'Hanouka puis les bougies de Chabbat comme mentionné ci-dessus [car on craint, a priori, selon l'opinion de ceux qui pensent qu'un homme accepte Chabbat en allumant les bougies], et si, après coup, il a déjà allumé les bougies de Chabbat, il devra allumer les bougies de 'Hanouka ensuite.

### 🕯 Allumage des bougies de 'Hanouka la veille de Chabbat

80. Lors de l'allumage du vendredi avant Chabbat, les bougies doivent brûler au moins une demi-heure après la sortie des étoiles ( מ"ב סי' ( 'תרעט ס"ק ב, ובה"ל סי' תרעב סע' א ד"ה זבלבד

Et c'est pour cela, qu'a priori, on ne devrait pas permettre aux enfants ashkénazes au-dessus de l'âge d'éducation (qui doivent allumer une Hanoukia eux-mêmes) d'allumer le soir de Chabbat avec des bougies colorées qui ne brûlent que pendant une demi-heure, car les bougies doivent brûler au moins une demi-heure après la sortie des étoiles comme mentionné. Cependant, à postériori, pour les enfants, il suffit que les bougies brûlent même une demi-heure après le coucher du soleil (Chekiya), mais il faut savoir que ces bougies colorées ne brûlent même pas cette durée, et, c'est pour cela, que pour les enfants le vendredi soir, on devrait utiliser une bougie qui brûle au moins une demi-heure après le coucher du soleil. Néanmoins, s'il n'y a pas d'autre option, on peut se reposer sur le Pri Megadim ( סי' תרעב א"א ס"ק א ), qui a tendance à être indulgent à postériori si les bougies ont brûlé une demi-heure à partir de Plag Haminha.

81. Si les bougies se sont éteintes le vendredi soir, selon l'opinion du Terumat HaDeshen et du Choulhan Aroukh ( סי' תרעג ס"ב ), on n'est pas obligé de les rallumer, mais il est approprié de les rallumer. Cependant, l'opinion du Taz (הובא במשנ"ב שם ס"ק כו) est que tant qu'il est permis d'allumer, on a l'obligation de les rallumer sans bénédiction.



## 🕯 Déplacer une chaise/table sur laquelle sont posées les bougies de 'Hanouka pendant Chabbat

82. Celui qui allume les bougies de 'Hanouka le soir de Chabbat et que la Hanoukia est posée sur une table ou une chaise, la table et la chaise deviennent une base pour un objet interdit - et il est interdit de les déplacer. Celui qui souhaite déplacer la table/chaise à un autre endroit afin que la Hanoukia ne soit pas volée- il sera interdit de déplacer la table/chaise même après que les bougies se soient éteintes [car seul un déplacement avec son corps (coude, jambe...) serait permis]. Mais si l'on veut déplacer la chaise/la table pour pouvoir utiliser l'endroit, ou pour pouvoir fermer la porte - a priori, on devra placer [jusqu'à la fin du crépuscule et avant la sortie des étoiles – Ben Hachemachot] sur la chaise des bijoux précieux, etc., qui sont plus précieux que la Hanoukia, et alors elle deviendra une base pour un objet interdit et un objet permis qui peut être déplacé si la valeur de l'objet permis est plus importante, et en cas de besoin, on peut être indulgent en plaçant des pains nécessaires pour Chabbat sur la chaise et alors on pourra la déplacer ailleurs.

Cependant, il semble approprié de se montrer strict et de ne pas se permettre de placer des bijoux sur la Hanoukia elle-même pour la déplacer.

## 🕯 Le moment de la Havdala à la sortie de Chabbat de 'Hanouka

83. Les décisionnaires sont divisés sur le fait de savoir s'il faut avancer l'allumage des bougies de 'Hanouka avant la Havdala [après avoir dit 'Ata Honantanu' ou 'Baruch HaMavdil'] ou s'il faut commencer par la Havdalah. Et selon la loi, celui qui fait comme ceci fait bien, et celui qui fait comme cela fait bien. [Et il est courant que dans les endroits où l'on prie Arvit à temps [et pas plus tôt], il y a une préoccupation que si on fait la Havdalah avant d'allumer les bougies de 'Hanouka, le moment optimal pour l'allumage sera passé - donc il faut allumer les bougies de 'Hanouka avant la Havdalah, mais faire attention à ne pas oublier de faire la Havdalah après l'allumage].

84. Celui qui a l'habitude de faire la Havdalah avant l'allumage, doit faire attention à ne pas manipuler les bougies de 'Hanouka avant la Havdalah, car s'il s'occupe de préparer les bougies et, pendant ce temps, passe à la Havdalah puis revient aux bougies, il enfreindra la



règle 'On ne doit pas passer au-dessus des commandements'. [Dans tous les cas – il est approprié de préparer les bougies de la sortie de Chabbat déjà le vendredi [dans la mesure du possible], afin de pouvoir accélérer l'allumage à la sortie de Chabbat].

85. Celui qui a l'habitude de sortir Chabbat selon l'opinion de Rabbenou Tam [même seulement s'il se montre strict et non en tant que loi indispensable] - devra allumer les bougies après l'heure de Rabbeinou Tam.

### 🕯 Allumage des bougies à la synagogue

[Voir les questions/réponses ci-dessous, pour plus de lois à ce sujet]

86. Les bougies doivent être placées sur le mur sud de la synagogue, mais idéalement, elles ne doivent pas être placées sur le rebord d'une fenêtre du mur sud ni sur une étagère fixée au mur lui-même, mais plutôt sur une table près du mur sud et il faut laisser un espace entre la table et le mur, de sorte que celui qui allume les bougies se tienne dos au sud et face au nord, entre les bougies et le mur. Les bougies doivent être disposées d'est à l'ouest, et le premier jour, on commencera par la bougie de droite la plus proche de l'Arche Sainte [la bougie à l'est], et les autres jours, commencer par la bougie de gauche et continuer vers la droite [c'est-à-dire allumer de l'ouest vers l'est] (משנ"ב תרעא ס"ק מב – מג, שעה"צ סי' תרעו ס"ק כא).

Dans les endroits où il n'est pas possible de placer les bougies sur une table près du mur sud comme mentionné ci-dessus, et qu'elles sont placées sur une étagère sur le mur ou sur le rebord d'une fenêtre de la synagogue, selon le Choulhan Aroukh, le premier jour, on commencera par allumer la bougie de droite [c'est-à-dire la bougie occidentale la plus éloignée de l'Arche Sainte, mais cela a le désavantage de ne pas être la bougie la plus proche de l'Arche, et dans les réponses du Chatam Sofer (או"ח קפו, ציון במ"ב הנ"ל), il est écrit qu'il faut commencer par allumer la bougie la plus proche de l'Arche Sainte, comme dans le Temple où la bougie occidentale était proche de l'Arche de l'Alliance] et les autres jours, allumer de gauche à droite [de l'est vers l'ouest, en commençant par la nouvelle bougie], et selon l'opinion du Gaon de Vilna, commencer par la bougie de gauche la plus proche de l'Arche Sainte et les autres jours, commencer par cette même bougie de gauche la plus proche de l'Arche et continuer de gauche à droite [en allumant ainsi d'abord la bougie du premier jour].



## 🕯 Lois sur la mention 'Al Hanissim'

### **Oubli de 'Al Hanissim' dans la Birkat Hamazon**

87. Si on se souvient avant d'avoir dit le nom de Dieu dans 'Baruch Ata Hashem, Al Haaretz Ve'al Hamazon' – il faudra terminer la phrase en cours (sauf si c'est cette bénédiction), revenir à 'Al Hanissim' et continuer comme d'habitude [Al Hanissim... Bimey Matityahu... Ve'al Hakol...].

Si on a déjà dit le Nom de Dieu dans la bénédiction – il faudra continuer le Birkat Hamazon normalement, et avant 'Harachaman Hu Yizkenu LiyMot Hamashiach', on ajoutera et commencera par dire 'Harachaman Hu Ya'aseh Lanu Nissim Veniflaot Keshem She'asah La'avoteinu Biyemey Hem Bazman Hazeh. Biyemey Matityahu...'.

Si on a terminé la Birkat Hamazon – on ne recommencera pas.

### **Oubli de 'Al Hanissim' dans la Amida**

88. Si on s'en souvient avant dire le nom de Dieu dans 'Baruch Ata Hashem, Hatov Shimcha Ulecha Na'eh Lehodot' – il faudra terminer la phrase en cours (sauf si c'est cette bénédiction), revenir à 'Al Hanissim' et continuer comme d'habitude [Al Hanissim... Biyemey Matityahu... Ve'al Kulam...].

Si on a déjà dit le Nom de Dieu dans la bénédiction qui suit – continuer la prière normalement, et avant le second 'Yiyu Leratzon', ajouter et dire 'Yehi Ratzon Milfanecha Sheta'aseh Lanu Nissim Veniflaot Keshem She'asita La'avoteinu Biyemey Hem Bazman Hazeh. Biyemey Matityahu...'.

Si on a déjà dit le second ' Yiyu Leratzon' – on terminera la prière et on ne la recommencera pas.

## 🕯 Lois sur l'huile restante

[Voir les questions/réponses S. et T. ci-dessous, pour plus de lois à ce sujet]

89. L'huile [et les mèches] qui restent dans les veilleuses ont été consacrées pour leur Mitzvah, et il est permis de les utiliser uniquement pour l'allumage des bougies de 'Hanouka [les jours suivants].

90. Les décisionnaires sont partagés sur la question de savoir si, dans le cas où les bougies s'éteignent après une demi-heure après la sortie des étoiles, si toute l'huile qui se trouve dans les veilleuses a été consacrée



pour sa Mitzvah ou seulement la quantité nécessaire à l'allumage obligatoire de la demi-heure et l'huile restante n'a pas été consacrée, et idéalement, il faut être strict à ce sujet, et donc il est bon de stipuler avant l'allumage qu'on ne consacre que la quantité nécessaire pour l'allumage.

Lorsque les bougies s'éteignent après une demi-heure après la sortie des étoiles, si on n'a pas stipulé à l'avance - alors il faut être strict de ne pas utiliser l'huile restante. Mais si on a stipulé – il est permis de l'utiliser ou de la jeter à la poubelle.

91. Dans les cas où il n'est pas permis d'utiliser l'huile et les mèches, il faut les brûler, et en cas de nécessité, on peut les jeter à la poubelle après les avoir mis dans un sachet.

### 🕯 Bénédition des beignets

92. Les beignets les plus courants [dans les magasins avec des certifications de cacheroute Lamehadrin] sont des beignets faits à partir de pâte de Challah sucrée et frits dans de l'huile profonde de sorte que le goût de l'huile soit bien perceptible dans la pâte, et leur bénédiction est Mezonot, et certains sont indulgents que même un homme pieux peut les manger en dehors d'un repas jusqu'à une quantité de quatre fois Kabetza [environ 2 beignets au total] ( "מ"ז ס"י ( 'קס"ה ס"ק י"ג, מ"ב שם ס"ק פ"ה ובה"ל ד"ה ז"כ וז' ).

Si on mange plus qu'une quantité de quatre fois Kabetza, alors idéalement, on doit les manger pendant un repas après avoir eu l'intention dans la bénédiction 'Hamotzi' de se rendre quitte aussi des beignets, et si on les mange en dehors d'un repas, on fera la bénédiction de 'Mezonot' avant d'en manger et 'Al Hamichya' à la fin, et, on fera cette bénédiction 'Al Hamichya' , même si on mange une très grande quantité, mais un homme pieux devrait les manger seulement pendant un repas comme mentionné ci-dessus, et avoir l'intention dans 'Hamotzi' de les exempter.

Si on les mange pendant un repas et que l'on n'a pas eu l'intention dans 'Hamotzi' de se rendre quitte des beignets – si on les mange jusqu'à satiété, on est exempté par 'Hamotzi', et si on les mange juste pour le plaisir, on les exempté avec quelque chose dont la bénédiction est avec certitude 'Mezonot', comme des céréales 'Kariot' et similaires qui répondent aux trois conditions de Pat Haba'ah Bekisnin.

93. Pour les beignets faits à partir de pâte à Challah [à laquelle on ajoute après la cuisson du sucre et de la confiture, et leur goût est



légèrement sucré], dont on frit la pâte dans de l'huile de sorte que le goût de l'huile n'est pas bien perceptible dans la pâte mais seulement dans la couche externe, idéalement, on doit les manger pendant un repas et avoir l'intention dans la bénédiction 'Hamotzi' de se rendre quitte des beignets, et si on les mange en dehors d'un repas, on fera les bénédictions de 'Mezonot' et 'Al Hamichya', et même si on mange une très grande quantité, on fera la bénédiction 'Al Hamichya', mais un homme pieux devrait les manger seulement pendant un repas comme mentionné ci-dessus, et avoir l'intention dans 'Hamotzi' de se rendre quitte des beignets.

Si on les mange pendant un repas et que l'on n'a pas eu l'intention dans 'Hamotzi' de se rendre quitte des beignets – alors, si on les mange jusqu'à satiété, on est quitte par 'Hamotzi', et si on les mange pour le plaisir, on les exempte avec quelque chose dont la bénédiction est avec certitude 'Mezonot', comme des céréales 'Kariot' et similaires qui répondent aux trois conditions de Pat Haba'ah Bekisnin.

94. La pâte pétrie avec beaucoup d'huile de sorte que le goût de l'huile est bien perceptible dans la pâte jusqu'à ce que son goût soit principal par rapport à la farine, dépend de cela : si elles sont frites dans de l'huile profonde, leur bénédiction est 'Mezonot', et il semble qu'on puisse manger jusqu'à une grande quantité même supérieure à « Kviout Seouda » (216 grammes pour les Sépharades, volume de  $\frac{3}{4}$  d'un sachet de lait – 800cm<sup>3</sup> pour les Ashkénazes) [la raison, car selon l'opinion de Rabbi Shimshon (ג' בע"י שם) même si on mange une quantité supérieure à « Kviout Séouda », on fera la bénédiction 'Al Hamichya', et même si le Choulhan Aroukh a écrit qu'un homme pieux devrait être strict – cela concerne seulement la pâte ordinaire mais pour la pâte pétrie avec beaucoup d'huile, même un homme pieux peut manger même une quantité de « Kviout Séouda », ( מ' קפח בע"י ז ), [ומ"ב ס"ק לג].

Et si elles sont cuites au four, alors leur bénédiction est 'Mezonot', mais idéalement, on ne doit pas manger plus qu'une quantité de quatre fois Kabetza (jusqu'à 2 beignets au total). Et si on mange plus que cette quantité jusqu'à une quantité appelée Kviout Seouda [216 grammes pour les Sépharades, volume de  $\frac{3}{4}$  d'un sachet de lait – 800cm<sup>3</sup> pour les Ashkénazes], on fera la bénédiction finale 'Al Hamichya'. Et si on mange plus qu'une quantité de Kviout Seouda, on fera la bénédiction 'Hamotzi' et le Birkat Hamazon.



Mais si les beignets sont cuits au four et ne sont pas pétris avec beaucoup d'huile et dont le goût de l'huile n'est pas bien perceptible, leur bénédiction est 'Hamotzi'.

## 🕯 Questions/Réponses à propos de 'Hanouka

**Question 1: Doit-on déchirer son vêtement en arrivant au Kotel même pendant 'Hanouka ?**

Réponse : On déchire toujours son vêtement en arrivant au Kotel, sauf pendant Chabbat, Yom Tov, et Hol Hamoed. Il faut donc le déchirer à 'Hanouka. Sources : סי' תקס"א, סי' תע"ד.

**Question 2: Est-il permis de se rendre au cimetière pendant 'Hanouka ?**

Réponse : Si cela ne risque pas d'entraîner des pleurs, on peut y aller [et certains ont l'habitude de ne pas y aller], mais si cela entraîne des pleurs, il est interdit d'y aller. Pour l'anniversaire du décès d'une personne décédée pendant 'Hanouka, selon la loi stricte, on peut s'y rendre [car on ne peut pas monter au cimetière seulement à Rosh Hodesh, mais les autres jours, même s'il n'y a pas de Tahanoun, on peut y monter], et certains ont l'habitude de ne pas monter du tout pendant les jours où les Tahanounim ne sont pas dits. Sources : או"ח סי' תכ"ט, בא"ר הגולה (יו"ד סי' שד"ט), קב הישר (פרק פ"ח).

**Question 3: Est-ce que les frais d'allumage des bougies de 'Hanouka sont remboursés par le Ciel comme ceux de Chabbat et Yom Tov ?**

Réponse : L'allumage de 'Hanouka est remboursé comme toutes les dépenses liées aux Mitzvots Sources : ריטב"א ביצה, ט"ז, וע"י תוס' ביצה שם.

**Question 4: Est-il permis d'étudier peu avant l'allumage des bougies ?**

Réponse : Si l'on commence une demi-heure avant le moment de l'allumage, il est permis d'étudier, à condition de s'arrêter au moment où l'on a l'habitude d'allumer. Cependant, l'étude des lois de 'Hanouka peut commencer même dans la demi-



heure, et l'on doit s'arrêter au moment où l'on a l'habitude d'allumer (מי תרעב ס"ק י).

**Question 5: Que doit faire une personne qui se trouve en dehors de chez elle au moment où il faut allumer les bougies de 'Hanouka ?**

Réponses :

- A. Il faut faire de son mieux pour rentrer chez soi et allumer les bougies à temps.
- B. Si cela n'est pas possible, sa femme devrait allumer les bougies à la maison avec une bénédiction au moment approprié. Le mari est également exempté par cet allumage [mais bien qu'il ait déjà accompli l'obligation d'allumage des bougies de 'Hanouka, il devrait idéalement entendre les bénédictions d'allumage de quelqu'un qui allume les bougies ailleurs].
- C. Si sa femme n'est pas non plus à la maison, il devrait essayer de trouver un émissaire pour allumer les bougies à la maison à temps [et la personne qui allume devrait réciter les bénédictions chez elle, puis aller allumer les bougies dans la maison de l'envoyeur, en faisant attention de ne pas parler entre les allumages].
- D. S'il ne trouve pas d'émissaire, il devrait allumer les bougies avec une bénédiction lorsqu'il rentre chez lui, jusqu'à l'aube [et s'il trouve un émissaire pour allumer les bougies avant son retour, il devra procéder ainsi et lui demander d'allumer]. Il est toutefois interdit de manger avant d'avoir allumé ou que quelqu'un n'ait allumé pour lui. Par conséquent, s'il doit aller à une fête et a besoin d'y manger, il devrait suivre les instructions de la section E. suivante.
- E. S'il ne rentre pas avant l'aube et ne trouve pas d'émissaire, il devrait allumer après le temps de Plag Haminha et mettre assez d'huile pour que les bougies brûlent pendant une demi-heure après la tombée de la nuit.



**Question 6: Faut-il idéalement être chez soi au moment de l'allumage ?**

Réponse : Il est possible d'allumer via un émissaire que l'on aura désigné, et l'on écouterait les bénédictions où l'on se trouve au moment de l'allumage, mais il y a plus de mérite à accomplir soi-même la Mitzva qu'à travers un émissaire.

Sources : L'avis du Magen Avraham et du Mishna Beroura ( כי יב (תרע"ז סק יב) est qu'il vaut mieux accomplir une Mitzva par soi-même que via un émissaire.

Toutefois, l'avis du Pnè Yehoshua (שבת כא) est qu'il n'y a pas plus de mérite à accomplir soi-même la Mitzva qu'avec un émissaire car l'obligation est sur la maison. ויש מקום לדון במש"כ הברכות, שמהא הדלקת השליח והברכות מתייחסות שצריך לשמוע את אליו, וכידוע נחלקו הרשב"א והמרדכי האם מי שמדליקין עליו בביתו צריך לברך ברכת הרוואה.

**Question 7: Quelle est la loi concernant le jeûne et les Tahanounim à la veille de 'Hanouka ?**

Réponse : Il n'est pas permis de jeûner la veille de 'Hanouka, et on ne dit pas les Tahanounim à Minha Sources : ( כי תרפו, סי' (תרפ"ג, סי' קלא).

**Question 8: Dit-on le Tikoun Hatzot durant les nuits de 'Hanouka ?**

Réponse : On ne dit que le Tikoun Lea ni le Psaume 20, mais on dit le Psaume 51.

**Question 9: Est-il permis d'éteindre une bougie en soufflant avec sa bouche ?**

Réponse : "Celui qui éteint une bougie avec sa bouche - sa vie est en danger s'il tient la bougie dans sa main" - et les bougies sur un gâteau, etc., doivent être éteintes en agitant la main, de même si on éteint une bougie de 'Hanouka après une demi-heure, et de même pour la bougie de Havdalah. Sources : הו"פ : אליהו רבה בס"ם 'ראשית חכמה', בן איש חי שנה ב' פרשת פנחס.



**Question 10:** Doit-on allumer des bougies à chaque entrée dans une maison avec deux entrées afin que l'on ne nous soupçonne pas de ne pas avoir allumé ?

Réponse : De nos jours, il n'y a plus du tout de règle qui demande de prendre en compte cette suspicion potentielle.

Source : סי' תרע"א סע' ה'.

**Question 11:** Si l'on a un appartement situé au-dessus de 20 Amot [11.52 mètres] et où personne ne passe devant l'entrée, où doit-on allumer ?

Réponse : Il faut allumer à la fenêtre de l'appartement et compter sur ce fait que les bâtiments d'en face peuvent voir les lumières. Source : סי' תרע"א סע' ה'.

**Question 12:** Existe-t-il une règle du "Tefah adjacent" quand on allume à la fenêtre ?

Réponse : Lorsqu'on allume à la fenêtre, cela doit être à un Tefah (8 ou 9.4 cm selon les avis) adjacent à la fenêtre. Le problème peut se poser lorsque l'on a des barreaux de protection extérieurs qui sortent beaucoup de la fenêtre. Il faudra donc veiller à ne pas allumer à la Hanoukia sur ces barreaux loin de la fenêtre, mais allumer en la rapprochant du cadre de la fenêtre. Source : סי' תרע"א סע' ז'.

**Question 13:** Où place-t-on la Hanoukia lorsqu'on allume à la fenêtre ?

Réponse : Peu importe si on allume à l'extérieur ou à l'intérieur de la fenêtre, mais cela doit être à proximité au maximum d'un Tefah (8 ou 9.4 cm selon les avis) de la fenêtre. Source : סי' תרע"א סע' ה'.

**Question 14:** Le lieu de l'allumage des bougies est-il déterminé selon le jour passé ou selon le jour à venir ?

Réponse : Ce qui détermine est le lieu où l'on se trouve au moment de l'allumage, comme dans les exemples suivants :

- a. Un étudiant en Yeshiva Ashkénaze qui part le soir de la Yeshiva pour rentrer chez lui, allume à la Yeshiva, car au moment de l'allumage il se trouve à la Yeshiva, et il n'a pas besoin d'allumer à nouveau après son arrivée à la maison (voir Section 50. ci-dessus).



- b. Un étudiant en Yeshiva Ashkénaze qui allume dans sa chambre et prend son repas dans sa chambre, n'a pas besoin de manger son repas dans sa chambre déjà la veille de 'Hanouka, mais comme il se trouve au moment de l'allumage dans sa chambre, et a l'intention d'y manger, cela est considéré comme sa maison, et là il doit allumer.
- c. Quelqu'un qui séjourne dans un appartement pour Chabbat et y arrive le vendredi soir, allume dans cet appartement même s'il ne prend ses repas de Chabbat que plus tard.
- d. Quelqu'un qui a séjourné dans un appartement pour Chabbat, peut allumer à la sortie de Chabbat dans cet appartement même s'il a l'intention de quitter l'appartement au cours de la nuit, car comme il y a séjourné tout Chabbat et se trouve là au moment de l'allumage [et y reste une demi-heure], c'est sa maison (voir Section 58. ci-dessus).
- e. Une personne qui vit dans son appartement et prévoit de déménager immédiatement après l'allumage, allume là où elle vit au moment de l'allumage, et n'a pas besoin d'allumer à nouveau dans le nouvel appartement où elle déménage.
- f. Un marié qui se marie pendant 'Hanouka - si la cérémonie de mariage est organisée après le coucher du soleil, il doit allumer chez ses parents ou s'il est Sépharade, se faire acquitter par son père, et ceci même s'il déménage immédiatement après dans son nouvel appartement (voir Section 62. ci-dessus).
- g. Cependant, une personne qui séjourne quelque part pour une courte période, et qui n'y dort pas – cet endroit n'est pas considéré comme sa résidence, et même si elle s'y trouve au moment de l'allumage, elle ne peut pas y allumer, car elle est considérée comme quelqu'un qui se trouve dans la rue au moment de l'allumage (ט"ז ס' תרע"ו, voir Section 69. ci-dessus).

**Question 15: Est-il permis de retarder l'allumage des bougies pour attendre que sa femme participe à l'allumage ?**

Réponse : Bien que de manière idéale on doive absolument allumer les Bougies de 'Hanouka au moment du temps de l'allumage [sans quoi on risque de perdre la Mitzva de diffuser le miracle auprès des passants dans l'espace public - selon certains avis parmi les décisionnaires], si on ne peut pas allumer



au moment de l'allumage, il faut désigner un émissaire pour allumer, ou que son épouse le fasse. Cependant, si cela est difficile pour une raison quelconque, il y a de nombreux arguments pour autoriser l'allumage même a priori, tout au long de la nuit.

De même, concernant quelqu'un dont l'épouse n'est pas à la maison au moment de l'allumage des bougies et dans un cas où il est impossible qu'elle soit présente au moment de l'allumage, puisqu'à posteriori on peut allumer toute la nuit avec bénédictions, comme il a été expliqué [et l'avis de la majorité des décisionnaires est qu'on peut faire les bénédictions toute la nuit lorsque son épouse est avec lui], et s'il allume maintenant alors que son épouse n'est pas avec lui, elle perdra les bénédictions et il y a des opinions qui exigent la bénédiction de ceux qui observent ((עיי' מ"ב סי' תרעו ס"ק ו)), donc en cas de grand besoin, il faut être indulgent et l'attendre avant d'allumer, si il n'y a aucune possibilité qu'elle soit à la maison au moment de l'allumage, mais on doit vraiment s'efforcer et être rigoureux d'allumer à temps, et d'autant plus que selon tous les avis il faut prendre en compte que "les zélés s'empressent de faire les Mitzvots".

**Question 16: Est-il permis pour une femme de continuer à travailler pendant que son mari allume les bougies ?**

Réponse : Avant l'allumage, voir section 6. ci-dessus, et après l'allumage, c'est permis, comme expliqué dans la section 8.

**Question 17: Une personne a fait frire des beignets et des latkes parvés dans de l'huile où des schnitzels ont été précédemment frits. Quel est le statut des beignets et des latkes ?**

Réponse : Ils auront le statut de viande, et il faut attendre six heures entre leur consommation et celle de produits laitiers.

**Question 18: Celui qui fait des beignets lactés doit-il faire une marque distinctive, comme c'est le cas pour le pain lacté ?**

Réponse : Il n'est pas nécessaire de faire une marque distinctive, car il n'est pas courant de les manger avec de la viande. Néanmoins, il faut faire attention à ne pas les



consommer dans les six heures suivant la consommation de viande. Sources : (הובא בפת"ש יו"ד סי' צו ס"ק ג) שו"ת מהרי"ט

**Question 19: Quand faut-il brûler l'huile et les mèches restantes après 'Hanouka ?**

Réponse : Il ne faut pas les conserver pour 'Hanouka l'année suivante, car on pourrait se tromper et les utiliser pour autre chose. Il faudra donc les brûler après 'Hanouka, et certains ont l'habitude d'attendre de les brûler en même temps qu'ils brûlent leur Hametz à Pessah.

**Question 20: Est-il permis d'utiliser l'huile restante de 'Hanouka pour une ségoula pour guérir une infection au pied (Shoshana) ?**

Réponse : A priori, on devra stipuler que l'on veut aussi utiliser l'huile pour cette utilisation avant l'allumage, comme expliqué en section 85, et a posteriori, même si on ne l'a pas fait, il est permis de l'utiliser après qu'elle ait brûlé une demi-heure [car selon certaines opinions, cette huile n'est pas dédiée à la Mitzva, et comme expliqué dans Yoreh De'ah (סי' קנה) qu'il est permis de se soigner pour le traitement d'un malade qui n'est pas en danger].

**Question 21: Est-ce qu'une Hanoukia que l'on n'utilise plus nécessite d'être mise dans une Gueniza ?**

Réponse : Non. Toutefois, si le texte complet de 'Hanerot Halalu' cité dans le Masehet Sofrim est inscrit dessus, elle doit être placée dans une Gueniza. Mais si seuls les mots 'Hanerot Halalu Kodesh Hem' ou 'Al Hanissim Ve'al Haniflaot' sont écrits dessus, c'est considéré comme une simple expression et elle ne nécessite pas d'être mise dans une Gueniza et peut être mis dans un sac que l'on jettera dans une poubelle ((יו"ד סי' רפד סעי' ב)).

**Question 22: La pâte des beignets nécessite-t-elle de faire 'Hafrachat Challah' ?**

Réponse : Si on prépare de la pâte à beignets dans la quantité requise [à partir de 1.2 kilos], on fera 'Hafrachat Challah', mais il faudra toujours la faire sans bénédiction. Sources : (השו"ע סי' שכט) פטר מהפרשת חלה, והשו"ך שם כתב להפריש חלה ללא ברכה (ועיי' תוס' ברכות לו ופסחים לו).



**Question 23:** Peut-on allumer les bougies de 'Hanouka avec de l'huile « Heter Mehira » quand le temps du « Biour » est passé?

Réponse : Il n'est pas permis de l'utiliser et elle doit être enterrée.

**Question 24:** : Doit-on donner à un enfant non-Bar Mitzva Ashkénaze spécialement de l'huile pour allumer (pour son éducation) ?

Réponse : Un enfant Ashkénaze non-Bar Mitzva qui est en âge d'être éduqué pour les Mitzvots peut, selon la loi, allumer des bougies normales et pas nécessairement avec de l'huile.  
Sources : סי' תרע"א סע' ב, וע"פ בה"ל תרעה ד"ה ודידן.

**Question 25:** Ya-t-il une préférence pour l'embellissement de la Mitzva entre allumer avec de l'huile liquide ou de l'huile solide ?

Réponse : Il est préférable d'utiliser de l'huile liquide plutôt que de l'huile solide, car l'huile solide est mélangée avec de la paraffine.

**Question 26:** Celui qui est hébergé dans un hôtel pendant Chabbat 'Hanouka et ne peut pas y allumer, comment doit-il procéder ?

Réponse : Il doit désigner un émissaire pour allumer chez lui.  
Source : סי' תרע"ז.

**Question 27:** Celui qui a l'habitude de faire rentrer Chabbat à 'Plag Haminha', comment doit-il procéder pendant 'Hanouka?

Réponse : Pendant 'Hanouka, il doit faire rentrer Chabbat plus tard puisqu'il faut a priori, allumer les bougies dans la demi-heure avant le coucher du soleil (Chekiya) mais en cas de force majeure, on peut déjà allumer à partir du Plag Haminha.

Source : או"ח סי' תרע"ט.

**Question 28:** Celui qui suit l'opinion de Rabbenou Tam pour la sortie de Chabbat, quand doit-il allumer les bougies de 'Hanouka ?

Réponse : Il doit retarder l'allumage des bougies de 'Hanouka jusqu'à l'heure de Rabbenou Tam. Source : או"ח סי' תרפ"א.



**Question 29: Est-il possible a priori de partir passer Chabbat chez ses parents, et si oui, où doit-on allumer ?**

Réponse : Il est possible a priori de partir, et on doit allumer soit chez les parents, soit via un émissaire à la maison (comme mentionné dans la section 64 ci-dessus).

**Question 30: Un couple qui a quitté la maison, et dont leur fille est restée à la maison, se rend compte qu'il n'arrivera pas à temps pour l'allumage des bougies en temps et en heure. Comment est-ce qu'il faut procéder pour l'allumage ?**

Réponse : Ils doivent désigner leur fille par téléphone pour qu'elle soit leur émissaire pour allumer les bougies.

Source : אורח סי' תרע"ז.

**Question 31: Comment peut faire quelqu'un qui doit participer aux dépenses de l'huile avec une petite somme ?**

Réponse : Soit en donnant une petite somme au propriétaire de l'huile, soit en élevant l'huile, soit en effectuant un acte d'acquisition avec un objet/soudar. Certains disent que le propriétaire de la maison doit ajouter un peu plus d'huile que ce qu'il utilise habituellement pour allumer ( סי' תרע"ז ס"א, ה"מ ). ( סי' קצ"ט ).

**Question 32: Si un petit-fils vient séjourner chez sa grand-mère et apporte avec lui sa Hanoukia. Peut-elle participer avec lui avec une petite somme ?**

Réponse : Elle ne peut pas, car seul l'invité peut participer avec le maître de maison, et le maître de maison ne peut pas participer avec l'invité.

**Question 33: Une veuve et ses enfants. Qui allume les bougies de 'Hanouka ?**

Réponse : Si elle a un fils au-dessus de l'âge de Bar Mitzva, il allume et dispense sa mère et les autres filles de la maison. Si personne n'a atteint l'âge de la Bar Mitzva, il suffit que la mère allume [et certains pensent que les filles doivent aussi allumer. Et pour les Ashkénazes, le fils doit également allumer].

Sources : ..משנ"ב ( סי' תרע"א סק"ט, סי' תרע"ה סק"ט ), ה"מ ( שבת כ"א ).



**Question 34: Que doit-on faire si on a lu par erreur la lecture de la Torah d'un autre jour ?**

Réponse : On ne doit pas recommencer, et si l'on n'a pas encore prononcé la bénédiction qui suit la lecture, ou si le Séfer Torah est toujours posé sur la Bima, voir ce que dit le Kaf HaChaim qui ramène deux avis. Sources : סי' תרפד ס"ק ג, כה"ח שם ס"ק ח

**Question 35: Celui qui ne sait pas où il dormira la nuit, où doit-il allumer les bougies de 'Hanouka ?**

Réponse : Il doit allumer là où il se trouve actuellement.  
Source : או"ח סי' תרעז

**Question 36: Deux étudiants en Yeshiva qui ont placé leurs Hanoukiotes côte à côte et se sont trompés, chacun allumant la Hanoukia de l'autre, ont-ils accompli leur obligation ?**

Réponse : Les deux ont accompli leur obligation. Source : מישנ"ב סי' תרעג ס"ק ב, אומרה לשמוך גיליון 27

**Question 37: Où doit allumer un étudiant de Jérusalem qui arrivera chez ses parents à minuit à Bnei Brak?**

Réponse : Il doit allumer à Jérusalem. Source : או"ח סי' תרעז

**Question 38: Doit-on allumer les bougies de 'Hanouka avec une bénédiction dans les salles de fête, lors des fêtes de 'Hanouka, etc. ?**

Réponse : Il n'est pas nécessaire d'allumer les bougies, et même ceux qui les allument ne doivent pas faire une bénédiction sur cet allumage, et de plus, cela ne les dispense pas de leur obligation d'allumer chez eux...et certains pourraient être induits en erreur car ils peuvent penser qu'ils ont accompli leur obligation.

Source : Il est expliqué dans le Choulhan Aroukh (סי' תרעא ס"ז) que l'on allume les bougies de 'Hanouka dans les synagogues, et les premiers commentateurs se sont divisés sur la raison de cela. Est-ce en raison de la diffusion du miracle auprès du public, ou pour permettre à ceux qui dorment et mangent dans la synagogue de remplir leur obligation ?

Selon la seconde raison, il est évident qu'il ne faut pas faire une bénédiction pour l'allumage des bougies dans les salles et similaires. Et même selon la première raison, il semble qu'il ne



faut pas faire une bénédiction, car l'ordonnance rabbinique était uniquement pour les synagogues. עי' שו"ת הריב"ש (סי' קיא), בספר המנהיג (הל' חנוכה), רישב"א ומאירי (שבת כג), אורחות חיים (הל' חנוכה סי' יז), ספר המכתם (פסחים קא), תניא רבתי (סי' לה), ב"י (סי' תרעא).

**Question 39: Est-ce que ceux qui allument les bougies de 'Hanouka dans les magasins, les usines, etc. avec bénédiction, agissent conformément à la loi ?**

Réponse : Cela constituerait une bénédiction en vain et pourrait également induire en erreur les personnes présentes lors de l'allumage, les amenant à penser qu'elles ont accompli leur obligation d'allumage. Source : (ב"ק כב וסב, סי' תרעז).

**Question 40: Y a-t-il un problème en voyant les bougies via les parois de verre qui entourent la Hanoukia et non pas les bougies directement ?**

Réponse : On peut accomplir son obligation aussi de cette manière. Source : (תרעא סע' ב).

**Question 41: Si quelqu'un a allumé les bougies de 'Hanouka le samedi soir à l'endroit où il séjournait Shabbat et souhaite partir. Peut-il partir immédiatement après l'allumage ?**

Réponse : Il doit y rester au moins une demi-heure, et il n'est pas nécessaire qu'il allume à nouveau lorsqu'il rentrera chez lui.

**Question 42: Quand allume-t-on les bougies de 'Hanouka dans la synagogue avec une bénédiction ?**

Réponse : Entre Minha et Arvit, quand la communauté est présente. Dans les endroits où Minha est priée plus tôt, on allumera avant Arvit. On a également l'habitude d'allumer avant la prière de Chaharit, mais sans bénédiction. Source : (סי' תרעא סעיף ז).

**Question 43: Celui qui allume à la synagogue doit-il refaire les bénédictions lorsqu'il allume chez lui ?**

Réponse : Même s'il a déjà prononcé toutes les bénédictions à la synagogue, il les répétera chez lui. Toutefois, le premier jour, il ne répétera pas la bénédiction "Chéhéheyanu", à moins qu'il doive dispenser sa femme et sa famille [certains disent que tous les jours, il ne répétera pas la bénédiction "She'asa Nissim", à



moins qu'il ne doit dispenser sa femme et sa famille]. Source :  
"ס' תרעא ס"ק מה, שו"ת התעוררות תשובה מהדו"ח ח"ג סי' תס

**Question 44: Celui qui allume les bougies de 'Hanouka à la synagogue après les avoir allumées chez lui, doit-il réciter de nouveau les bénédictions ?**

Réponse : Il récitera à nouveau toutes les bénédictions à la synagogue, et le premier jour également "Chéhéheyanu".  
Source : שו"ת זרע אמת או"ח סי' צו, ואמנם המשנ"ב סי' תרעא ס"ק :  
מה לא הזכיר את זה, הכי נקטינן

**Question 45: Dans une synagogue où il y a un programme d'étude le soir suivi de la prière d'Arvit, quand doit-on allumer les bougies de 'Hanouka ?**

Réponse : On doit les allumer au début du programme d'étude. Dans un endroit où l'on n'y prie pas mais que l'on y est que pour étudier, on n'allumera pas.

**Question 46: Fait-on une bénédiction pour l'allumage des bougies dans une synagogue où il y a un Minian uniquement pendant Chabbat ?**

Réponse : On fait la bénédiction le vendredi soir et à la sortie de Chabbat.

**Question 47: Dans une synagogue où il y a plusieurs Minianims, allume-t-on la Hanoukia pour tous les Minianims ou seulement pour le premier ?**

Réponse : Il suffit de le faire une fois, mais il faut allumer des bougies qui resteront allumées jusqu'après le dernier Minian.

**Question 48: Est-il permis de se faire couper les cheveux pendant 'Hanouka ?**

Réponse : Permis jusqu'à une demi-heure avant le coucher du soleil (Chekiya), et également permis après l'allumage.

**Question 49: Y a-t-il des lois spéciales pour les endeuillés pendant 'Hanouka ?**

Réponse : Toutes les lois habituelles du deuil s'appliquent également pendant 'Hanouka.

Hallel dans la maison de deuil - On récite le Hallel dans la maison de deuil pendant 'Hanouka, et même l'endeuillé lui-





**Question 53: Deux personnes peuvent-elles allumer une Hanoukia ensemble, chacune d'un côté ?**

Réponse : C'est possible jusqu'au quatrième jour.

**Question 54: Est-il permis de déplacer la Hanoukia après une demi-heure depuis l'allumage ?**

Réponse : Selon la loi stricte, il est permis de déplacer la Hanoukia après une demi-heure depuis la sortie des étoiles, mais certains sont plus rigoureux et estiment qu'il ne faut pas déplacer tant que les bougies sont allumées.

Sources : שו"ע (סי' תרעב ס"ב), שעה"צ (שם ס"ק יב), מג"א (שם סק"ד) ודענין מראית העין – עי' מוהר"ש (שם), וע"ע ב"ח וערוה"ש (שם), ומשנ"ב (סי' תרעה סק"ח).

**Question 55: Est-il permis d'éteindre les bougies après une demi-heure ?**

Réponse : Si nécessaire, il est permis d'éteindre les bougies de Hanoukia après les avoir laissé allumer une demi-heure après la sortie des étoiles, mais idéalement il y a une Mitzva de les laisser brûler, surtout à notre époque où les gens passent dans les rues à des heures tardives (et voir la question précédente)

**Question 56: Vaut-il mieux allumer à l'entrée ou devant sa fenêtre ?**

Réponse : Il est dit dans le Talmud que la Mitzva des bougies de 'Hanouka est de la placer à l'entrée de sa maison, à l'extérieur. Les premiers commentateurs (Rishonim) se sont divisés sur l'endroit où la placer.

Bien que celui qui allume à l'entrée du bâtiment s'acquitte de son obligation, la coutume est d'allumer à la fenêtre la plus proche de la voie publique, car de cette manière on remplit l'obligation selon toutes les opinions.

Même si l'appartement est à l'arrière et que la fenêtre ne donne pas sur la voie publique, on doit allumer à la fenêtre en se fiant à la vue des bâtiments d'en face.

Et si les fenêtres sont à plus de vingt coudées (Amot) de hauteur, on doit allumer à la fenêtre, et accrocher des lumières colorées qui attirent le regard.



Même celui qui n'a pas de fenêtre donnant sur la voie publique et seuls les membres de sa famille verront les bougies, doit allumer à la fenêtre.

Cependant, s'il n'y a absolument aucune possibilité, on doit allumer à l'entrée de l'appartement qui donne sur le hall des escaliers.

**Question 57: Est-ce que les soldats Ashkénazes ou Sépharades non mariés qui ne vivent plus chez leurs parents se trouvant dans les zones de combat doivent allumer ?**

Réponse : En raison du danger, ils sont exemptés d'allumer.

**Question 58: Est ce qu'il est possible de faire les bénédictions sur l'allumage si les soldats allument en plein milieu des rues de Gaza ?**

Réponse : Allumer dans la rue ne permet pas d'accomplir la Mitzva donc non.

**Question 59: Si des soldats Ashkénazes - ou Sépharades non mariés qui ne vivent plus chez leurs parents - habitent dans une maison inhabitée de Gaza, peuvent-ils allumer avec bénédictions ?**

Réponse : Oui mais uniquement s'ils mangent et dorment sur place.

**Question 60: Si des soldats Ashkénazes - ou Sépharades non mariés qui ne vivent plus chez leurs parents – dorment dans un tank ou dans une tente, peuvent-ils allumer ?**

Réponse : Oui, ils peuvent allumer avec bénédictions dans le tank ou dans une tente.





# QUIZ DE 'HANOUKA EN FAMILLE

Testez vos connaissances et  
découvrez si vous êtes une lumière!

Après l'allumage des bougies, profitez-en pour créer des souvenirs inoubliables avec vos enfants. Jouez et apprenez ensemble grâce à ce quiz ludique, conçu pour vous instruire à travers la lumière de Hanouka.

**Q-1. Est-il permis de lire à la lueur des lumières de 'Hanouka ? Et pourquoi ?**

Non, comme l'on récite dans Anérot alalou: "éla lirotam bilvad" - les voir uniquement sans en profiter! Plusieurs raisons sont rapportées: 1) Parce que le simple fait d'en profiter montre qu'elles n'ont pas été allumées pour la Mitsva, mais pour l'utilisation qu'on en fait. 2) Les Rabanim ont instauré d'accomplir cette Mitsva au même titre que celle du Beit Amikdach. Or, là-bas, il était interdit de profiter de la lumière de celle-ci, il en est donc de même ici.

**Q-2. Est-ce que nous récitons « Yaâlé Vévavo » dans la Téfila à 'Hanouka ? Et combien de fois ?**

Oui, les jours de Roch 'Hodech Tevet qui tombent les 6ème et 7ème jours de 'Hanouka. S'il n'y a qu'un seul jour de Roch 'Hodech: 3 fois (Cha'harit, Min'ha et Arvit) et s'il y a deux jours alors 6 fois.

**Q-3. Celui qui a oublié de dire « âl hanissim » dans la Amida doit-il recommencer ?**

Non, car ce n'est pas une fête de la Torah. Néanmoins, s'il se trouve encore dans la 18e bénédiction - celle des remerciements (baroukh ata...Hatovchimkha...) et qu'il n'a pas encore prononcé le nom d'Hachem, il récitera "al anissim" et reprendra ensuite (veâl koulam itbarakh...).

**Q-4. L'allumage de 'Hanouka est une Mitsva de la Torah ou Des Rabanan ?**

Des Rabanan.



**Q-5. À quoi sert le Chamach ?**

1) À lui éviter de profiter des lumières de 'Hanouka.

2) À lui éviter d'allumer d'une bougie à l'autre (d'après le Rama qui interdit d'allumer d'une bougie à l'autre).

**Q-6. Quelle est la signification des lettres inscrites sur les toupies**

En Israël il est inscrit « נ.ג.ה.פ - נם גדול היה פה » ce qui signifie que le miracle s'est passé ici (en Israël). En dehors d'Israël: il est inscrit « ש נם גדול - »  
נ.ג.ה.ש - signifiant que le miracle s'est passé là-bas (en Israël).

**Q-7. Qui est appelé "Mityavenime" ?**

Les juifs assimilés à la civilisation grecque.

**Q-8. À partir de quelle hauteur (depuis le sol) est-il permis d'allumer les lumières de 'Hanouka ?**

La Mitsva consiste à les poser entre 3 et 10 téfa'him à partir du sol, le but étant, la publication du miracle.

3 téfa'him parce que moins de 3, c'est pareil que s'il l'a mettait à même le sol! Cela ne se remarque pas qu'elle ait été posée là pour la Mitsva. Néanmoins, s'il l'a allumé en dessous de 3, il sera acquitté a posteriori [Pri 'Hadach].

**Q-9. À quelle hauteur maximum est-il permis d'allumer les lumières de 'Hanouka ?**

10 téfa'him, car au-dessus de 10, cela ne se remarque pas qu'elle a été allumée pour la Mitsva! L'habitude étant d'allumer au-dessus de 10. Néanmoins, s'il l'a allumé au-dessus de 10, il sera acquitté a posteriori. Mais au-delà de 20 amot, puisqu'il n'y a pas du tout de publication, car les gens ne regardent pas si haut, il ne sera pas quitte et devra la rallumer avec Bra'ha à un endroit plus adéquat. Toutefois, celui qui habite un étage haut de 20 amot et plus, s'il y a des voisins en face, il pourra allumer à la fenêtre [Hazon Ovadia].

**Q-10. L'évènement de 'Hanouka a-t-il eu lieu avant ou après celui de Pourim ?**

Le miracle de Pourim eut lieu après la destruction du premier temple [3405] alors que celui de 'Hanouka eut lieu durant le second temple [3622].

**Q-11. Est-il permis d'éteindre les lumières de la maison, lorsque les lumières 'Hanouka brillent ?**

S'il n'y a pas de Chamach, non car il est interdit de profiter de la lueur des bougies de 'Hanouka.

**Q-12. Si une personne oublie de réciter « ché'hé'hiyanou » le premier soir, peut-elle le réciter le second soir?**

Oui, s'il s'en souvient au moment de l'allumage. Il en est de même pour les autres soirs de 'Hanouka.

**Q-13. Peut-on allumer les lumières de 'Hanouka bureau avec bénédiction ?**

Non, uniquement dans un lieu de résidence.

**Q-14. Combien de temps minimum les lumières de 'Hanouka doivent-elles durer ?**

1/2 h après la nuit.



**Q-15. Est-il permis de commencer un repas avant l'allumage ?**

Non.

**Q-16. Motsaé Chabat doit-on commencer par la 'Havdala ou par l'allumage des lumières de 'Hanouka ?**

A la synagogue on commencera par l'allumage des lumières de 'Hanouka ; tandis qu'à la maison on commencera par la Havdala.

**Q-17. Un invité qui dort chez son hôte, doit-il allumer ses propres lumières?**

Si personne n'allume pour lui ailleurs, il donnera une « prouta » (10 centimes) à son hôte pour s'associer avec lui dans l'huile et de cette façon il pourra s'acquitter avec l'allumage de son hôte. Néanmoins, s'il tient à allumer lui-même, il le fera sans bénédiction.

**Q-18. Combien de lumières allume-t-on au total lors de la fête de 'Hanouka ?**

Sans compter le Chamach:  $8+7+6+5+4+3+2+1=36$ . Avec le Chamach: 44.

**Q-19. Est-il permis de réciter la bénédiction « boré méorei haech » sur les lumières de 'Hanouka ?**

Non, car pour réciter la bénédiction sur la bougie de la Havdala il faut profiter de la lumière, or, il est interdit de profiter de la lueur des bougies de 'Hanouka!

**Q-20. Est-il permis de réciter les bénédictions lors d'un allumage public (magasin, place publique...) ?**

Non, la mitsva d'allumer ne concerne uniquement le lieu de résidence.

**Q-21. Les femmes sont-elles astreintes à l'allumage ? Pourquoi?**

Oui, car elles aussi ont pris part au miracle.

**Q-22. Si une femme a allumé le premier soir à la place de son mari en récitant « chéhé'hiyanou », peut-il lui aussi la réciter le second soir ?**

Non, puisqu'il s'est déjà acquitté de cette bénédiction la veille, par sa femme.

**Q-23. Est-il permis de jeûner pendant les jours de 'Hanouka ?**

Non, car cette date figure dans la Méguilat Taanit (Méguila qui date de la fin du second temple où sont relatées 36 dates étant de bon augure pour le peuple d'Israël).

**Q-24. Le Hallel est-il récité avec ou sans bénédiction?**

Tous les jours de 'Hanouka, l'on récite le Hallel en entier - La bénédiction sera donc « ligmor ét Hahallel ».

**Q-25. Quelle section de la Torah lisons-nous à 'Hanouka ?**

Deux sections: La première est celle de Birkat Cohanim, car le miracle s'est produit avec des Cohanims (les Maccabim). La seconde, celle des sacrifices apportés par les chefs de tribus lors de l'inauguration du Mishkan - puisque celui-ci fut achevé le 25 Kislev, comme 'Hanouka (même si l'inauguration n'a eu lieu qu'a Roch 'Hodech Nissan).

**Q-26. Pour quelle raison nous ne récitons pas « Bamé madlikine » le Chabat de 'Hanouka ?**

Puisque certaines huiles sont interdites à l'allumage des bougies de Chabat et permises pour celles de 'Hanouka, il n'est donc pas honorable de



mentionner ce détail à 'Hanouka.

**Q-27. Pourquoi fêtons-nous 8 jours de 'Hanouka alors que le miracle n'était que de 7 jours ?**

1) Ils ont divisé le peu d'huile trouvé en huit et ont allumé chaque jour avec un huitième. Le miracle était que la menorah resta allumée jusqu'au matin. (Beit Yossef)

2) Ils ont rempli toutes les nerot de la menorah avec l'huile trouvée et miracle! Au matin, tout était rempli comme la veille! (Beit Yossef)

3) D'autres commentateurs expliquent qu'effectivement le premier jour n'est pas commémoré en fonction de l'allumage, mais plutôt pour: le miracle de la trouvaille de l'huile ou la victoire contre les Grecs ou alors l'inauguration du Beit Hamikdash... (Meiri, Chiltei Giborim)

**Q-28. Les lumières de 'Hanouka se sont éteintes juste après l'avoir allumée, dois-je la rallumer? Si oui, avec ou sans bénédiction?**

Cela dépend; Si à l'endroit allumé, il était prévisible qu'elle s'éteigne (à cause du vent par exemple), il n'est donc pas quitte de son allumage et devra la rallumer, néanmoins, sans bénédiction.

Mais si à l'endroit allumé, rien ne prévoyait une extinction, il est donc quitte de la Mitsva et n'a pas le devoir de la rallumer. Par contre, si pendant l'allumage une des bougies s'éteint, il doit la rallumer.

**Q-29. Est-il permis d'éteindre les lumières de 'Hanouka après le temps requis ?**

Oui.

**Q-30. Les lumières de 'Hanouka se sont éteintes 1/2h après la nuit, est-il permis de la rallumer pour lire?**

Oui, toutefois, il est préconisé de préciser avant l'allumage que l'on ne réserve que l'huile qui servira à la Mitsva afin de s'acquitter de ceux qui pensent qu'il est interdit de profiter même du surplus.

**Q-31. Que signifie le terme "Hadlaka ôssa mitsva" ?**

Que la Mitsva est accomplie dès lors que les bougies ont été allumées. (Même si cela ne dure qu'une seule seconde).

**Q-32. Pourquoi ne fêtons-nous pas 9 jours de 'Hanouka en dehors d'Israël, comme pour toutes les fêtes ?**

Car ce n'est pas une fête de la Torah.

**Q-33. Si je manque l'allumage le 2e soir, combien devrais-je allumer le lendemain ?**

Trois, il n'existe pas de rattrapage pour celui qui a manqué la Mitsva la veille.

**Q-34. Est-ce que l'on s'acquitte avec l'allumage de la synagogue ?**

Non. Et même l'officiant qui a fait la bénédiction à la synagogue rallumera à la maison avec bénédiction.

**Q-35. Peut-on allumer une cigarette à partir du Chamach des lumières de 'Hanouka à la synagogue?**

Non, puisque toutes les lumières allumées à la synagogue, Chamach inclus, sont appelées « nèr mitsva », il sera donc interdit d'en profiter à des fins profanes.



**Q-36. Pour quelle raison allume-t-on à la synagogue?**

Le Choul'han Aroukh ramène que c'est pour publier le miracle. Mais pourquoi à la synagogue, alors que nos sages n'ont instauré qu'à la maison ? Une lettre trouvée en 1200 stipule qu'à l'époque des Guéonim il était de coutume d'allumer à la synagogue... et depuis, on perpétue la tradition.

**Q-37. À quelle distance de la porte faut-il placer les lumières de 'Hanouka?**

1Téfa'h(10cm).

**Q-38. Peut-on allumer plusieurs veilleuses distinctes dans un même bol contenant de l'huile ?**

Non, le but étant de publier le miracle, et de cette façon, il est impossible pour celui qui les voit de savoir quel jour de 'Hanouka nous sommes.

**Q-39. Lorsque l'on allume à la porte, est-ce à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison ?**

La règle est simple – si la publication du miracle peut se faire publiquement, sa place est "à l'extérieur ". Dans le cas contraire, à l'intérieur, pour publier au moins chez soi.

Donc, celui qui allume à la porte ou à la fenêtre donnant sur un domaine public, allume à l'extérieur. Alors que celui qui allume à la porte ne donnant pas sur le domaine public ou à un étage haut, sans voisin en face, allume à l'intérieur.

**Q-40. De quel côté de la porte faut-il placer les lumières de 'Hanouka?**

À gauche de la porte pour celui qui rentre, en face de la Mézouza, pour être entouré de Mitsvot.

**Q-41. Et pour une porte sans Mézouza ?**

Dans ce cas, ce sera à droite. La Torah attache une importance spéciale à la droite dans tous les domaines.

**Q-42. Un enfant peut-il allumer les lumières de 'Hanouka?**

Non, car une personne exemptée ne peut acquitter une personne astreinte. S'il tient malgré tout à allumer, on lui donnera à allumer le Chamach.

**Q-43. De quel côté place-t-on les lumières de 'Hanouka à la synagogue ? Et pourquoi ?**

Au sud, en souvenir de la Menora du Beit Amikdach se trouvant au même endroit. Cependant, l'emplacement des nérot au Beit Amikdach est discuté; certains pensent qu'elles étaient de l'Est à l'Ouest alors que d'autres pensent - du nord au sud. Pour la synagogue ce sera pareil! La coutume veut, de les mettre de l'Est à l'Ouest, mais celui qui agira comme le 2e avis on ne l'empêchera pas.

**Q-44. Pour quelle raison faut-il prier Arvit avant l'allumage ?**

Car il y a un principe appelé « tadir vé chéiyno tadir, tadir kodèm » ,qui veut que le plus fréquent prime.

**Q-45. Combien de temps doivent durer les lumières de 'Hanouka la veille de Chabat ?**

Jusqu'à 1/2h après la tombée de la nuit.



**Q-46. Quelles huiles sont permises pour l'allumage des lumières de 'Hanouka?**

Toutes les huiles sont permises. Cependant, il est recommandé d'utiliser de l'huile d'olive. S'il n'en a pas, il est préférable d'utiliser une huile qui brille bien (comme l'huile de paraffine par exemple). Contrairement à Chabat, où il est interdit d'utiliser des huiles de mauvaises qualités de peur qu'il n'en vienne à imbiber la mèche d'huile pendant Chabat pour ne pas qu'elle s'éteigne.

**Q-47. Peut-on allumer les lumières de 'Hanouka « Chabat de 'Hanouka » avec une huile interdite aux bougies de Chabat ?**

Les bougies de 'Hanouka, oui ! Le Chamach, non ! Puisque la Mitsva s'arrête à l'allumage, et même après l'allumage il est interdit d'en profiter, on ne craint pas qu'il aille la rallumer. Contrairement au Chamach, qui lui, n'est ici que pour être utilisé, on craint qu'il arrange la mèche pendant Chabat.

**Q-48. Pourquoi avons-nous coutume de manger des produits lactés à 'Hanouka ?**

Car le lait est à l'origine du miracle. Un décret avait été lancé contre toutes les fiancées, de passer la nuit de noces avec l'empereur. Yéoudit, la fille de Yo'hanan Cohen Gadol, profita de cette occasion pour faire boire du lait à l'empereur et dès lors qu'il s'est endormi, elle lui coupa la tête et tous se sauvèrent.

**Q-49. Est-il permis d'allumer les lumières de 'Hanouka au gaz?**

Non, car il n'y a pas de mèche.

**Q-50. Est-il obligatoire de renouveler les mèches chaque soir ?**

Pas forcément, dans certains il est préférable de rallumer les mêmes mèches, car elles brûleront mieux.

**Q-51. De quand date le chant « Maoz Tsour » ?**

Début du 13e siècle, en Allemagne.

**Q-52. À quoi font référence les couplets du chant « Maoz Tsour » ?**

Aux 4 exils, 'Hanouka et Pourim.

**Q-53. Que signifient les lettres « Macabi/מכבי »?**

Ce sont les abréviations des mots: « מי כמוכה באלים ה' – ה' » Hachem, qui t'égale parmi les dieux?! »

**Q-54. Le chef de famille alité (D... préserve) peut-il allumer près de son lit ? Si oui, peut-il ensuite la déplacer près de la fenêtre ou de la porte ?**

Non et non. Il n'y a aucune Mitsva d'allumer à côté du lit et puisque la Mitsva s'arrête à l'allumage, il ne sert donc à rien de la déplacer ensuite à l'endroit adéquat puisque l'allumage n'était pas bon.

**Q-55. Doit-on rallumer une 'Hanoukia qui s'est éteinte ?**

Non, "Hadlaka ôssa mitsva" c'est-à-dire que la Mitsva est accomplie dès lors que les bougies ont été allumées. (Même si cela ne dure qu'une seule seconde).



**Q-56. Est-il permis d'allumer les lumières de 'Hanouka à partir d'une autre au moyen d'une bougie ?**

Le Choul'han Arou'h ramène deux avis: le 1er l'interdit, car c'est un manque de respect d'allumer une lumière (nèr) profane à partir d'une lumière (nèr) de Mitsva (Pri 'Hadach). Le 2e permet puisqu'il le fait pour allumer tout de suite après une lumière (nèr) de Mitsva, à condition qu'il n'y ait aucun risque que la lumière (nèr) s'éteigne en cours.

**Q-57. Peut-on allumer une cigarette à partir des lumières de 'Hanouka?**

Non, mais à partir du Chamach, oui.

**Q-58. Si un homme passe la nuit à l'hôtel pour affaire et que l'épouse reste à la maison, qui doit allumer?**

La femme, à la maison. Elle pensera à acquitter son mari et lui aussi, à s'acquitter de sa femme.

**Q-59. Dans quel cas une pauvre doit-elle vendre son manteau pour allumer les bougies de Chabat ? réponse en étapes**

*Selon la halakha une personne de ne doit pas vendre son manteau pour les bougies de Chabat, mais....*

**a-Que doit faire un pauvre qui n'a pas de quoi allumer les bougies de 'Hanouka ?**

Il doit vendre son manteau pour se procurer une bougie de 'Hanouka.

**b-Que doit faire un pauvre qui n'a pas d'argent pour allumer les bougies de Chabat ?**

Il n'a pas l'obligation de vendre son manteau ou de s'endetter; il n'allume pas.

**c-Que doit faire un homme qui ne possède qu'une seule bougie lors du Chabat de 'Hanouka ?**

Il l'allume pour Chabat en raison de l'importance du Chalom Bayit.

**d-Erev Chabat, un pauvre n'a pas de quoi allumer les bougies de 'Hanouka ni celles de Chabat. Que fait-il ?**

Il vend son manteau pour acheter une bougie. Lors de l'allumage, il l'utilisera comme bougie de Chabat, en raison de Chalom Bayit. CQFD !

**Q-60. Quel est le lien entre 'Hanouka et le mot "Haguefen" (הגפן)?**

Les lettres de "Haguefen" (הגפן) sont présentes sur les toupies de 'Hanouka : נ, ג, ד, ה, פ (Ness Gadol Haya Po).

**Q-61. Qu'est-ce qui se trouve dans toutes les 'Hanoukiot et aussi dans les synagogues ?**

Le Chamach.

**Q-62. Comment est-il possible d'allumer deux fois le même jour (avec Berakha) dans une même maison?**

Le jeudi soir et vendredi avant la Chkiah (coucher du soleil).

**Q-63. Quel est le miracle qui ne figure pas dans "Al Hanissim"?**

Le miracle de la viole d'huile.



**Q-64. Quel est le nom de fleur que l'on retrouve dans les chants de 'Hanouka et Pourim ?**

Chochanim.

**Q-65. Qu'est-ce que l'on termine chaque jour de 'Hanouka ?**

Le Hallel.

**Q-66. Quel est le fruit que l'on utilise le plus à 'Hanouka ?**

L'olive (pour l'huile).

**Q-67. Avec quelle huile est-il permis d'allumer les lumières de Chabat, mais pas celles de 'Hanouka ?**

Avec l'huile de Chéviit, car elle peut être utilisée pour s'éclairer, mais pas pour 'Hanouka, où elle n'a pas de finalité utilitaire.

**Q-68. Si la femme tarde et veut que son mari l'attende, doit-il attendre ou allumer à la nuit tombante ?**

Il est préférable de lui expliquer l'importance de la Mitsva accomplie en son temps. Et sinon, il l'attendra





Ils sont associés aux mérites de l'étude de ce livre

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élevation de l'âme

**Mordékhaï BISMUTH**

ben Maïssa ז"ל

**Sim'ha BISMUTH**

bat Warda ע"ה

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élevation de l'âme

**Albert Avraham CHICHE**

ben Julie ז"ל

**Denise Dina CHICHE**

bat Elise ע"ה

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élevation de l'âme

**Maurice Moché CHEMLA**

ben Sim'ha ז"ל

**Arlette Sarah CHEMLA**

bat Sultana ע"ה

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élevation de l'âme

**Yossef SOUFIR**

ben Maya ז"ל

**Gaby Camouna SOUFIR**

bat Emma Sim'ha ע"ה

ת.נ.צ.ב.ה.

Ils sont associés aux mérites de l'étude de ce livre

נִי יֵאָתֵר שׁוֹמֵעַ תְּפִלַּת כָּל פֶּה

Pour la réussite  
spirituelle et matérielle de  
**Raphaël BISMUTH**

ben Sim'ha

**Joëlle Esther BISMUTH**

bat Denise Dina

Qu'Hachem leur accorde une vie  
paisible et sereine avec la santé,  
remplie de joies, de réussites, de  
parnassa et toujours dans le  
chemin et la volonté de notre  
Créateur Avinou ché bachamayim.

אָמֵן כֵּן יִהְיֶה רְצוֹן

נִי יֵאָתֵר שׁוֹמֵעַ תְּפִלַּת כָּל פֶּה

Pour la réussite  
spirituelle et matérielle de  
**Patrick Nissim CHEMLA**

ben Sarah

**Martine Maya CHEMLA**

bat Gaby Camouna

Qu'Hachem leur accorde une vie  
paisible et sereine avec la santé,  
remplie de joies, de réussites, de  
parnassa et toujours dans le  
chemin et la volonté de notre  
Créateur Avinou ché bachamayim.

אָמֵן כֵּן יִהְיֶה רְצוֹן

נִי יֵאָתֵר שׁוֹמֵעַ תְּפִלַּת כָּל פֶּה

ברכה והצלחה

**מרים שרה** תחי'

בת מרטין מיה  
נעמי אסתר הי"ו

רפאל הי"ו

הלל נסים הי"ו

אריה הי"ו

יוסף הי"ו

חנה מיה הי"ו

נתן הי"ו

בני מרים שרה

ברכה והצלחה, ונחת מכל יוצ"ח, ושימלא  
ה' משאלותם לטובה. וכל אשר יעשו  
ישכילו ויצליחו. אכ"ר

אָמֵן כֵּן יִהְיֶה רְצוֹן

נִי יֵאָתֵר שׁוֹמֵעַ תְּפִלַּת כָּל פֶּה

Pour la réussite  
spirituelle et matérielle de

**It'zhak Moshe Dov**  
ben Fre'ha MORYUSEF

Qu'Hachem leur accorde une vie  
paisible et sereine avec la santé,  
remplie de joies, de réussites, de  
parnassa et toujours dans le  
chemin et la volonté de notre  
Créateur Avinou ché bachamayim.

אָמֵן כֵּן יִהְיֶה רְצוֹן

Ils sont associés aux mérites de l'étude de ce livre

אתה שומע תפלת כל פה  
Que Hachem  
protège et bénisse  
tous les  
Ba'houré Yeshiva et Avrèkhim

en Israël et dans le monde entier.

Puissent-ils continuer à étudier la Torah  
paisiblement et sereinement en Terre Sainte.

Que Hachem éloigne et affaiblisse tous ceux qui leur dressent  
des obstacles et cherchent à entraver leur étude.

Que leur étude serve de bouclier à Israël, protégeant ses fron-  
tières et la préservant de tous ses ennemis.

Ils sont les véritables remparts de notre peuple. Amen.

אמן בן יהי רצון

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élévation de l'âme

**Yossef ben Suzanne Silvera ז"ל**

**יוסף בן סוזאן סילברה ז"ל**

Rappelé auprès d'Hachem le 27 Adar 5784

ת.נ.צ.ב.ה.

Ils sont associés aux mérites de l'étude de ce livre

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élévation de l'âme

**Toufic Robert Baroukh  
TARRAB ז"ל  
ben Jamile**

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élévation de l'âme

**Makhlouf ABERGEL ז"ל  
ben Chaba Zora  
Rappelé auprès d'Hachem  
Roch Hodech Téveh 5768**

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élévation de l'âme

**Nadine Nedjma CHICHE ע"ה  
bat Denise Dina**

ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'



pour l'élévation de l'âme  
**Gilberte Simha SEROUSSI ע"ה**

**bat Sultana  
"MAMINO"  
Rappelée auprès d'Hachem le  
17Chevat 5784**

ת.נ.צ.ב.ה.

# L'IMPORTANCE D'IMPRIMER DES LIVRES DE TORAH

---

Le Pélé Yoets souligne avec force l'importance de l'impression de livres de Torah. L'imprimerie est un outil puissant qui permet de diffuser largement la sagesse et les enseignements de la Torah, touchant des personnes bien au-delà des frontières physiques et culturelles. En soutenant de tels projets, vous devenez un partenaire actif dans cette mission sacrée et méritez la grande récompense de contribuer à la pérennité de l'étude de la Torah.



Imprimer des livres de Torah est bien plus qu'un simple acte matériel : c'est une Mitsva aux répercussions éternelles. Chaque livre imprimé continue de transmettre la lumière de la Torah, inspirant et éduquant des générations futures. Chaque enseignement lu ou médité à partir de ces ouvrages apporte des mérites incomparables à ceux qui ont contribué à leur réalisation.

Nous vous invitons à devenir un acteur de cette noble mission en soutenant les ouvrages OVDHM du Rav Mordékhaï Bismuth, qui ont reçu les bénédictions et l'approbation de grands rabbanim tels que Maran Harav 'Haïm Kanievsky *Zatsal*, Roch Yéchiva Harav Yéhouda Samuel *Chlita*, Rabbi David Pinto *Chlita*, Rabbi Asher Brakha-Benedict *Chlita*, Rav Ron Chaya *Chlita*, Rav Yehia Benchetrit *Chlita* ...

Chaque don est une pierre ajoutée à l'édifice de la diffusion de la Torah et du renforcement de son étude. C'est une opportunité unique de participer à une Mitsva qui apporte lumière, mérite et bénédictions pour le donateur et son entourage.

Que votre générosité vous comble de bénédictions, vous accorde une santé robuste, une prospérité durable et un bonheur sincère.

---

[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com) – [info@ovdhm.com](mailto:info@ovdhm.com)

# Ce livre vous a plu?

**Associez-vous** à l'édition et diffusion de d'autres livres et **projets d'OVDHM**

Les nombreuses publications d'OVDHM sont distribuées gracieusement.

Mais vous savez bien que le travail qui y est investi ne l'est pas.

**ASSOCIEZ-VOUS**

Votre participation est déductible du maâssère

[www.ovdham.com](http://www.ovdham.com) - [info.ovdham@gmail.com](mailto:info.ovdham@gmail.com)



**RETROUVEZ-NOUS EN VIDEO**

**You Tube**

**ABONNEZ-VOUS**

**OVDHM**



# BIRKAT MÉ-ÈIN CHALOCH

Après avoir consommé la quantité requise d'un aliment contenant de la farine ou autres céréales (pâtisserie, pâtes, couscous), de vin ou des cinq fruits d'Israël (raisin; figue; grenade; olive et datte) , on récitera :

**ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם**  
**על המזייה ועל הכלכלה** (pour un aliment à base de farine ou autre)  
**על הגפן ועל פרי הגפן** (pour du vin)  
**על העץ ועל פרי העץ** (pour un des cinq fruits d'Israël)

ועל תנובת השדה, ועל ארץ המזיה, טובה ורחבה, שרצית והנחלת לאבותינו, לאכול מפריה, ולשבע מטובה. רחם יי אלהינו עלינו, ועל ישראל עמך, ועל ירושלים עירך, ועל הר ציון משכן כבודך, ועל מזבחתך, ועל היכלך, ובנה ירושלים עיר הקדש, במהרה בימינו, והעלנו לתוכה, ושמחנו בבנינה, ונברכה עליה בקדשה ובטהרה.

(בשבת) ורצה והקליצנו ביום השבת הזה.  
(בראשית) וזכרנו לטובה ביום ראש החודש הזה.  
**כי אתה טוב ומטיב לכל, ונודה לך על הארץ**  
ועל המזייה ועל הכלכלה (provenant d'Israël) ועל מוהתה ועל כלכלתה  
(pour du vin) ועל פרי הגפן (provenant d'Israël) ועל פרי גפנה  
(pour un des cinq fruits d'Israël) ועל הפרות (provenant d'Israël) ועל פרותיה  
**ברוך אתה יהוה, על הארץ ועל**  
מזייה: (provenant d'Israël) ועל המזייה: (pour un aliment à base de farine)  
פרי הגפן: (pour du vin) פרי גפנה: (provenant d'Israël)  
פרותיה: (pour un des cinq fruits d'Israël) פרותיה:

Après avoir consommé une boisson(excepte vin ou jus de raisin), des fruits (sauf des sept espèces), ou tout aliment ne poussant pas de la terre, si l'on a mangé un kazayit (en l'espace de 4 ou 8 minutes) ou bu un rev'it d'un seul coup, on récite la bénédiction suivante:

**ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, בורא נפשות רבות, והסרוזן על כל מה שפראת, להחיות בהם נפש כל חי, ברוך חי העולם**



Lors d'un repas de mariage on dit:

הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְבָרֵךְ אֶת הַתֵּן וְכֻלָּהּ בְּכַנְיָם וְזָכָרִים שֶׁל קִימָא לְעַבְדְּתוֹ וַיְתַבְּרָהּ. הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְבָרֵךְ אֶת כָּל הַמְסַבִּים בְּשִׁלְחֵן הַזֶּה וַיְתֵן לָנוּ הַקָּדוֹשׁ בְּרוּךְ הוּא כָּל מִשְׁאֵלוֹת לְבַנּוּ לְמוֹכָה.

Lors d'un repas de Brit-Mila on dit:

הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְבָרֵךְ אֶת בְּעַל הַבַּיִת הַזֶּה אָבִי הַבֵּן, הוּא וְאִשְׁתּוֹ הַיּוֹלֶדֶת מֵעַתָּה וְעַד עוֹלָם. הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְבָרֵךְ אֶת הַיֶּלֶד הַנּוֹלֵד, וְכִשֶּׁם שֶׁזָּכְהוּ הַקָּדוֹשׁ בְּרוּךְ הוּא לְמִילָה, כִּף יִזְכְּהוּ לְהַכְנִים לְתוֹרָה וּלְחֻפָּה וּלְמִצְוֹת וּלְמַעֲשִׂים טוֹבִים. וְכֵן יְהִי רָצוֹן וְנֹאמַר אָמֵן: הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְבָרֵךְ אֶת מַעֲלַת הַסַּנְדֵּק וְהַמּוֹהֵל וְשָׂאֵר הַמִּשְׁתַּדְּלִים בְּמִצְוֹתֵיהֶם וְכֻלְאֲשֶׁר לָהֶם.

**הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְחַיֵּנוּ וַיִּזְכְּנוּ וַיְקַרְבְּנוּ לַיּוֹמֹת הַמְּשִׁיחַ, וְלִבְנֵינוּ בֵּית הַמְּקֻדָּשׁ, וְלַחַיֵּי הָעוֹלָם הַבָּא. מְגִדִיל (מְגִדוּל**

(.Se dit le Chabat [Motsé Chabat inclus]; les jours où l'on récite Moussaf.; et lors du repas de Brit-Mila

יְשׁוּעוֹת מִלְכוֹ וְעֵשָׂה חֶסֶד לְמִשְׁיחוֹ לְדוֹד וּלְזָרְעוֹ עַד-  
עוֹלָם: כְּפִירִים רָשׁוּ וְרַעֲבוּ, וְדָרְשִׁי יי לֹא יַחֲסְרוּ כָּל-  
טוֹב: נָעַר הָיִיתִי גַם-זִקְנָתִי, וְלֹא-רָאִיתִי צַדִּיק נֶעְזֵב,  
וְזָרְעוֹ מְבֻקְשֵׁי-לָהֶם: כָּל-הַיּוֹם חוֹנֵן וּמְלוּהַ, וְזָרְעוֹ  
לְבָרְכָהּ: מַה-שָּׂאֲכַלְנוּ יִהְיֶה לְשִׁבְעָה, וּמַה-שֶּׁשָּׂתִּינוּ  
יִהְיֶה לְרַפּוּאָה, וּמַה-שֶּׁהוֹתַרְנוּ יִהְיֶה לְכַרְכָּה. כְּדַכְתִּיב:  
וַיְתֵן לְפָנֵיהֶם וַיֹּאכְלוּ וַיּוֹתִירוּ כְּדָבָר יי : בְּרוּכִים אַתֶּם  
לִיהוָה, עוֹשֵׂה שָׁמַיִם וָאָרֶץ: בְּרוּךְ הַגֹּבֵר אֲשֶׁר יִבְטַח  
בֵּיתוֹהַ, וְהָיָה יי מְבֻטָּחוֹ: יי עוֹ לְעַמּוֹ יִתֵּן, יי יְבָרֵךְ  
אֶת עַמּוֹ בְּשָׁלוֹם: עוֹשֵׂה שָׁלוֹם בְּמִרוֹמָיו, הוּא בְּרַחֲמָיו  
יַעֲשֶׂה שָׁלוֹם עָלֵינוּ, וְעַל כָּל עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל, וְאָמְרוּ אָמֵן.

Si on a récité le Birkat Hamazone sur une coupe de vin, celui qui a récité le Zimoun dira:

**בּוֹסֵי-יְשׁוּעוֹת אֲשָׂא וּבָשָׂם יי אֲקִרָא, סְבָרִי מְרִנָּן: לַחַיִּים.**

**בְּרוּךְ אַתָּה יי , אֱלֹהֵינוּ מִלֶּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא פְרֵי הַגֶּפֶן:**

Après avoir bu la quantité requise (8,6 cl) de vin, on récitera la bénédiction finale.



תְּרַחֲמֵן הוּא יִשְׁתַּבַּח עַל כְּבוֹדוֹ : תְּרַחֲמֵן הוּא  
 יִשְׁתַּבַּח בְּשָׂמַיִם וּבָאָרֶץ : תְּרַחֲמֵן הוּא יִשְׁתַּבַּח בְּנוֹ לְדוֹר  
 דוֹרִים : תְּרַחֲמֵן הוּא קָרַן לְעַמּוֹ יְרִים : תְּרַחֲמֵן הוּא  
 יִתְפָּאֵר בְּנוֹ לְנִצְחָה נְצָחִים : תְּרַחֲמֵן הוּא יִפְרֹנְסֵנוּ בְּכְבוֹד  
 וְלֹא כְבוֹדוֹ, בְּהִתֵּר וְלֹא בְּאִסּוּר, בְּנִחַת וְלֹא בְּצָעֵר :  
 תְּרַחֲמֵן הוּא יִתֵּן שְׁלוֹם בֵּינֵינוּ : תְּרַחֲמֵן הוּא יִשְׁלַח  
 בְּרָכָה רְוָחָה וְהַצְלָחָה בְּכָל מַעֲשֵׂה יָדֵינוּ : תְּרַחֲמֵן הוּא  
 יִצְלִיחַ אֶת דְּרָכֵינוּ : תְּרַחֲמֵן הוּא יִשְׁבּוֹר עַל גְּלוֹת מְהֵרָה  
 מֵעַל צִוְּאָרֵנוּ : תְּרַחֲמֵן הוּא יוֹלִיכֵנוּ מְהֵרָה קוֹמְמִיּוֹת  
 בְּאֶרְצֵנוּ : תְּרַחֲמֵן הוּא יִרְפָּאֵנוּ רְפוּאָה שְׁלֵמָה רְפוּאָת  
 הַנֶּפֶשׁ וְרְפוּאָת הַגּוּף : תְּרַחֲמֵן הוּא יִפְתַּח לָנוּ אֶת יַדוֹ  
 הַרְחֵבָה : תְּרַחֲמֵן הוּא יִבְרֵךְ כָּל אֶחָד וְאֶחָד מִמֶּנּוּ בְּשִׂמּוֹ  
 הַגָּדוֹל כִּמּוֹ שְׁנַתְּבָרְכוּ אֲבוֹתֵינוּ אֲבָרְהָם יִצְחָק וְיַעֲקֹב  
 בְּכָל מְכַל כָּל. כֵּן יִבְרֵךְ אוֹתֵנוּ יַחַד בְּרָכָה שְׁלֵמָה, וְכֵן  
 יְהִי רְצוֹן וְנֹאמַר אָמֵן : תְּרַחֲמֵן הוּא יִפְרוֹשׁ עֲלֵינוּ סִפְת  
 שְׁלוֹמוֹ :

תְּרַחֲמֵן הוּא יִגְהִילֵנוּ עוֹלָם שְׁכֵלוּ שְׁבַת וּמְנוּחָה לְחַיֵּי הָעוֹלָמִים. Le Chabat.

תְּרַחֲמֵן הוּא יְחַדֵּשׁ עֲלֵינוּ אֶת הַחֲדָשׁ הַזֶּה לְטוֹבָה וְלִבְרָכָה. A Roch 'Hodech.

תְּרַחֲמֵן, הוּא יַעַע תּוֹרָתוֹ וְאִתְּכֵתוֹ בְּלַבְנוֹ, וְתִהְיֶה יִרְאָתוֹ  
 עַל פְּנֵינוּ לְבִלְתֵּי נַחֲטָא. וְיִהְיוּ כָּל־מַעֲשֵׂינּוּ לְשֵׁם שְׁמַיִם.

Bénédictio de l'invité pour son hôte:

תְּרַחֲמֵן הוּא יִבְרֵךְ אֶת־הַשְּׁלֵחַן הַזֶּה שְׂאֵבְלֵנוּ עֲלָיו, וַיִּסְדֵּר בּוֹ כָּל־מַעֲדָנֵי עוֹלָם,  
 וְיִהְיֶה כְּשִׁלְחָנוּ שֶׁל אֲבָרְהָם אֲבִינוּ, כְּלִדְרֵב מִמֶּנּוּ יֹאכֵל, וְכִלְצִמָּא מִמֶּנּוּ  
 יִשְׁתַּה, וְאֵל־יִחַסֵּר מִמֶּנּוּ כְּלִטּוֹב לְעַד וּלְעוֹלָמֵי עוֹלָמִים. תְּרַחֲמֵן הוּא יִבְרֵךְ בְּעַל  
 תְּבוּת הַזֶּה וּבְעַל תְּפִיעוּתָהּ הַזֹּאת, הוּא וּבְנָיו וְאִשְׁתּוֹ וְכָל־אֲשֶׁר לוֹ, בְּבָנִים  
 שְׂוִיָּה, וּבְנָכְסִים שְׂוִיָּה, בְּרַךְ יְיָ חֵילוֹ וּפְעֵל יָדָיו תִּרְצֶה, וְיִהְיוּ נִכְסָיו וּנְכַסְיוֹ  
 מְצֻלָּחִים וְקָרוֹבִים לְעִיר, וְאֵל יוֹדֵקֵק לְפָנָיו וְלֹא לְפָנֵינוּ שׁוֹם דְּבַר חֲטָא וְהִרְהוֹר  
 עוֹז, שֶׁשׁ וְשִׁמְחָה כְּלִיחִימִים, בְּעֲשֶׂר וּכְבוֹד, מַעֲתָה וְעַד עוֹלָם, לֹא יִבוֹשׁ בְּעוֹלָם  
 הַזֶּה, וְלֹא יִבְלֵם לְעוֹלָם הַבָּא, אָמֵן כֵּן יְהִי רְצוֹן.



Le chabat on intercale:

רִצְחָה וְהַחֲלִיצָנוּ יְיָ אֱלֹהֵינוּ בְּמִצְוֹתֶיךָ וּבְמִצְוֹת יוֹם הַשְּׁבִיעִי, הַשְּׁפֹת הַגְּדוֹל  
וְהַקְּדוֹשׁ הַזֶּה, כִּי יוֹם גְּדוֹל וְקְדוֹשׁ הוּא מִלְּפָנֶיךָ, נְשִׁבּוֹת בּוֹ, וְנִנְּוֹחַ בּוֹ,  
וְנִתְעַנֵּג בּוֹ, כְּמִצְוֹת חֲקֵי רִצְוֹנְךָ, וְאֵל תְּהִי צָרָה וְיִגוֹן בְּיוֹם מְנוּחָתָנוּ, וְהִרְאֵנוּ  
בְּנִחְמַת צִיּוֹן בְּמַהֲרָה בְּיָמֵינוּ, כִּי אַתָּה הוּא כְּעַל תְּנַחְמוֹת. וְהִנֵּם שְׂאֵבְלָנוּ  
וְשִׁתֵּינוּ, חֲרַפְּנוּ בֵּיתְךָ הַגְּדוֹל וְהַקְּדוֹשׁ לֹא שָׁכַחְנוּ, אֶל־תִּשְׁכַּחְנוּ לְנִצְחָה וְאֶל־  
תְּנַחְנוּ לְעַד, כִּי אֵל מִלְּךָ גְּדוֹל וְקְדוֹשׁ אַתָּה.

À Roch 'hodech on intercale

אֱלֹהֵינוּ וְאֱלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ, יַעֲלֶה וַיְבֹא, וַיְנַיֵעַ, וַיִּרְאֶה, וַיִּרְצָה,  
וַיִּשְׁמַע, וַיִּפְקַד, וַיִּזְכֵּר, וְזָכְרָנוּ וְזָכְרוֹן אֲבוֹתֵינוּ, וְזָכוֹן יְרוּשָׁלַיִם  
עִירָךָ, וְזָכוֹן מְשִׁיחַ בֶּן דָּוִד עַבְדְּךָ, וְזָכוֹן כָּל־עַמֶּךָ בֵּית יִשְׂרָאֵל  
לְפָנֶיךָ לְפָלִיטָה לְטוֹבָה, לְחֵן לְחֶסֶד וּלְרַחֲמִים, לְחַיִּים טוֹבִים  
וּלְשָׁלוֹם, בְּיוֹם רֵאשׁ חֲדָשׁ הַזֶּה, לְרַחֵם בּוֹ עָלֵינוּ וּלְהוֹשִׁיעֵנוּ.  
זָכְרָנוּ יְיָ אֱלֹהֵינוּ בּוֹ לְטוֹבָה, וּפְקַדְנוּ בּוֹ לְבִרְכָה, וְהוֹשִׁיעֵנוּ בּוֹ  
לְחַיִּים טוֹבִים, בְּדַבַּר יְשׁוּעָה וְרַחֲמִים, חוּם וְחֶנֶן, וְחִמּוּל וְרַחֵם  
עָלֵינוּ, וְהוֹשִׁיעֵנוּ כִּי אֱלֹהֵי עֵינֵינוּ, כִּי אֵל מִלְּךָ חֲנוּן וְרַחוּם אַתָּה.

וְתִבְנֶה יְרוּשָׁלַיִם עִירְךָ בְּמַהֲרָה בְּיָמֵינוּ: כְּרוּךְ אַתָּה  
יְיָ בּוֹנֵה יְרוּשָׁלַיִם se dit à voix basse אָמֵן:

כְּרוּךְ אַתָּה יְיָ, אֱלֹהֵינוּ מִלְּךָ הָעוֹלָם, לְעַד הָאֵל  
אָבֵינוּ, מִלְּפָנֶיךָ אֲדִירָנוּ, בּוֹרְאָנוּ, גּוֹאֲלָנוּ, קְדוֹשֵׁנוּ  
קְדוֹשׁ יַעֲקֹב, רוֹעֵנוּ רוּעֵה יִשְׂרָאֵל, הַמְּלִיךָ הַטוֹב  
וְהַמְטִיב לְכָל, שֶׁבְּכָל־יוֹם וַיּוֹם הוּא הַמְטִיב לָנוּ, הוּא  
מְטִיב לָנוּ, הוּא יְמַטִּיב לָנוּ, הוּא גִמְּלָנוּ, הוּא גּוֹמְלָנוּ,  
הוּא יְגַמְּלָנוּ לְעַד, חֵן וְחֶסֶד, וְרַחֲמִים, וְרוּחַ וְהַצְּלָה,  
וְכָל־טוֹב.



נִקְמַתָּם מִסִּרְתָּ גְבוּרִים בְּיַד חֲלָשִׁים וְרַבִּים בְּיַד מְעַטִּים  
 וּמְטֵאִים בְּיַד טְהוֹרִים וְרִשְׁעִים בְּיַד צַדִּיקִים וְזוּדִים בְּיַד  
 עוֹסְקֵי תוֹרַתְךָ לָךְ עֲשִׂיתָ שֵׁם גָּדוֹל וְקָדוֹשׁ בְּעוֹלָמְךָ  
 וּלְעַמְּךָ יִשְׂרָאֵל עֲשִׂיתָ תְּשׁוּעָה גְדוֹלָה וּפְרָקָן בְּהַיּוֹם  
 הַזֶּה וְאַחַר כֵּן בָּאוּ בְּנֵיךָ לְדַבֵּר בֵּיתְךָ וּפָנּוּ אֶת הַיְכָלְךָ  
 וּמָהְרוּ אֶת מִקְדָּשְׁךָ וְהִדְלִיקוּ נֵרוֹת בְּחֻצְרוֹת קִדְשֶׁךָ  
 וְקִבְעוּ שְׂמוֹנֵת יָמֵי חֲנֻכָּה אֵלּוּ בְּהִלָּל גָּמוּר וּבְחֻדְדָּאתָ,  
 וְעֲשִׂיתָ עִמָּהֶם נֶסִים וְנִפְלְאוֹת וְנוֹדָה לְשִׁמְךָ הַגָּדוֹל  
 סָלָה:

וְעַל הַכֹּל יי אֱלֹהֵינוּ אֲנַחְנוּ מוֹדִים לָךְ, וּמְבָרְכִים  
 אֶת שִׁמְךָ. בְּאִמּוֹר: וְאֶכְלֶתָּ וְשָׁבַעְתָּ וּבִרְכָתָּ אֶת יי  
 אֱלֹהֵיךָ עַל הָאָרֶץ הַטּוֹבָה אֲשֶׁר נָתַן לָךְ: בְּרוּךְ  
 אַתָּה יי עַל הָאָרֶץ וְעַל הַפְּזוּזִין.

רַחֵם יי אֱלֹהֵינוּ עָלֵינוּ וְעַל יִשְׂרָאֵל עַמְּךָ, וְעַל  
 יְרוּשָׁלַיִם עִירְךָ, וְעַל הַר צִיּוֹן מְשֻׁכָּן בְּבוֹדָךָ, וְעַל  
 הַיְכָלְךָ, וְעַל מְעוֹנֶךָ, וְעַל דְּבִירְךָ, וְעַל חֵבֶיט הַגָּדוֹל  
 וְהַקָּדוֹשׁ, שֶׁנִּקְרָא שִׁמְךָ עָלָיו. אָבִינוּ רַעֲנוּ, זוֹנְנֵנוּ,  
 פְּרַנְסֵנוּ, בְּלִכְלֵנוּ, הִרְוִיחֵנוּ, הִרוּחַ לָנוּ מִהֶרָה מְכֹל  
 צָרוֹתֵינוּ, וְנָא, אֵל תִּצְרִיכֵנוּ יי אֱלֹהֵינוּ לִיְדֵי מַתְנֻת  
 בָּשָׂר וָדָם, וְלֹא לִיְדֵי חֲלוּאַתָּם, אֲלֵא לִיְדֵךָ הַמְּלֵאָה  
 וְהַרְחֲכָה, הַעֲשִׂירָה וְהַפְּתוּחָה. יְהִי רְצוֹן שְׂלֵא יִבּוֹשׁ  
 בְּעוֹלָם הַזֶּה, וְלֹא נִפְלֵם לְעוֹלָם הַבָּא, וּמַלְכוּת בֵּית  
 דָּוִד מְשִׁיחֶךָ תַּחְזִירֶנָּה לְמְקוֹמָהּ בְּמַהֲרָה בְּיָמֵינוּ.



**בְּרוּךְ אַתָּה יי, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, הָאֵל הַזֶּה**  
 אוֹתָנוּ וְאֵת הָעוֹלָם כֻּלּוֹ, בְּטוֹבוֹ, בְּחַן, בְּחֶסֶד, בְּרִיּוֹת,  
 וּבִרְחָמִים רַבִּים. נִתֵּן לָחֶם לְכֹל בָּשָׂר, כִּי לְעוֹלָם  
 חֲסִדוֹ. וּבְטוֹבוֹ הַגָּדוֹל תִּמְיֵד לֹא חָסַר לָנוּ וְאֵל יַחְסֹר  
 לָנוּ מִזֶּזֶן תִּמְיֵד לְעוֹלָם וָעֶד, כִּי הוּא אֵל זֶן וּמְפָרְנֵם  
 לְכֹל וְשִׁלְחָנוּ עֲרוּךְ לְכֹל, וְהִתְקִין מַחֲיָה וּמִזֶּזֶן לְכֹל-  
 בְּרִיּוֹתָיו אֲשֶׁר בָּרָא, בְּרַחֲמָיו וּבִרְבִּי חֲסִדָּיו, כְּאֲמֹר:  
 פֹּתַח אֶת יָדְךָ, וּמִשְׁבִּיעַ לְכֹל חַי רְצוֹן: בְּרוּךְ אַתָּה  
 יי, הַזֶּה אֵת הַכֹּל.

**נִזְדָּה לְךָ יי אֱלֹהֵינוּ, עַל שֶׁהִנְחַלְתָּ לְאַבוֹתֵינוּ, אֶרֶץ**  
 חֲמֻדָּה טוֹבָה וּרְחֹבָה, בְּרִית וְתוֹרָה, חַיִּים וּמִזֶּזֶן, עַל  
 שֶׁהוֹצֵאתָנוּ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם, וּפְדִיתָנוּ מִבֵּית עַבְדִּים,  
 וְעַל בְּרִיתְךָ שֶׁחֲתַמְתָּ בְּבִשְׁרָנוּ, וְעַל תּוֹרַתְךָ  
 שֶׁלְּמַדְתָּנוּ, וְעַל חֲקֵי רְצוֹנְךָ שֶׁהוֹדַעְתָּנוּ, וְעַל חַיִּים  
 וּמִזֶּזֶן שֶׁאַתָּה זֶן וּמְפָרְנֵם אוֹתָנוּ.

**וְעַל הַנְּפִים** וְעַל הַפְּרָקוֹן וְעַל הַגְּבוּרוֹת וְעַל  
 הַתְּשׁוּעוֹת וְעַל הַנְּפִלְאוֹת וְעַל הַנְּחֻמוֹת שֶׁעָשִׂיתָ  
 לְאַבוֹתֵינוּ בַּיָּמִים הָהֵם בְּזִמְנֵי הַזֶּה. בַּיָּמִי מִתְּתִיָּה בֶן  
 יוֹחָנָן כִּהֵן גָּדוֹל חֲשׂוֹמָנָאִי וּבָנָיו כְּשֶׁעָמְדָה מַלְכוּת יוֹן  
 הִרְשָׁעָה עַל עַמְּךָ יִשְׂרָאֵל לְשַׁכְּחֵם תּוֹרַתְךָ וּלְהַעֲבִירֵם  
 מִחֲקֵי רְצוֹנְךָ וְאַתָּה בְּרַחֲמֶיךָ הִרְבִּים עָמַדְתָּ לָהֶם בְּעַת  
 צָרָתָם רַבֵּת אֶת רִיבָם וְדָגַתְּ אֶת דֵּינָם נִקְמַתְּ אֶת



# BIRKAT HAMAZONE

« Mayim A'haronime 'Hova », on se rince et on se sèche les doigts, puis on récite ce qui suit. Il faut veiller à ne pas s'interrompre entre les Mayim a'haronime et le Birkat Hamazone même pour dire des paroles de Torah si ce n'est pour dire ces quelques versets.

לְמַנְצַח בְּנִגְיַת מְזֻמּוֹר שִׁיר: אֱלֹהִים יְחַנְּנוּ וּבְרַכְנוּ יְאֵר פְּנֵינוּ אֲתָנוּ סְלָה:  
לְדַעַת בְּאַרְצֵי דְרַבְרָךְ בְּכָל גּוֹיִם יְשׁוּעָתֶךָ: יוֹדוּךָ עַמִּים אֱלֹהִים יוֹדוּךָ עַמִּים כָּלֵם:  
יִשְׁמְחוּ וּיְרַנְּנוּ לְאֵמִים כִּי תִשְׁפֹּט עַמִּים מִיִּשְׂרָאֵל וְלְאֵמִים בְּאַרְצֵי תְנַחֵם סְלָה:  
יוֹדוּךָ עַמִּים אֱלֹהִים יוֹדוּךָ עַמִּים כָּלֵם: אֲרִיץ נְתַנָּה יְבוּלָהּ וּבְרַכְנוּ אֱלֹהִים  
אֱלֹהֵינוּ: וּבְרַכְנוּ אֱלֹהִים וְיִירָאוּ אֹתוֹ כָּל אִפְסֵי אֲרֶץ:

אֲבָרְכָה אֶת יי בְּכָל עֵת תְּמִיד תְּהִלְתּוֹ בְּפִי: סוּף דְּבַר הַכֹּל נִשְׁמַע אֶת הָאֱלֹהִים  
יְרֵא וְאֶת מִצְוֹתָיו שְׂמֵר כִּי זֶה כָּל הָאָדָם: תְּהִלַּת יי יְדַבֵּר פִּי וּבְרַךְ כָּל בֶּשָׂר  
שֵׁם קָדְשׁוֹ לְעוֹלָם וָעֶד: וְאֶנְחֵנוּ נְבָרַךְ יְהִי מַעֲתָהּ וְעַד עוֹלָם הַלְלוּהָ: וְיְדַבֵּר אֵלַי  
זֶה הַשְּׁלֶחֶן אֲשֶׁר לִפְנֵי יי :

Si trois hommes au moins ont mangé à la même table, ils ont l'obligation de dire le Zimoune qui est une invitation à réciter le Birkat Hamazone ensemble. S'ils sont dix ou plus, ils rajouteront « אֱלֹהֵינוּ ».

Celui qui préside au zimoune dit : **חַב לִי וְנִבְרַיְךָ לְמַלְכָּא עֲלָאָה קִדִּישָׁא**

Les assistants répondent : **שְׂמֵיָם**

Celui qui préside au zimoune dit : **בְּרַבְרָךְ (lors d'un mariage) S'il y a dix hommes) אֱלֹהֵינוּ**  
**on rajoute\* (בְּמֵינוּ) שְׂאֲכַלְנוּ מִשְׁלָל**

Les assistants répondent : **בְּרַבְרָךְ (lors d'un mariage) S'il y a dix hommes)**  
**rajoute (בְּמֵינוּ) שְׂאֲכַלְנוּ מִשְׁלָל וּבְטוֹבוֹ חַיִּינוּ**

Celui qui préside au zimoune répète : **בְּרַבְרָךְ (lors d'un mariage) S'il y a dix hommes)**  
**on rajoute (בְּמֵינוּ) שְׂאֲכַלְנוּ מִשְׁלָל**  
**וּבְטוֹבוֹ חַיִּינוּ**



par l'intermédiaire de Ta  
 providence Divine  
 personnelle, précise et  
 parfaite comme seul le Roi des  
 rois peut le faire. **MERCI** si  
 parfois c'est difficile pour moi,  
 car ce n'est qu'ainsi que je  
 peux valoriser le bien, après  
 avoir été dans l'obscurité, on  
 peut valoriser la lumière.  
**MERCI** pour la vie merveilleuse  
 que Tu m'as donnée. **MERCI**  
 pour toutes choses aussi  
 insignifiantes soit-elle, car tout  
 ce que j'ai c'est Toi qui me l'as  
 donné et personne d'autre.  
**MERCI** d'entendre toutes mes  
 prières. Créateur du monde, je  
 Te demande pardon du plus  
 profond de mon cœur, si  
 parfois je n'ai pas valorisé ce  
 que Tu m'as donné, et au lieu  
 de Te remercier, je n'ai fait  
 que me plaindre. Je ne suis  
 que poussière et cendre et Toi  
 Tu es tout l'univers, je T'en  
 supplie ne T'éloigne jamais de  
 moi. Amen.

שְׁמוּנֵי מִמֶּנּוּ הוּא הַדְּבָר הַטּוֹב  
 בְּיוֹתֵר עֲבוּרִי, וְהוּא נֶעֱשֶׂה  
 בְּשִׁבְלִי בְּהַשְׁגָּחַה פְּרִטִית  
 מְדִיקַת וּמִשְׁלֵמַת, כְּמוֹ שֶׁרַק  
 מֶלֶךְ מַלְכֵי הַמְּלָכִים יְכוּל  
 לַעֲשׂוֹת. תּוֹדָה שְׁלֵפֶעֱמִים קָשָׁה  
 לִי, כִּי רַק כִּךָ אֲנִי יוֹדֵעַ לְהַעֲרִיף  
 אֶת הַטּוֹב. רַק אַחֲרֵי שֶׁנִּמְצְאִים  
 בְּהַשְׁרָף אֶפְשָׁר לְהַעֲרִיף אֶת  
 הָאוֹר תּוֹדָה עַל הַחַיִּים  
 הַנִּפְלְאִים שֶׁנִּתְּתָ לִי. תוֹעַל  
 הַדְּבָר הַכִּי קָטָן שֵׁיִשׁ לִי. כִּי אֶת  
 הַכֵּל אֶתְּהַ נָתַתָּ לִי וְלֹא אֶפֶר  
 אֶחָד אַחֵר. שְׂאֵתָה תָּמִיד  
 שׁוֹמֵעַ אֶת תְּפִלוֹתַי. בּוֹרֵא  
 עוֹלָם, אֲנִי מְבַקֵּשׁ מִמֶּנּוּ סְלִיחָה  
 מִפְּעֻמִּי לְכִי אִם הָיוּ פְּעֻמִּים  
 שְׁלֵא הֶעֱרַכְתִּי אֶת מָה שֶׁנִּתְּתָ  
 לִי, וּבְמָקוֹם לֵאמֹר תּוֹדָה רַק  
 הִתְלוֹנְנֵתִי. אֲנִי עֶפֶר וְאַפֵּר  
 וְאֵתָה אֲדוֹן כָּל הָעוֹלָם, אֲנִי  
 אֵל תִּתְּרַחֵק מִמֶּנִּי לְעוֹלָם. אָמֵן

☞ Fermez les yeux, continuez à remercier Hachem avec vos mots et implorez-Le avec des Téfilot dans votre langage (réussite spirituelle et matérielle, éducation, santé, parnassa, Chalom bayit...) C'est un grand moment de Téfila, les portes du Ciel sont ouvertes, profitez-en...



## Téfila de remerciement à HACHEM

**MERCI** de me permettre d'être debout ici devant Toi pour Te remercier. Tout ce que je pourrais dire ne serait rien, par rapport à tout ce que je devrais Te remercier, car tout vient de Toi. Tu m'as tout donné avec grâce, bonté et miséricorde. **MERCI** pour toutes les choses du monde.

**MERCI** pour les nombreuses fois sans fin où Tu m'as aidé, Tu m'as soutenu, Tu m'as délivré, Tu m'as sauvé, Tu m'as réjoui, Tu m'as protégé, Tu m'as encouragé. **MERCI** d'être toujours avec moi. **MERCI** de me donner la force d'accomplir les Mitsvot, de réaliser des actes de bonté et de me donner la force de prier. **MERCI** pour toutes les fois où Tu m'a aidé et je n'ai pas su Te dire **MERCI**. **MERCI** pour chacune de mes respirations.

**MERCI** à Toi Roi des rois, même pour toutes les choses que je n'ai pas. **MERCI** si parfois je suis triste, car tout est pour mon bien, et même si je n'ai pas vu que c'était pour mon bien, profondément au fond de mon cœur je sais, que tout ce qui provient de Toi, n'est que pour mon bien ultime, et que cela a été fait pour moi, personnellement,

מְלֶךְ מַלְכֵי הַמְּלָכִים הַקָּבָ"ה,  
 רְבוּנוּ שֶׁל עוֹלָם תּוֹדָה. תּוֹדָה.  
 שְׂאֲנִי עוֹמֵד בְּאֵן לְפָנֶיךָ וְכָל מָה  
 שְׂאוֹמֵר יְהִיָּה בְּאֵין וּבְאֶפֶס  
 לְעִמָּת בְּמָה שְׂאֲנִי בְּאִמָּת  
 צָרִיד לְהוֹדוֹת לָךְ כִּי הַכֹּל מִמְּךָ  
 הַכֹּל נָתַתָּ לִי בְּחֵן, בְּחֶסֶד  
 וּרְחָמִים. תּוֹדָה עַל כָּל הַדְּבָרִים  
 בְּעוֹלָם. תּוֹדָה עַל רַב רַבִּי  
 הַרְבָּבוֹת שְׁעוֹרָתְךָ לִי, תַּמְכָּתְךָ  
 בִּי, וְהוֹשַׁעְתָּ אוֹתִי, הַצַּלְתָּ  
 אוֹתִי, שְׁמַחְתָּ אוֹתִי, רַפֵּאתְךָ  
 אוֹתִי, שְׁמֵרָתְךָ עָלַי וְעוֹדְדָתְךָ  
 אוֹתִי. תּוֹדָה שְׂאֲתָה תָּמִיד אֶתִּי  
 תּוֹדָה שְׂאֲתָה נוֹתֵן לִי כֹחַ  
 לְעִשׂוֹת מִצְוֹת וּמַעֲשִׂים  
 טוֹבִים, נוֹתֵן לִי כֹחַ לְהִתְפַּלֵּל.  
 תּוֹדָה עַל כָּל הַפְּעָמִים שְׁעוֹרָתְךָ  
 לִי וְלֹא יָדַעְתִּי לְהַגִּיד לָךְ  
 תּוֹדָה תּוֹדָה עַל כָּל נְשִׂימָה  
 וּנְשִׂימָה שְׂאֲנִי נוֹשֵׂם. לָךְ מְלֶךְ  
 מַלְכֵי הַמְּלָכִים, גַּם עַל כָּל  
 הַדְּבָרִים שְׂאֵין לִי. תּוֹדָה  
 שְׁקִצַּת עֲצוּב לִי לַפְּעָמִים, כִּי  
 הַכֹּל לְטוֹבָתִי, וְאֶפְלוּ אִם לֹא  
 תָּמִיד רְאִיתִי שְׁזָה לְטוֹבָתִי  
 עִמּוֹק בְּלֵב אֲנִי יוֹדֵעַ שְׁכָל מָה



## 🕯 Supplique pour la santé

du 'Hida

Maître du monde, accorde-nous, avec Ta miséricorde, la force, la santé, les capacités nécessaires, le courage et l'entrain dans tous les membres de notre corps, pour remplir notre tâche. Puissions-nous être préservés de toutes souffrances, de toute douleur, que nous puissions Te servir dans la joie, la bonne humeur et la santé, et sauve-nous de tout mal. Rallonge nos jours dans le bien-être et nos années dans l'agrément, et permets-nous de mener à terme notre mission sur terre Rajoute-nous des jours et des années de vie. Abrite-nous sous Tes ailes protectrices, épargne-nous ainsi qu'à notre foyer les décrets douloureux. Puissions-nous être paisibles et sereins, pleins de force et de vitalité pour Te servir et Te vénérer.

רבונו של עולם, ברחמיך תן  
בנו כח ובריאות ויכלת מספיק,  
וחזק ואמץ באיברינו וגידינו  
וגופנו לעמוד על המשמר. ולא  
יארע לנו שום מיהוש ושום כאב,  
ונהיה שמחים וטובים ובריאים  
לעבודתך, ותצילנו מכל רע.  
ותאריך ימינו בטוב ושנותינו  
בנעימים, ומלא שנותינו. ארך  
ימים ושנות חיים ושלום תוסף  
לנו לעבודתך. ובצל כנפיך  
תסתירנו, ותצילנו לנו ולכל בני  
ביתנו מכל גזרות קשות ורעות,  
ונהיה שקטים ושאננים, דשנים  
ורעננים לעבודתך וליראתך:

## 🕯 Téfila de remerciement à HACHEM

### Tehilim 100 – Mizmor létoda

Psaume [pour le sacrifice] de reconnaissance. Manifestez [votre joie à] l'Éternel, toute la terre! Servez l'Éternel avec joie, présentez-vous devant lui avec des chants d'allégresse. Sachez que l'Éternel est D.ieu: c'est Lui qui nous a créés; nous sommes à Lui, Son peuple, le troupeau dont Il est le berger. Entrez dans Ses portes avec des remerciements, dans Ses parvis, avec des louanges. Louons-Le, bénissez Son nom. Car l'Éternel est bon, sa grâce est éternelle, sa bienveillance s'étend de génération en génération.

מזמור לתודה הריעו ליהוה כל  
הארץ: עבדו את יהוה בשמחה  
באו לפניו ברננה: דעו כי יהוה  
הוא אלהים הוא עשנו ולו  
אנחנו עמו וצאן מרעיתו: באו  
שעריו בתודה חצרותיו בתהלה  
הודו לו ברכו שמו: כי טוב יי  
הוה לעולם חסדו ועד דר ודר  
אמונתו:



## ☞ Supplique pour trouver son conjoint

du Chla Hakadoch

Que soit ta Volonté, Eternel, mon D.ieu et D.ieu de mes pères, de m'aider, dans Ta grande miséricorde et dans Ta grande bonté, à trouver en temps voulu le mari qui me soit idéal, afin de donner naissance à un enfant qui deviendra un grand Sage dans la Torah, animé de Ta crainte, provenant d'une lignée de justes et d'hommes de vérité qui craignent le péché ; de même que Tu as aidé Adam, Avraham, Its'hak, Yaakov et Moché à trouver chacun son épouse au moment voulu. Puisse l'homme que Tu m'as destiné comme mari être bon, noble, bienfaisant, plein de grâce, érudit en Torah, animé de Ta crainte, animé de l'amour de la Tsédaka, et généreux. Qu'il soit sans tache, sans défaut. Qu'il ne soit ni coléreux ni facile à s'emporter, mais modeste et humble, en bonne santé et vigoureux. Que nulle cruauté ou pensée ou manigance de personnes ennemies ne m'écartent du conjoint qui m'est destiné. Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur Te soient agréables, Ô Éternel, mon Rocher et mon Sauveur.

יְהִי רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ יי אֱלֹהֵי וְאֱלֹהֵי  
 אֲבוֹתַי, שֶׁתִּמְצִיא לִי בְּרַחֲמֶיךָ  
 הַרְבִּים וּבְחַסְדֶיךָ הַגְּדוֹלִים אֶת  
 זְוֹנְגֵי הָרְאוּי לִי בְּזְמַנּוֹ, זְוֹנְגֵי הַגּוֹן  
 הָרְאוּי לְהוֹלִיד, תִּלְמִיד חָכֵם, גְּדוֹל  
 בְּתוֹרָה וּבִירְאָה, מְזַרַע צְדִיקִים  
 וְאֲנֹשֵׁי אֱמֶת וִירְאֵת חָטָא, כְּמוֹ  
 שֶׁהִמְצִאתָ זְוֹנְגוֹ לְאָדָם  
 הָרְאוּשׁוֹן, לְאַבְרָהָם וְיִצְחָק וְיַעֲקֹב  
 וּמֹשֶׁה, כֹּל אֶחָד זְוֹנְגוֹ בְּעֵתוֹ  
 וּבְזְמַנּוֹ. וְאוֹתוֹ אִישׁ שֶׁתִּמְצִיא לִי  
 לְזְוֹנְגֵי יְהוָה אִישׁ טוֹב, אִישׁ נָאֵה  
 בְּמַעֲשָׂיו בְּעַל מַעֲשִׂים טוֹבִים,  
 בְּעַל חַן, אִישׁ מוֹשְׁכִיל וִירְאֵה  
 אֱלֹהִים, רוֹדֵף צְדָקָה וְגוֹמֵל חֶסֶד.  
 וְלֹא יְהוּא בּוֹ שְׂמִיץ פְּסוּל וּמוֹם  
 וּפְגָם, וְלֹא יְהוּא בְּעֵסָן וְרַגְזוֹ, רַק  
 בְּעַל עֲנוּהָ וּנְמִיכוֹת רוּחַ, בְּרִיא  
 וּבְעַל כֹּחַ. וְאֵל יַעֲקֹב אֲכֹרִיּוֹת  
 הַבְּרִיּוֹת וְשׁוֹנְאִים וּמְחַשְׁבוֹתֵיהֶם  
 וְתַחֲבוּלוֹתֵיהֶם לְעַבֵּב אֶת כֶּן זְוֹנְגֵי  
 הַהוֹכֵן לִי. יְהִיו לְרְצוֹן אֲמָרֵי פִי  
 וְהִגִּיזוֹן לְבִי לְפָנֶיךָ, יי צוּרִי וְגֹאֲלִי



sans honte, à Yérouchalayim, et non hors d'Erets Israël. Ne nous rends pas dépendants de la générosité des êtres de chair et de sang ni de leurs prêts, mais uniquement de Ta main pleine et large, pour que nous puissions étudier Ta Torah, sainte, pure et parfaite. Mets à notre disposition notre nourriture et tout ce qui nous est nécessaire avant même que nous en ayons besoin, pour que notre cœur soit libéré de tout souci, afin d'accomplir les commandements et de pouvoir nous asseoir dans la quiétude à notre table, sans compter sur celle des autres et sans être redevable à quelque être humain. Puissions-nous être libérés du joug des êtres de chair et de sang, et uniquement, de tout cœur, celui de Ta royauté. Que nos vêtements soient des habits de sainteté, dignes et non déshonorants. Préserve-nous de la pauvreté, de l'indigence et de la misère. Puissions-nous avoir le mérite d'accueillir des invités et d'être généreux envers tous. Donne-nous l'occasion de faire la tsédaka à celui qui en est digne, et évite-nous d'être trompés par des personnes indignes. Fais-le pour Ton Nom, fais-le pour Ta droite, fais-le pour Ta Torah, fais-le pour Ta sainteté. Que soient agréées les paroles de ma bouche et les méditations de mon cœur devant Toi, Eternel, mon Rocher et mon Sauveur, Amen, que ma demande soit agréée.

לְאָרִיז, פְּרַנְסָה שְׁלֵא יִהְיֶה בָּהּ שׁוּם  
 בּוֹשָׁה וּבְלִמּוּחַ, וְאֵל תִּצְרִיכֵנוּ לְיָדֵי  
 מִתַּנַּת בְּשָׂר וְדָם, כִּי אִם מִיָּדָךְ  
 הַמְּלֵאָה וְהִרְחַבְתָּ, כְּדֵי שְׁנוּכַל  
 לְעֵסֶךָ בְּתוֹרָתְךָ הַקְּדוּשָׁה,  
 הַטְּהוֹרָה וְהַתְּמִימָה. וְתֵן לָנוּ  
 מְזוֹנוֹתֵינוּ וְכֹל צְרֻכֵינוּ קֹדֶם  
 שְׁנִצְמָרְךָ לָהֶם, כְּדֵי שְׁיִהְיֶה לְבָנוּ  
 בְּלֵי טְרֵדָה לְקִים הַמְּצוֹת וְלִישֵׁב  
 בְּשָׁלוֹם עַל שְׁלַחֲנֵנוּ, וְשְׁלֵא נִצְמָרְךָ  
 לְשִׁלְחוֹן שֶׁל אֲחֵרִים, וְשְׁלֵא נִצְמָרְךָ  
 לְהַשְׁתַּעֲבֵד לְשׁוּם אָדָם, וְשְׁלֵא  
 יִהְיֶה עֲלֵינוּ שׁוּם עַל בְּשָׂר וְדָם, כִּי  
 אִם עַל מַלְכוּתְךָ בְּלִבְבֵּי שָׁלוֹם.  
 וּבְגֵדֵי קֹדֶשׁ יִהְיֶה לְבוּשֵׁנוּ, בִּיקָר  
 וְלֹא בְּבִשָּׁת פְּנִים. וְתִצְלֵנוּ  
 מִעֲנִוִית, מִדַּלּוֹת וּמֵאֲכִיזוֹת, וּנְזֻכָה  
 לְהַכְנִים אוֹרְחִים וְלִגְמֹל חֶסֶד לְכָל  
 אָדָם. וְתִזְמִין לָנוּ לַעֲשׂוֹת צְדָקָה  
 לְרְאוּי לָהּ, וְלֹא נִבְשָׁל בְּכַנֵּי אָדָם  
 שְׂאִינָם מְהַגְנִים. עֲשֵׂה לְמַעַן שְׁמוֹךְ,  
 עֲשֵׂה לְמַעַן יְמִינְךָ, עֲשֵׂה לְמַעַן  
 תּוֹרָתְךָ, עֲשֵׂה לְמַעַן קֹדְשִׁתְךָ. "יְהִי  
 לְרִצּוֹן אֱמִרֵי פִי וְהִגִּיוֹן לִבִּי לְפָנֶיךָ,  
 יְיָ צוּרִי וְגֹאֲלִי": אָמֵן כִּן יְהִי רִצּוֹן:



## 🕯 Supplique pour la réussite de l'étude de la Torah de l'époux et des enfants

du 'Hazon Ich

Que soit ta Volonté d'être miséricordieux envers (un tel fils d'une-telle) et d'amener son cœur à aimer et à vénérer Ton Nom, à étudier assidûment Ta sainte Torah, en écartant de devant lui tous les obstacles spirituels et matériels et en le plaçant dans les conditions les plus favorables pour l'étude de ta Torah, car Tu écoutes la prière avec miséricorde. Bénis sois-Tu, Éternel, qui écoute la prière.

יְהִי רָצוֹן מִלְּפָנֶיךָ שֶׁתַּרְחֵם עַל  
 וְתִהְיֶה אֵת לְבָבוֹ (tel fils d'une-telle un)  
 לְאַהֲבָה וְלִירְאָה אֶת שְׁמוֹךְ וְלִשְׁקֹד  
 בְּתוֹרַתְךָ הַקְּדוּשָׁה. וְתִסְרֵם מִלְּפָנָיו  
 כָּל הַסְּבוּת הַמוֹנְעוֹת אוֹתוֹ  
 מִשְׁקִידַת תּוֹרַתְךָ הַקְּדוּשָׁה, וְתִכְוֶין  
 אֶת כָּל הַסְּבוּת הַמְּבִיאֹת אוֹתוֹ  
 לְתוֹרַתְךָ הַקְּדוּשָׁה, כִּי אַתָּה שׁוֹמֵעַ  
 תְּפִלָּה בְּרַחֲמִים. בְּרוּךְ שׁוֹמֵעַ  
 תְּפִלָּה:

## 🕯 Supplique pour la parnassa

de Rabbi Its'hak Alfaya Zatsal

Je t'en prie, D.ieu qui prépare la nourriture pour toutes les créatures, qui procure un vêtement à tous les êtres humains et leur envoie la subsistance comme il est écrit : « Tu ouvres Tes mains et rassasies à souhait tout être vivant », et « Sa miséricorde se répand sur toutes Ses œuvres ». Que ce soit Ta volonté de faire preuve envers nous et envers tout notre foyer de miséricorde, de grâce et de bienveillance. Attribue-nous l'abondance, entretiens-nous, aide-nous à assurer notre subsistance dans la joie et non dans la peine, par des moyens honnêtes, sans la moindre faille, dans la dignité, et

אֲנֵנוּ הָאֵיל הַמְּכִין פְּרִנְסָה לְכָל  
 בְּרִיָּה, וּמְזִמִּין מִלְּבוּשׁ לְכָל נִבְרָא,  
 וְשׁוֹלֵחַ לָהֶם מַחְיָה, בְּדַכְתִּיב:  
 "פּוֹתַח אֵת יָדָךְ, וּמִשְׁבִּיעַ לְכָל חַי  
 רָצוֹן", וּכְתִיב: "וְיַרְחִמּוּ עַל כָּל  
 מַעֲשָׂיו". יְהִי רָצוֹן מִלְּפָנֶיךָ, שֶׁנִּהְיֶה  
 אֲנַחְנוּ וְכָל בְּנֵי בֵיתֵנוּ בְּכֻלָּל  
 הַרַחֲמִים וְהַחֵן וְהַחֶסֶד, וְתִתֵּן לָנוּ  
 מַחְיָתָנוּ בְּשִׁפְעַ רַב וְכֻלְּלָנוּ  
 וּפְרִנְסָנוּ פְּרִנְסָה טוֹבָה, בְּנִחַת וְלֹא  
 בְּצַעַר, בְּהִתַּר וְלֹא בְּאִסּוּר, בְּכַבּוּד  
 וְלֹא בְּבוּז, בִּירוּשָׁלַיִם וְלֹא בְּחוּץ



et devant Toi sont dévoilées toutes les intimités de mon cœur. Ma ferveur est pour la grandeur de Ton Grand et Saint Nom et pour Ta Sainte Torah. Réponds-moi Hachem Réponds moi par le mérite de nos saints Pères ; Avraham, Yits'hak et Yaakov. Grâce à eux, fasse que mes fils soient comme des branches ressemblant à leurs racines. Par le mérite aussi de Ton serviteur David, quatrième roue du char céleste, qui chante par Ton saint esprit Divin.

Cantique des degrés: Heureux celui qui craint l'Éternel, qui marche dans ses voies. Le produit de ton travail, tu le mangeras, tu seras heureux, le bien sera ton partage. Ta femme sera comme une vigne féconde à l'intérieur de ta maison. Tes fils comme des plants d'oliviers tout autour de ta table. Voila comment est béni l'homme qui craint l'Éternel. Que le Seigneur te Bénisse de Sion. Goûte le bonheur de Jérusalem tous les jours de ta vie. Que les fils de tes fils puissent voir la paix sur Israël. (Téhilim 128)

De grâce, Hachem Écoute ma prière, que s'applique sur nous le verset: "Ceci est mon alliance, avec eux, a dit Hachem Mon souffle est sur toi et les paroles que j'ai mises dans ta bouche ne quitteront pas ta bouche, ni celle de ta descendance, ni celle de la descendance de ta descendance d'aujourd'hui jusqu'à la fin des temps". (Yéchaya 59 ; 21) Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur Te soient agréables, Ô Éternel, mon Rocher, mon Sauveur.

עֲלֵיהֶם, בִּי זְכוּרֹן אֶחָד עוֹלָה לְכֹאֵן  
וּלְכֹאֵן. אֲתָהּ יי יוֹדֵעַ כֹּל תַּעֲלוּמוֹת,  
וּלְפָנֶיךָ נִגְלוּ מִצְפוּנַי לְבִי, בִּי כוֹנֵנִתִי  
בְּכֹל אֱלֹהִים לְמַעַן שְׁמֹךְ הַגְּדוֹל וְהַקְּדוֹשׁ  
וּלְמַעַן תּוֹרַתְךָ הַקְּדוֹשָׁה, עַל כֵּן עֲנֵנִי  
יי עֲנֵנִי, בְּעֵבוֹר הָאֲבוֹת הַקְּדוֹשִׁים  
אֲבֹרָהֶם יִצְחָק וְיַעֲקֹב. וּבְגִלְגֵם  
תוֹשִׁיעַ בָּנִים לְהַיּוֹת הַעֲנַפִּים דּוֹמִים  
לְשָׂרְשָׁם, וּבְעֵבוֹר דָּוִד עֶבְדְּךָ רָגַל  
רְבִיעִי בַּמְּרֻכָּבָה, הַמְּשׁוֹרֵר בְּרוּחַ  
קִדְשֶׁךָ.

**שִׁיר הַמַּעֲלוֹת אֲשֶׁרֵי כֹל יֵרָא**  
יי הַחֵלֶד בְּדַרְכָיו: יִגִּיעַ בְּפִיךָ בִּי  
תֹאכַל אֲשֶׁרֶיךָ וְטוֹב לָךְ: אֲשֶׁתְּךָ  
כְּגִפְזֵן פְּרִיָה בְּיַרְכְּתֵי בֵיתְךָ בְּנֵיךָ  
כְּשֶׁתִּלִּי זֵיתִים סָבִיב לְשִׁלְחָנְךָ:  
הִנֵּה כִי כֹן יִבְרַךְ גָּבֵר יֵרָא יי:  
יִבְרַכְךָ יי מִצִּיּוֹן וְרֵאָה בְּטוֹב  
יְרוּשָׁלַיִם כֹּל יְמֵי חַיֶּיךָ: וְרֵאָה בָנִים  
לְבִנְיָךָ שְׁלוֹם עַל יִשְׂרָאֵל:

**אָנָּה** יי שׁוֹמֵעַ תְּפִלָּה יִקְוִים בָּנוּ  
הַפְּסוּק, וְאֲנִי זֹאת בְּרִיתִי אִוְתָם  
אָמַר יי, רוּחִי אֲשֶׁר עָלֶיךָ וּדְבָרֵי  
אֲשֶׁר שְׁמַתִּי בְּפִיךָ, לֹא יִמוּשׁוּ  
מִפִּיךָ וּמִפִּי זֶרַע וּמִפִּי זֶרַע זֶרַע  
אָמַר יי מַעֲתָה וְעַד עוֹלָם: יְהִי  
לְרִצּוֹן אֲמָרֵי פִי וְהִגִּיזֹן לְבִי לְפָנֶיךָ  
יי צוּרִי וְגֹאֲלִי:



enseigner, observer, pratiquer et accomplir les paroles de Ta Torah avec amour. Éclaire nos yeux de Ta Torah, attache notre cœur à Tes mitsvot, unifie notre cœur dans l'amour et la crainte de Ton Nom. Notre père miséricordieux, donne-nous, à tous, une vie longue et bénie. Qui est comme Toi, Père miséricordieux, qui Se souvient de toutes Ses créatures pour la vie? Souviens-Toi de nous pour une vie éternelle comme a prié notre Père Avraham qui a dit: "Il vivra devant toi" et nos Sages de mémoires bénies ont expliqué dans "Ta crainte". Je viens devant Toi T'implorer et Te supplier que ma descendance et la descendance de ma descendance soient toujours cachères et que personne ne soit indigne. Qu'ils vivent dans le Chalom, la vérité, le bien, la droiture à Tes yeux et aux yeux des hommes. Qu'ils soient versés dans l'étude de la Torah, de la Michna, du Talmud et des secrets de la Torah. Qu'ils observent Tes mitsvot, qu'ils fassent du "bien", qu'ils aient de très bonnes Midot [vertus], qu'ils Te servent avec amour et une crainte sincère, profonde et non superficielle. Procure à chacun d'entre eux la bonne santé, le mérite, la force et la beauté, la grâce et la bonté. Fais que l'amour, la fraternité et la paix règnent entre eux. Donne leur à chacun un conjoint, et protège ceux que Tu leur as destinés. Qu'ils ne leur arrivent aucun mal, qu'ils soient bénis autant que mes enfants pour lesquels j'ai prié. Qu'ils soient droits et bons, de lignée de " Tsadikkim " et de " Talmidei 'hakhamim". Toi Hachem, Tu connais tous les secrets

בְּנִים וּבָנוֹת. וְגַם הֵם יִפְרוּ וְיִרְבוּ הֵם וּבְנֵיהֶם וּבְנֵי בְנֵיהֶם עַד סוֹף כָּל הַדּוֹרוֹת, לְתַכְלִית שְׁהֵם וְאֲנִי בְּלִנּוּ יַעֲסֻקוּ בְּתוֹרַתְךָ הַקְּדוּשָׁה, לְלַמֵּד וּלְלַמֵּד לְשֹׁמֵר וְלַעֲשׂוֹת וּלְקַיֵּם אֶת כָּל דְּבָרֵי תַלְמוּד תּוֹרַתְךָ בְּאַהֲבָה, וְהָאֵר עֵינֵינוּ בְּתוֹרַתְךָ וְדַבֵּק לְבַנּוּ בְּמִצְוֹתֶיךָ לְאַהֲבָה וּלְרֵאָה אֶת שְׁמֶךָ. אָבִינוּ אֵב הַרְחֵמֵנוּ, תֵּן לְבַלְנּוּ חַיִּים אֲרָכִים וּבְרוּכִים, מִי כְמוֹךָ אֵב הַרְחֵמִים זֹכֵר יִצְרָיו לְחַיִּים בְּרַחֲמִים, זְכַרְנוּ לְחַיִּים נְצַחִים, כְּמוֹ שְׁהַתְּפַלֵּל אֲבֵרְהֶם אָבִינוּ "לוֹ יְהִי לְפָנֶיךָ", וּפְרָשׁוּ רַבּוֹתֵינוּ זְכוּרָם לְבִרְכָה, "בְּיִרְאַתְךָ". כִּי עַל כֵּן בְּאֵתִי לְבַקֵּשׁ וּלְחַנּוּן מִלְּפָנֶיךָ שֵׁיחָא זְרַעִי וְזֶרַע זְרַעִי עַד עוֹלָם זְרַע בָּשָׂר. וְאֵל יִמְצֵא כִּי וּבְזֶרַעִי וּבְזֶרַע זְרַעִי עַד עוֹלָם שׁוֹם פְּסוּל וְשִׁמְיָן, אֵד שְׁלוֹם וְאַמֶּת וְטוֹב וְיִשָּׁר בְּעֵינֵי אֱלֹהִים וּבְעֵינֵי אָדָם, וְיִהְיוּ בְּעַלֵי תּוֹרָה, מְאִרֵי מְקָרָא, מְאִרֵי מִשְׁנָה, מְאִרֵי תַלְמוּד, מְאִרֵי רְוָא, מְאִרֵי מִצְוָה, מְאִרֵי גוֹמְלֵי חֻסְדִים, מְאִרֵי מִדּוֹת תְּרוּמִיּוֹת, וְיַעֲבֹדוּךָ בְּאַהֲבָה וּבְיִרְאַה פְּנִימִית, לֹא יִרְאַה חִיצוֹנִית, וְתֵן לְכָל גְּוִיָה וְגוֹיָה מִהֵם דִּי מַחְסוּרָה בְּכַבּוּד, וְתֵן לָהֶם כְּרִיאָאוֹת וְכַבּוּד וְכַח, וְתֵן לָהֶם קוּמָה וְיָפִי וְחֵן וְחֶסֶד, וְיִהְיֶה אַהֲבָה וְאַחֻוּהַ וְשְׁלוֹם בֵּינֵיהֶם, וְתַזְמִינָן לָהֶם זְווגִים הַגּוֹנִים מְזַרְעֵ תַלְמִידֵי חַכְמִים, מְזַרְעֵ צְדִיקִים, וְגַם זְווגִים יְהִיוּ בְּמוֹתָם כְּכָל אֲשֶׁר הִתְּפַלֵּלְתִי



klal Israël et que l'on fasse toujours partie de ceux qui grandissent Ton grand Nom et l'honneur de Ta sainte Torah. Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur Te soient agréables, Ô Éternel, mon Rocher, mon Sauveur.

אָבִינוּ שְׁבַשְׁמוֹם, הוֹשִׁיעֵנו כָּל זֶה  
בְּכֻלָּל כָּל יִשְׂרָאֵל, וְנִזְכָּה לְהַגְדִּיל  
כְּבוֹד שְׁמֶךָ הַגָּדוֹל וְכְבוֹד תּוֹרָתְךָ  
תְּמִיד. יִהְיוּ לְרִצּוֹן אֲמָרֵי פִי וְהַגִּיוֹן  
לְבִי לְפָנֶיךָ, וְיִ צוּרֵי וְגֹאֲלֵי:

## 🕯 Supplique pour la réussite de nos enfants

du Chla Hakadoch

Eternel, Notre Dieu Toi qui fus avant la Création du monde et qui seras à jamais, Tu as créé le monde à l'aide de Ta sainte Torah, comme l'ont dit nos Sages le terme Béréchit [signifie Bichvil Ré-chit]: pour la Torah et pour Israël qui est Ton peuple choisi entre tous les peuples. Tu leur a donné Ta Sainte Torah et Tu les as rapprochés de Ton Grand Nom. Pour la pérennité du monde et de la Torah, Tu nous as donné deux mitsvot. La première: "Croyez et Multipliez-vous" La seconde "Vous les enseignerez à vos enfants". Ces deux Mitsvot se rejoignent. En effet, ce n'est pas pour le chaos que Tu as créé le monde, mais pour l'habiter et le peupler en Ton honneur. Afin que nos descendants et tous les descendants d'Israël, reconnaissent Ton Nom et étudient Ta Torah. Je viens devant Toi, Hachem, Roi des Rois, T'implorer et mes yeux sont tournés vers Toi afin que Tu me gracies et écoutes mes prières. Béni moi de fils et de filles, qu'ils croissent et se multiplient ainsi que leurs enfants et leurs petits enfants jusqu'à la fin des générations. Que nous puissions tous nous occuper de Ta Sainte Torah, apprendre,

אתה הוא יי אלהינו עד שלא בראת  
העולם, ואתה הוא אלהינו  
משבראת העולם, ומעולם ועד עולם  
אתה אל. ובראת עולמך בגיון  
לאשתמודעא אלהותך באמצעות  
תורתך הקדושה, כמו שאמרו  
רבתינו זכרונם לברכה,  
"בראשית", בשביל תורה ובשביל  
ישראל, כי הם עם עמך ונחלתך אשר  
בחרת בהם מכל האמות, ונתת  
להם תורתך הקדושה, וברכתם  
לשמך הגדול. ועל קיום העולם ועל  
קיום התורה בא לנו מך יי אלהינו  
שני צווים. כתבת בתורתך "פרו  
ורבו", וכתבת בתורתך "ולמדו אתם  
אתם את בניכם". והבונה בשתיהן  
אחת, כי לא לתהו בראת כי אם  
לשבת, ולכבודך בראת יצרת אף  
עשית, כדי שנהיה אנחנו וצאצאינו  
וצאצאי כל עמך בית ישראל יודעי  
שמך ולומדי תורתך. ובכן אבוא  
אלך יי מלך מלכי המלכים, ואפיל  
תהנתה ועיני לך תלויות עד  
שתחנני ותשמע תפילתי להזמין לי



et accomplir Ta volonté d'un cœur parfait comme juif intègre, et accomplir la tsédaka et le 'Hessed avec Ton peuple Israël. Prodigue avec abondance la bénédiction et le chalom à mon époux, selon le verset: « Qu'Hachem te bénisse et te préserve; qu'Hachem illumine Sa face envers toi et t'accorde la grâce, qu'Hachem se tourne vers toi et place sur toi la paix ». « Puisse le Maître du Chalom dans les Cieux prodiguer la paix sur chaque foyer d'Israël. Amen. »

וְתַמַּע בְּלִבְנוּ אֶתְחַבְּתֶךָ וְיִרְאֶתֶךָ  
 לַעֲשׂוֹת רְצוֹנֶךָ וּלְעַבְדֶּךָ בְּלִבְב  
 שְׁלָם פִּיהוּדִים פְּשָׁרִים, וְלַעֲשׂוֹת  
 צְדָקָה וְחֶסֶד עִם עַמֶּךָ יִשְׂרָאֵל.  
 וְתִבְרַךְ אֶת בְּעָלֵי בְרִכָּה שְׁלֹמָה  
 בְּרַב עֵז וְשְׁלוֹם, כַּדְּבָר שֶׁנֶּאֱמַר,  
 יְבָרְכֶךָ יי וְיִשְׁמְרֶךָ, יְאָר יי פְּנֵינוּ  
 אֱלֹהֵינוּ וְיַחַנְךָ, יִשָּׂא יי פְּנֵינוּ אֵלֶיךָ  
 וְיִשֵּׁם לְךָ שְׁלוֹם וְנֶאֱמַר, יי יִשְׁמְרֵהוּ  
 וְיַחַיְהוּ וְיִאֲשֶׁר בְּאֶרֶץ אָמוֹן, בֵּן יְהוִי  
 רְצוֹן.

### 🕯 Supplique pour la réussite de nos parents

Que ce soit Ta volonté, Éternel notre D.ieu et D.ieu de nos pères, d'accorder à notre père et à notre mère, ainsi qu' à nous-mêmes, la santé et la force pour bien Te servir. Accorde-nous, à eux et à nous, une prospérité abondante, une grande réussite, le bonheur et une longue vie pour accomplir convenablement Ton service dans la joie. Donne à notre cœur le désir d'obéir à nos parents, de toujours pouvoir les honorer et les respecter. Aide nous à accomplir notre devoir sublime envers eux, tel que Tu nous l'as ordonné. Accorde-leur de quoi nous faire grandir dans la Torah, le mariage et qu' ils réussissent dans tout ce qu' ils entreprennent, la santé et l'abondance. Et donnent leur de quoi nous doter et nous soutenir avec générosité et grâce. Exauce tous les désirs de nos cœurs pour le bien. Notre père qui est dans le ciel, délivre-nous ainsi que le

יְהִי רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ, יי אֱלֹהֵינוּ  
 וְאַלְהֵי אֲבוֹתֵינוּ, שְׂיִהְיוּ אָבִינוּ  
 וְאִמֵּנוּ וְאִנְחָנוּ בְּרִיאִים וְחֹזְקִים  
 לְעַבְדְּ אֹתְךָ בְּאַמְת. וְתִשְׁפִּיעַ  
 לָהֶם וְלָנוּ פְּרֻנְסָה בְּרוּחַ וְהַצְלָחָה  
 מְרֻבָּה וְכָל טוֹב, לְעַבְדְּ אֹתְךָ  
 בְּאַמְת וּבְשִׂמְחָה. וְתֵן בְּלִבְנוּ  
 לְשָׁמַע בְּקוֹל אָבִינוּ וְאִמֵּנוּ,  
 וְהוֹשִׁיעֵנו שֶׁנִּכְבַּד אֹתָם תָּמִיד,  
 כַּאֲשֶׁר רְצוֹנֶךָ הַטוֹב עִמָּנוּ, וְנַעֲבֹד  
 אֹתְךָ בְּאַמְת. וְיִגְדְּלוּ אָבִינוּ וְאִמֵּנוּ  
 אֹתָנוּ לְתוֹרָה וּלְחֶפֶז וּלְמַעֲשִׂים  
 טוֹבִים, וְיִהְיוּ מְצַלְחִים בְּבְרִיאוֹת  
 וְכָל טוֹב וְעִשְׂרִירוֹת, לִתֵּן לָנוּ מוֹהַר  
 וּמִתֵּן וְכָל טוֹב בְּסֶבֶר פְּנִים יְפוֹת.  
 וּמִלֵּא כָּל מִשְׁאָלוֹת לְבָבְנוּ לְמוֹכָה.



enfants en parfaite santé, sages et vertueux. Puisseons-nous avoir le mérite de les élever dans la Torah et les Mitsvot durant de longues années. C'est pour cela que je T'implore, Ô Hachem éternel, charitable envers toute chair et tout esprit, agis envers moi avec intégrité et bonté, au nom de Ta grandeur et donne-nous le mérite, à mon époux et à moi, d'accomplir la Mitsva de mettre au monde des fils et des filles, d'accomplir la Mitsva de Brit-Mila et de leur enseigner la Torah. Aide-nous, Ô D.ieu notre Libérateur, sauve-nous et pardonne nos fautes, pour la gloire de Ton Nom. Que puisse se réaliser pour nous les versets: « Il n'y aura pas de femme privé d'enfants et stérile dans ton pays, j'emprirai le nombre de tes jours » (Chémot 23;26).

וְנַתַּתָּה לְאַמְתֶּךָ זָרַע  
(telle et untel fils d'une telle  
 אֲנָשִׁים, שְׁלָמִים בְּגוֹפָם, בְּלִי שׁוּם  
 מוּם, וְשְׁלָמִים בְּמִדּוֹת וּבִדְעוֹת  
 וּבְכָל מִינֵי שְׁלֵמוֹת. וְנִזְכָּה לְגַדְּלָם  
 עַל הַתּוֹרָה וְעַל הָעֲבוּדָה, לְאַרְךְ  
 יָמִים וְשָׁנוֹת חַיִּים. וּבְכֵן, אָנָּה  
 "אֵהְיָה אֲשֶׁר אֵהְיָה" עוֹשֶׂה  
 צְדָקוֹת עִם כָּל בֶּשָׂר וְרוּחַ. עֲשֵׂה  
 עִמִּי צְדָקָה וְחֶסֶד, לְמַעַן שְׂמֹךְ  
 הַגְּדוּל, וְזַכְּנִי לְהוֹלִיד בְּנִים וּבָנוֹת,  
 וְזַכְּנִי לְקַיֵּם מִצְוֹת פְּרִיָּה וּרְבִיָּה  
 וּמִצְוֹת מִילַת הַזְּכָרִים וּמִצְוֹת  
 וְשִׁנְנָתָם לְבְנֵיךָ. עֲזֹרְנוּ אֱלֹהֵי  
 יִשְׂרָאֵל עַל דְּבַר כְּבוֹד שְׂמֹךְ,  
 וְהִצִּילְנוּ וְכַפֵּר עַל־חַטָּאתֵינוּ לְמַעַן

### 🕯 Supplique pour le Chalom Bayit

Que ce soit Ta volonté, Hachem notre D.ieu et D.ieu de nos pères, D.ieu d'Avraham, D.ieu d'Its'hak et D.ieu de Yaakov, de préserver mon époux de tout mal et de le préserver de tout préjudice et maladie. Accorde-nous une longue vie heureuse dans la prospérité et l'honneur. Donne-nous une descendance digne et méritante. Fais régner entre nous l'amour et la fraternité, la paix et l'entente. Fasse que l'amour et le respect de mon mari à mon égard croisse et qu'il ne songe à aucune autre femme dans le monde que moi. Inculque en nos cœurs l'amour et la crainte pour Te servir

יְהִי רָצוֹן מִלְּפָנֶיךָ, יי אֱלֹהֵינוּ  
 וְאֱלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ, אֱלֹהֵי אַבְרָהָם  
 אֱלֹהֵי יִצְחָק וְאֱלֹהֵי יַעֲקֹב, שֶׁתִּשְׁמַר  
 וְתִנְצֹר וְתִתְּנָם תָּמִיד אֶת בְּעָלִי,  
 מִכָּל נֹק וּמִכָּל רָע וּמִכָּל חָלִי.  
 וְתִתֵּן לּוֹ חַיִּים טוֹבִים, חַיִּים  
 אָרְפִים, חַיִּים שָׁל עֶשֶׂר וְכָבוֹד,  
 וְתִתֵּן לָנוּ זָרַע שָׁל קַיְמוֹא וּבְנִים  
 הַגּוֹנִים וְצַדִּיקִים. וְתַטַּע בְּיַנְיָנוּ  
 תָּמִיד אַהֲבָה וְאַחֻזָּה שְׁלוֹם וְרַעוּת,  
 וְתִקַּע אַהֲבָתִי בְּלֵב בְּעָלִי, שֶׁלֹּא  
 יִחְשַׁב בְּשׂוּם אִשָּׁה בְּעוֹלָם זוּלָתִי.



 **Supplique pour avoir des enfants**

Et 'Hanna se mit en prière, et elle dit : Mon cœur se délecte en Hachem, mon front s'est relevé grâce à Hachem; je puis ouvrir la bouche en face de mes ennemis, car j'ai à me réjouir, Seigneur, de Ton assistance. Nul n'est saint comme Hachem, nul ne l'est que Toi seul! Aucune puissance n'égalé notre D.ieu. Cessez, cessez vos paroles arrogantes, les bravades qui s'exhalent de votre bouche ; car Il dispose de toute science, Hachem, et toute œuvre Lui est facile. Par Lui, l'arc des forts est brisé, et ceux qui faiblissent sont armés de vigueur. Ceux qui vivaient dans l'abondance se font mercenaires, et celui qui souffrait de la faim en est délivré ; tandis que la femme stérile enfante sept fois, la mère féconde est humiliée. Hachem fait mourir et fait vivre; il précipite au tombeau, et en retire. Hachem appauvrit et enrichit, abaisse et relève à Son gré. Il redresse l'humble couché dans la poussière, fait remonter le pauvre du sein de l'abjection, pour les placer à côté des grands et les installer sur un siège d'honneur ; car les colonnes de la terre sont à Hachem, c'est Lui qui en a fait les supports du monde. Il veille sur les pas de Ses adorateurs, tandis que les impies périssent dans les ténèbres, car ce n'est pas la force qui fait le vainqueur. Hachem — Ses agresseurs sont foudroyés, quand sur eux, du haut du ciel, Il tonne; Hachem juge les sommités de la terre! et Il donnera la puissance à Son roi, et Il exaltera la gloire de Son élu.

De grâce, je T'en prie Ô Hachem., Père de miséricorde, D.ieu des armées célestes, qui réside entre les kérovim, souviens-Toi avec bonté et miséricorde de tous les couples stériles en leur accordant une descendance viable pour Te servir, et parmi eux, souviens-Toi de moi, Ton humble créature (une-telle fille d'une-telle et untel fils d'une telle), donne-nous des

**וְתַתְּפִלֵּל חַנָּה וְתֹאמַר עָלַי לְבִי בְּיַי רָמָה קָרְנֵי בֵיתוֹהָ רַחֵב פִּי עַל אוֹיְבֵי כִי שְׂמֹחֶתִי בִישׁוּעֶתְךָ: אֵינִי קְדוֹשׁ בֵּיתוֹהָ כִּי אֵינִי בְלֶתְךָ וְאֵינִי צוּר כְּאַלְהֵינוּ: אֵל תִּרְבּוּ תִדְבְּרוּ גְבוּהָ גְבוּהָ יֵצֵא עֲתָק מִפִּיכֶם כִּי אֵל דְּעוֹת יְיָ וְלוֹ נִתְּכֵנוּ עֲלֵלוֹת: קִשְׁת גְּבָרִים חַתִּים וְנִבְשָׁלִים אֲזָרוּ חֵיל: שְׁבִיעִים בְּלַחֵם נִשְׁכְּרוּ וּרְעָבִים חִדְּלוּ עַד עֲקָרָה יִלְדָה שְׁבַעָה וְרַבַּת בָּנִים אִמְלָלָה: יְיָ מִמִּית וּמְחִיָּה מוֹרִיד שְׂאוּל וַיַּעַל: יְיָ מוֹרִישׁ וּמַעֲשִׂיר מִשְׁפִּיל אַף מְרוֹמִם: מִקִּים מַעֲפָר דָּל מֵאַשְׁפַּת יָרִים אֲבוֹיוֹן לְהוֹשִׁיב עִם נְדִיבִים וְכַפֵּא כְבוֹד יִנְחֵלֶם כִּי לֵיהוָה מִצְקֵי אֶרֶץ וַיִּשֶׁת עֲלֵיהֶם תִּבְלֵ: רִגְלֵי חֲסִידָיו יִשְׁמַר וּרְשָׁעִים בְּחֻשָׁף יִדְמוּ כִּי לֹא בִבְחָ יִגְבֵר אִישׁ: יְיָ יַחַתּוּ מְרִיבָיו עָלָיו בְּשָׁמַיִם יִרְעֶם יְיָ יָדִין אֲפָסֵי אֶרֶץ וַיִּתֵּן עוֹ לְמַלְכוֹ וַיִּרֶם קֶרֶן מִשִּׁיחוֹ:**

**אָנָּה הָאֵל אֵב הַרְחֵמוֹן, אֱלֹהֵי הַצְּבָאוֹת יוֹשֵׁב הַפְּרוּבִים, פָּקֵד בְּפִקְדוֹת יִשׁוּעָה וְרַחֲמִים לְכָל הַיּוֹשִׁבֵי בָּנִים בְּזֶרַע שֶׁל קִימָא לְעַבְדֶּיךָ, וּבְכֻלָּם תִּפְקְדֵנִי לִי הַפְּחוּתָה שְׁבַבְרִיּוֹתֶיךָ**

filles d'une- une-telle)



אָנאַ יְהוּדָה לְמַעַן זְכוּת נִרְ מִצּוֹ"ה שְׁעוֹלָה בְּמִסְפָּר  
 יְשׁוּעָה, תַּפְתַּח לָנוּ וּלְכָל יִשְׂרָאֵל שְׁעָרֵי יְשׁוּעָה.  
 לְיִשׁוּעַתְךָ קוּיִתִּי יְהוּדָה : עָזִי וְזִמְרַת יְהוָה וַיְהִי־לִי לְיִשׁוּעָה.  
 יְהוּדָה הוֹשִׁיעָה. הַמְלִךְ יַעֲנֵנוּ בְּיוֹם קְרָאֵנוּ: אָנַּהּ יְהוּדָה  
 הוֹשִׁיעָה נָא. אָנַּהּ יְהוּדָה תִּצְלִיחָה נָא. קוֹל אֶרְנָה וַיִּשׁוּעָה  
 בְּאַהֲלֵי צְדִיקִים. שׁוֹשׁ אֲשִׁישׁ בִּיהוּדָה תִּגַּל נַפְשִׁי בְּאַהֲלֵי  
 כִּי הִלְבִּישְׁנִי בַגְדֵי־יִשְׁע מְעִיל צְדָקָה יַעֲטֵנִי בַחֲתָן יִכְהֵן  
 פֶּאֶר וּכְכֹלָה תַעֲדָה כְּלִיָּה: הִנֵּה אֱלֹהֵינוּ זֶה קוּיֵנוּ לוֹ  
 וַיִּשְׁעֵנוּ זֶה יְהוּדָה קוּיֵנוּ לוֹ נְגִילָה וּנְשִׁמְחָה בִּישׁוּעַתּוֹ:

אָנַּהּ יְהוּדָה לְמַעַן שֵׁם הַקָּדוֹשׁ הַנִּקְרָא נח"ל, הַיּוֹצֵא מִן  
 רֵאשֵׁי תְבוֹת נוֹצֵר חֶסֶד לְאַלְפִים, וְהַרְמוֹז בְּרֵאשֵׁי תְבוֹת  
 לְהַדְלִיק נֵר הַנִּנְבָּה, תְּחִים וְתַחְמֵל וְתַרְחֵם עָלֵינוּ וְעַל כָּל  
 יִשְׂרָאֵל וְתַפְתַּח לָנוּ וּלְכָל יִשְׂרָאֵל: שְׁעָרֵי נְדָבָה, שְׁעָרֵי  
 נְעִימוֹת שְׁעָרֵי נְשִׂאוֹת, שְׁעָרֵי נְהַר שְׁלוֹם: שְׁעָרֵי חֹק,  
 שְׁעָרֵי חַיִּים טוֹבִים, שְׁעָרֵי חֶכְמָה, שְׁעָרֵי הַמְלָחָה, שְׁעָרֵי  
 חֲנִינָה, שְׁעָרֵי חֲדוּחַ, שְׁעָרֵי חֶסֶן רַב, שְׁעָרֵי חֶסֶן  
 יְשׁוּעוֹת, שְׁעָרֵי חֶפְזָה, שְׁעָרֵי חוֹ, שְׁעָרֵי חֶסֶד, שְׁעָרֵי  
 חֲדָרִים מְלֵאִים כָּל הוֹן יָקָר וְנָעִים, שְׁעָרֵי חֲלוֹנוֹת  
 עֲלוֹנוֹת: שְׁעָרֵי לְבוֹב, שְׁעָרֵי לְבוֹן, שְׁעָרֵי לְחֶם רַב,  
 שְׁעָרֵי לְחֶם מְשֻׁנָּה, שְׁעָרֵי לְקַח טוֹב, שְׁעָרֵי לֵב טוֹב,  
 שְׁעָרֵי לְמוֹד תּוֹרָה לְשִׁמְחָה:

וַיַּחֲפְרוּ עַבְדֵי־יִצְחָק בְּנַחַל וַיִּמְצְאוּ־שֵׁם בְּאֵר מַיִם חַיִּים:  
 מַה יָקָר חֶסֶד אֱלֹהִים, וּבְנֵי אָדָם בְּצֵל כְּנַפְיָהּ יַחֲסִיּוֹן:  
 יְרוּיָן מַדְשׁוֹן בֵּיתָךְ, וְנַחַל עֲדֻנְיָה תִשְׁקֵם: כִּי עֹמֵד מְקוֹר  
 חַיִּים. בְּאֵרְךָ נִרְאָה אֹר. מַיִם עֹמְקִים דְּבָרֵי פִי אִישׁ  
 נַחַל נוֹבַע מְקוֹר חֶכְמָה:



# TÉFILOT & REQUÊTES

C'est un moment pour illuminer nos vies par la prière. **'Hanouka nous offre huit jours d'opportunité spirituelle.** Profitons de chaque allumage pour prier avec ferveur. Ne nous précipitons pas pour quitter la pièce après avoir allumé les lumières de 'Hanouka, et ne vous jetez pas immédiatement sur un beignet ou une boule de miel. **Prenons le temps de nous adresser à Hachem, en famille, dans l'intimité de ce moment lumineux.**

## Téfila du Ben Ich 'Haï pour 'Hanouka

אָנאַ יְהוּזָה לְמַעַן זְכוּת נֵר הַחֲנוּכָה שְׁעוּלָה בְּמִסְפָּר  
הַצְלָחָה אַהֲבָה חֶמְלָה בְּלִפְלִ"ה. תִּשְׁפִּיעַ לָנוּ וּלְכָל  
יִשְׂרָאֵל בְּרַחֲמֶיךָ וְחַסְדֶּיךָ שְׁפַע הַצְלָחָה אַהֲבָה חֶמְלָה  
בְּלִפְלִ"ה. וְעֵשֶׂה עִמּוֹנוּ צְדָקָה וְחֶסֶד, וְיַעֲלוּ וְיִבְאוּ וְיַגִּיעוּ  
וְיִרְאוּ וְיִרְצוּ לְפָנֶיךָ אוֹתוֹת נֵר הַחֲנוּכָה, וְיִהְיוּ צְנוּרוֹת  
לְקַבֵּל לָנוּ הַשְּׁפַע אֲשֶׁר תִּשְׁפִּיעַ לָנוּ בְּרַחֲמֶיךָ וְחַסְדֶּיךָ  
מֵאוֹצְרוֹ הַטּוֹב. וְתַפְתַּח לָנוּ וּלְכָל יִשְׂרָאֵל שְׁעָרֵי  
הַצְלָחָה, שְׁעָרֵי אַהֲבָה, שְׁעָרֵי חֶמְלָה, שְׁעָרֵי  
בְּלִפְלִ"ה:



Il est de coutume de chanter le chant "Maoz Tsour"

מַעוֹז צוֹר יִשׁוּעָתִי לֵךְ נָאָה לְשִׁבְחָהּ. תַּבּוֹן בֵּית  
תַּבְּלָתִי וְשֵׁם תּוֹדָה נִזְבַּחַהּ. לַעֲת תַּכִּין מִטְּבַח מִצָּר  
הַמִּנְבַּח. אִז אֲגַמּוֹר בְּשִׁיר מִזְמוֹר חֲנֻכַּת הַמִּזְבֵּיחַ:

רַעוֹת שְׁבַעַה נִפְּשִׁי בְּיַגוֹן בַּחֵי בְּלָהּ. חַיִּי מָרְרוּ  
בְּקוֹשֵׁי בִשְׁעֵבוֹד מַלְכוּת עֲגָלָהּ. וּבִירוֹ הַגְּדוּלָּה הוֹצִיא  
אֶת הַסְּגָלָהּ. חֵיל פְּרַעַה וְכָל זֶרְעוֹ יִרְדּוּ בְּאֶבֶן בְּמִצְוֵלָהּ:

דְּבִיר קִדְשׁוֹ הֵבִיאֲנִי וְגַם שֵׁם לֹא שָׁקַטְתִּי. וּבֵא נִוָּגֵשׁ  
וְחִגְלָנִי. כִּי זָרִים עֲבַדְתִּי. וַיִּין רַעַל מוֹסַכְתִּי כְּמַעַט  
שְׁעַבְרְתִּי. קִין בְּבָל. זָרְבָבֶל. לְקִין שְׁבַעִים נוֹשְׁעָתִי:

כְּרוֹת קוֹמַת בְּרוּשׁ בִּקְשׁ אֲגִי בֶן הַמִּדְתָּא. וְנִהְיִתָּה  
לוֹ לְפַח וְלִמּוֹקֵשׁ לְמוֹקֵשׁ וְגִאֲוָתוֹ נִשְׁבַּתָּהּ. רֹאשׁ יְמִינִי  
נִשְׁאֵתָהּ. וְאוֹיֵב שָׁמוֹ מַחִיתָהּ. רַב בְּנִי וְקַנְיָנִי עַל הָעֵץ  
תְּלִיתָהּ:

יְרִנִים נִקְבְּצוּ עָלַי אֲזִי בִימֵי חֲשֻׁמְנִים. וּפְרָצוּ חוֹמּוֹת  
מִגְדְּלֵי וְטִמְאוּ כָּל חֲשֻׁמְנִים. וּמִנּוֹתָר קַנְקְנִים נַעֲשֶׂה גַם  
לְשׁוֹשְׁנִים. בְּנֵי בֵינָה יְמֵי שְׁמוֹנָה קָבְעוּ שִׁיר וְרִנָּים:

חֲשׂוֹף זְרוּעַ קִדְשֶׁךָ וְקָרַב קִין הִישׁוּעָהּ. נִקָּם נִקְמַת  
דָּם עֲבָדֶיךָ מֵאִמָּה חֲרַשְׁעָהּ. כִּי אֲרַכָּה לָנוּ הַשָּׁעָה. וְאִין  
קִין לִימֵי חֲרַעָהּ. דַּחַח אֲדַמּוֹן בְּצַל צִלְמוֹן חָקֵם לָנוּ רוּעָה  
שְׁבַעָה:





7<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אדני אלהינו עלינו  
 ומעשה ידינו בוננה עלינו  
 ומעשה ידינו בוננהו:  
 ישב בסתר עליון בצל שדי  
 ותלונן: אמר ליי מחסי  
 ומצודתי אלהי אבטח בו: כי  
 הוא יצילך מפח יקוש מדבר  
 הוות: באברתו יסך לך ותחת  
 כנפיו תחסה צנה וסחרה  
 אמתו: לא תירא מפחד לילה  
 מחץ יעוף יומם: מדבר באפל  
 יחלף מקטב ישוד צהרים:  
 יפל מצדך אלף ורכבה  
 מימינך אליך לא יגש: רק  
 בעיניך תביט ושלמת  
 רשעים תראה: כי אתה יי  
 מחסי עליון שמת מעונה: לא  
 תאנה אליך רעה ונגע לא  
 יקרב באהלה: פי מלאכיו  
 יצוה לך לשמרך בכל דרכיך:  
 על כפים ישאונוך פן תגוף  
 באבן רגלך: על שחל ופתן  
 תדרך תרמם כפיר ותנין: כי  
 בי חשק ואפלטתו אשגבתו  
 כי ידע שמי: יקראני ואענהו  
 עמו אנכי בצרה אחלצהו  
 ואכבדהו: ארף ימים  
 אשביעהו ואראהו בישועתי:  
 ארף ימים אשביעהו ואראהו  
 בישועתי:

6<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אדני אלהינו עלינו  
 ומעשה ידינו בוננה עלינו  
 ומעשה ידינו בוננהו:  
 ישב בסתר עליון בצל שדי  
 ותלונן: אמר ליי מחסי  
 ומצודתי אלהי אבטח בו: כי  
 הוא יצילך מפח יקוש מדבר  
 הוות: באברתו יסך לך ותחת  
 כנפיו תחסה צנה וסחרה  
 אמתו: לא תירא מפחד לילה  
 מחץ יעוף יומם: מדבר באפל  
 יחלף מקטב ישוד צהרים:  
 יפל מצדך אלף ורכבה  
 מימינך אליך לא יגש: רק  
 בעיניך תביט ושלמת  
 רשעים תראה: כי אתה יי  
 מחסי עליון שמת מעונה: לא  
 תאנה אליך רעה ונגע לא  
 יקרב באהלה: פי מלאכיו  
 יצוה לך לשמרך בכל דרכיך:  
 על כפים ישאונוך פן תגוף  
 באבן רגלך: על שחל ופתן  
 תדרך תרמם כפיר ותנין: כי  
 בי חשק ואפלטתו אשגבתו  
 כי ידע שמי: יקראני ואענהו  
 עמו אנכי בצרה אחלצהו  
 ואכבדהו: ארף ימים  
 אשביעהו ואראהו בישועתי:  
 ארף ימים אשביעהו ואראהו  
 בישועתי:



5<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אדני אלהינו עלינו  
ומעשה ידינו בוננה עלינו  
ומעשה ידינו בוננהו:

ישב בסתר עליון בצל שדי  
יתלונן: אמר ליי מחסי  
ומצודתי אלהי אבטח בו: כי  
הוא יצילך מפח יקוש מדבר  
הוות: באברתו יסך לך ותחת  
כנפיו תחסה צנה וסחרה  
אמתו: לא תירא מפחד לילה  
מחץ יעוף יומם: מדבר באפל  
יחלף מקטב ישוד צהרים:  
יפל מצדך אלף ורכבה  
מימינך אליך לא יגש: רק  
בעיניך תביט ושלמת  
רשעים תראה: כי אתה יי  
מחסי עליון שמת מעונה: לא  
תאנה אליך רעה ונגע לא  
יקרב באחלקך: פי מלאכיו  
יצוה לך לשמרך בכל דרכיך:  
על כפים ישאונוך פן תגוף  
באבן רגלך: על שחל ופתן  
תדרך תרמם כפיר ותנין: כי  
בי חשק ואפלטתו אשגבתו  
כי ידע שמי: יקראני ואענהו  
עמו אנכי בצרה אחלצהו  
ואכבדהו: ארץ ימים  
אשביעהו ואראהו בישועתי:  
ארץ ימים אשביעהו ואראהו  
בישועתי:

4<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אדני אלהינו עלינו  
ומעשה ידינו בוננה עלינו  
ומעשה ידינו בוננהו:

ישב בסתר עליון בצל שדי  
יתלונן: אמר ליי מחסי  
ומצודתי אלהי אבטח בו: כי  
הוא יצילך מפח יקוש מדבר  
הוות: באברתו יסך לך ותחת  
כנפיו תחסה צנה וסחרה  
אמתו: לא תירא מפחד לילה  
מחץ יעוף יומם: מדבר באפל  
יחלף מקטב ישוד צהרים:  
יפל מצדך אלף ורכבה  
מימינך אליך לא יגש: רק  
בעיניך תביט ושלמת  
רשעים תראה: כי אתה יי  
מחסי עליון שמת מעונה: לא  
תאנה אליך רעה ונגע לא  
יקרב באחלקך: פי מלאכיו  
יצוה לך לשמרך בכל דרכיך:  
על כפים ישאונוך פן תגוף  
באבן רגלך: על שחל ופתן  
תדרך תרמם כפיר ותנין: כי  
בי חשק ואפלטתו אשגבתו  
כי ידע שמי: יקראני ואענהו  
עמו אנכי בצרה אחלצהו  
ואכבדהו: ארץ ימים  
אשביעהו ואראהו בישועתי:  
ארץ ימים אשביעהו ואראהו  
בישועתי:



3<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אֲדָנִי אֱלֹהֵינוּ עֲלֵינוּ  
וּמַעֲשֵׂה יְדִינוּ בּוֹנֵנָה עֲלֵינוּ  
וּמַעֲשֵׂה יְדִינוּ בּוֹנֵנָה:

יֹשֵׁב בְּסִתְרֵי עֲלִיּוֹן בְּצַל שְׁדֵי  
יִתְלוֹנֵן; אָמַר לִי מַחְסֵי  
וּמִצּוּדֹתַי אֱלֹהֵי אֲבֹתָהּ בּוֹ; כִּי  
הוּא יִצְיַלְךָ מִפַּח יְקוֹשׁ מִדְּבַר  
הוֹוֹת; בְּאַבְרָתוֹ יִסָּד לָךְ וְתַחַת  
כְּנָפָיו תִּתְחַסֶּה צְנָה וְסִחְרָה  
אֲמַתּוֹ; לֹא תִירָא מִפַּחַד לִילָה  
מִחֵץ יַעֲוֹף יוֹמָם; מִדְּבַר בְּאֵפֶל  
יִחַלְךָ מִקְטָב יִשׁוּד צְהָרִים;  
יִפֹּל מִצְדָּךְ אֶלְךָ וּרְכֹבָה  
מִימִינְךָ אֵלֶיךָ לֹא יִגָּשׁ; רַק  
בְּעֵינֶיךָ תִּבְיַט וְשִׁלְמַת  
רְשָׁעִים תִּרְאֶה; כִּי אֵתָהּ יִי  
מַחְסֵי עֲלִיּוֹן שְׁמֵת מְעוֹנָה; לֹא  
תֵאָנֶה אֵלֶיךָ רָעָה וְנִגַּע לֹא  
יִקְרַב בְּאַחֲלָךְ; כִּי מִלְּאֲכִיו  
יִצְוֶה לָךְ לְשִׁמְרָךְ בְּכָל דְּרָכֶיךָ;  
עַל כַּפַּיִם יִשְׁאוּנְךָ פֶּן תִּגְוֹף  
בְּאֲבֹן רִגְלֶךָ; עַל שַׁחַל וּפְתָן  
תִּדְרֹךְ תִּרְמָם כְּפִיר וְתַנִּין; כִּי  
כִּי חֶשֶׁק וְאַפְלָטָהוּ אֲשַׁנְּבֵהוּ  
כִּי יִדַע שְׁמִי; יִקְרָאֵנִי וְאֶעֱנֶהוּ  
עִמּוֹ אֲנִכִּי בְּצָרָה אֲחַלְצֵהוּ  
וְאֲכַבְּדֵהוּ; אֲרָךְ יָמִים  
אֲשַׁבִּיעֵהוּ וְאַרְאֶהוּ בִישׁוּעָתִי;  
אֲרָךְ יָמִים אֲשַׁבִּיעֵהוּ וְאַרְאֶהוּ  
בִישׁוּעָתִי;

2<sup>ème</sup> fois

ויהי נעם אֲדָנִי אֱלֹהֵינוּ עֲלֵינוּ  
וּמַעֲשֵׂה יְדִינוּ בּוֹנֵנָה עֲלֵינוּ  
וּמַעֲשֵׂה יְדִינוּ בּוֹנֵנָה:

יֹשֵׁב בְּסִתְרֵי עֲלִיּוֹן בְּצַל שְׁדֵי  
יִתְלוֹנֵן; אָמַר לִי מַחְסֵי  
וּמִצּוּדֹתַי אֱלֹהֵי אֲבֹתָהּ בּוֹ; כִּי  
הוּא יִצְיַלְךָ מִפַּח יְקוֹשׁ מִדְּבַר  
הוֹוֹת; בְּאַבְרָתוֹ יִסָּד לָךְ וְתַחַת  
כְּנָפָיו תִּתְחַסֶּה צְנָה וְסִחְרָה  
אֲמַתּוֹ; לֹא תִירָא מִפַּחַד לִילָה  
מִחֵץ יַעֲוֹף יוֹמָם; מִדְּבַר בְּאֵפֶל  
יִחַלְךָ מִקְטָב יִשׁוּד צְהָרִים;  
יִפֹּל מִצְדָּךְ אֶלְךָ וּרְכֹבָה  
מִימִינְךָ אֵלֶיךָ לֹא יִגָּשׁ; רַק  
בְּעֵינֶיךָ תִּבְיַט וְשִׁלְמַת  
רְשָׁעִים תִּרְאֶה; כִּי אֵתָהּ יִי  
מַחְסֵי עֲלִיּוֹן שְׁמֵת מְעוֹנָה; לֹא  
תֵאָנֶה אֵלֶיךָ רָעָה וְנִגַּע לֹא  
יִקְרַב בְּאַחֲלָךְ; כִּי מִלְּאֲכִיו  
יִצְוֶה לָךְ לְשִׁמְרָךְ בְּכָל דְּרָכֶיךָ;  
עַל כַּפַּיִם יִשְׁאוּנְךָ פֶּן תִּגְוֹף  
בְּאֲבֹן רִגְלֶךָ; עַל שַׁחַל וּפְתָן  
תִּדְרֹךְ תִּרְמָם כְּפִיר וְתַנִּין; כִּי  
כִּי חֶשֶׁק וְאַפְלָטָהוּ אֲשַׁנְּבֵהוּ  
כִּי יִדַע שְׁמִי; יִקְרָאֵנִי וְאֶעֱנֶהוּ  
עִמּוֹ אֲנִכִּי בְּצָרָה אֲחַלְצֵהוּ  
וְאֲכַבְּדֵהוּ; אֲרָךְ יָמִים  
אֲשַׁבִּיעֵהוּ וְאַרְאֶהוּ בִישׁוּעָתִי;  
אֲרָךְ יָמִים אֲשַׁבִּיעֵהוּ וְאַרְאֶהוּ  
בִישׁוּעָתִי;



Le Ben Ich Haï (Parachat Vayechev 23) écrit qu'il existe **une grande Ségoula à réciter sept fois le Tehilim 91**. Il est réputé pour éloigner le mal du corps et de l'esprit, protéger contre les événements néfastes et le mauvais œil.

וַיְהִי נָעַם אֲדָנָי אֱלֹהֵינוּ עָלֵינוּ וּמַעֲשֵׂה יְדֵינוּ  
בּוֹנֵנָה עָלֵינוּ וּמַעֲשֵׂה יְדֵינוּ בּוֹנֵנָהּ:

יֵשֵׁב בְּסֶתֶר עֲלִיּוֹן בְּצֵל שָׁדַי יִתְלוֹנֵן: אָמַר לִי  
מַחְסֵי וּמְצוֹדֹתַי אֱלֹהֵי אֲבֹתַי בּוֹ: כִּי הוּא יִצִּילֵךְ  
מִפֶּחַ יְקוֹשׁ מִדְּבַר חַיּוֹת: בְּאֲבָרְתוֹ יֶסֶד לָךְ וְתַחַת  
בְּנַפְיוֹ תִּחְסֶה צְנָה וּסְחָרָה אֲמַתּוֹ: לֹא תִירָא  
מִפֶּחַד לְיָלֵה מִחֵץ יְעוֹף יוֹמָם: מִדְּבַר בְּאִפְלֵ יַחֲלֵךְ  
מִקְטָב יִשׁוּד צָהָרִים: וּפֶל מִצְדָּה אֶלֶף וּרְבָבָה  
מִימִינֶךָ אֱלֹהֶיךָ לֹא יִגָּשׁ: רַק בְּעֵינֶיךָ תִּבְיֹט  
וְשִׁלְמַת רְשָׁעִים תִּרְאֶה: כִּי אֲתָה יְיָ מַחְסֵי עֲלִיּוֹן  
שְׂמֹת מְעוֹנֶךָ: לֹא תֵאָנֶה אֱלֹהֶיךָ רַעַה וְנִגַּע לֹא  
יִקְרַב בְּאַחֲלָךְ: כִּי מִלְּאֲכִיו יִצְוֶה לָךְ לְשִׁמְרֶךָ בְּכָל  
דְּרָכֶיךָ: עַל כַּפְּיָם יִשְׁאוּנֶךָ פֶּן תִּגְוֹף בְּאֲבֹן רִגְלֶךָ:  
עַל שַׁחַל וּפְתָן תִּדְרֹךְ תִּרְמָם כְּפִיר וְתַנִּין: כִּי בִי  
חָשַׁק וְאֶפְלָטָהּוּ אֲשַׁנְּבֶהּוּ כִּי יִדַּע שָׁמַי: יִקְרָאֵנִי  
וְאֶעֱנֶהּוּ עִמּוֹ אֲנַכִּי בְּצָרָה אֲחַלְצֶהּוּ וְאֲכַפְּדֶהּוּ:  
אֲרֹךְ יָמִים אֲשַׁבִּיעֶהּוּ וְאֲרֵאֶהּוּ בִישׁוּעָתִי: אֲרֹךְ  
יָמִים אֲשַׁבִּיעֶהּוּ וְאֲרֵאֶהּוּ בִישׁוּעָתִי:



Après avoir allumé la première lumière,  
on récite ce qui suit dans la joie et l'allégresse :

הַנְּרוֹת הִלְלוּ אָנוּ מִדְּלִיקוֹן עַל הַנְּסִים וְעַל הַנִּפְלְאוֹת וְעַל  
הַתְּשׁוּעוֹת וְעַל הַמְּלַחְמוֹת. שְׁעֵשִׂיתָ לְאַבוֹתֵינוּ בַּיָּמִים הָהֵם  
בְּזֶמֶן הַזֶּה. עַל יְדֵי בְּהִנְיָה הַקְּדוֹשִׁים. וְכָל מַצּוֹת שְׂמוֹנֶת  
יָמֵי חֲנֻכָּה. הַנְּרוֹת הִלְלוּ קֹדֶשׁ הֵם. וְאִין לָנוּ רְשׁוֹת  
לְהַשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶם. אֵלֶּא לְרֵאוֹתֶם בְּלִבְד. בְּדֵי לְהוֹדוֹת וּלְהַלֵּל  
לְשִׁמְךָ הַגָּדוֹל עַל נִסֶּיךָ וְעַל נִפְלְאוֹתֶיךָ וְעַל יִשׁוּעָתֶךָ:

D'autres réciteront cette version, qui comporte 36 mots en corrélation avec  
le nombre de bougies allumées pendant les jours de 'Hanouka.

הַנְּרוֹת הִלְלוּ אֲנַחְנוּ מִדְּלִיקוֹן עַל הַנְּסִים וְעַל הַתְּשׁוּעוֹת וְעַל  
הַנִּפְלְאוֹת שְׁעֵשִׂיתָ לְאַבוֹתֵינוּ עַל יְדֵי בְּהִנְיָה הַקְּדוֹשִׁים וְכָל  
שְׂמוֹנֶת יָמֵי חֲנֻכָּה הַנְּרוֹת הִלְלוּ קֹדֶשׁ וְאִין לָנוּ רְשׁוֹת  
לְהַשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶם אֵלֶּא לְרֵאוֹתֶם בְּלִבְד בְּדֵי לְהוֹדוֹת לְשִׁמְךָ עַל  
נִסֶּיךָ וְנִפְלְאוֹתֶיךָ וְיִשׁוּעוֹתֶיךָ:

Puis on récite le Tehilim 30

מִזְמוֹר שִׁיר חֲנֻכַּת הַבַּיִת לְדָוִד: אֲרוּמְמָה יְהוָה כִּי דִלִּיתָנִי  
וְלֹא שָׁמַחַת אֵיבִי לִי: יְהוָה אֱלֹהֵי שׁוּעָתִי אֱלֹהֵי וְתִרְפָּאֵנִי:  
יְהוָה הִעֲלִיתָ מִן שָׂאוֹל נַפְשִׁי חֵייתָנִי מִיַּרְדֵּי בּוֹר: זָמְרוּ  
לִיהוָה חֲסִידָיו וְהוֹדוּ לְזִכְרֵךָ קֹדֶשׁ: כִּי רָגַע בְּאִפּוֹ חַיִּים  
בְּרַצוֹנוֹ. בְּעָרֵב יִלִּין בְּכִי וּלְבַקֵּר רָנַח: וְאָנֹכִי אָמַרְתִּי בְּשִׁלּוֹי  
כֹּל אֲמוֹט לְעוֹלָם: יְהוָה בְּרַצוֹנְךָ הֵעֲמַדְתָּה לְחַרְרֵי עִז.  
הִסְתַּרְתָּ פָנֶיךָ חֵייתִי נִבְחַל: אֱלֹהֵי יְהוָה אֶקְרָא וְאֵל אֲדַנִּי  
אֶתְחַנֵּן: מַה בָּצַע בְּדַמִּי בְּרַדְתִּי אֵל שַׁחַת חַיִּוֶּדְךָ עֶפֶר חַיִּוֶּגֶד  
אֶמְתֶּךָ: שְׁמַע יְהוָה וְחַנּוּנִי יְהוָה הִיחַ עֶזְרִי לִי: הִפְכַּת מִסְפְּדֵי  
לְמַחֹל לִי פִתַּחַת שָׁקִי וְתִאֲזַרְנִי שְׂמַחַח: לְמַעַן יִזְמְרֶךָ כְּבוֹד  
וְלֹא יִדַּם יְהוָה אֱלֹהֵי לְעוֹלָם אֹדְרֶךָ:



**Avant d'allumer on récitera avec beaucoup de ferveur et de joie les bénédictions suivantes**

**יְהוָה**  
יְהוָה יְהוָה

l'Éternel, Maître de tout,  
Celui qui fut, Qui est et Qui sera.

**מֶלֶךְ הָעוֹלָם**

de l'univers Roi

**בְּמִצְוֹתָיו**

Ses commandements par

**בְּרוּךְ אַתָּה**

Tu es la source de  
toutes bénédictions

**אֱלֹהֵינוּ**

Notre D.ieu,

**אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ**

nous a sanctifiés Qui

**לְהַדְלִיק נֵר חֲנוּכָּה :**

d'allumer les lumières de 'Hanouka.

**וְצִוָּנוּ**

nous a ordonné et

**Puis on récite la seconde bénédiction suivante**

**יְהוָה**  
יְהוָה יְהוָה

l'Éternel, Maître de tout,  
Celui qui fut, Qui est et Qui sera.

**מֶלֶךְ הָעוֹלָם**

de l'univers Roi

**בְּרוּךְ אַתָּה**

Tu es la source de  
toutes bénédictions

**אֱלֹהֵינוּ**

Notre D.ieu,

**שָׁעָשָׂה נִסִּים לְאַבְוֹתֵינוּ**

qui a fait des miracles pour nos pères

**בִּיָּמִים הָהֵם בְּיָמֵינוּ הַזֵּה:**

en ces jours-là, en ce temps-ci.

**Attention la bénédiction ci-dessous se récite uniquement le premier soir.**

**אֱלֹהֵינוּ**

Notre D.ieu,

**וְהִגִּיעַנוּ לְזֶמֶן הַזֶּה:**

et parvenir jusqu'à ce moment.

**יְהוָה**  
יְהוָה יְהוָה

l'Éternel, Maître de tout,  
Celui qui fut, Qui est et Qui sera.

**שֶׁהַחַיִּימוּ וְקִיָּמוּנוּ**

qui nous a fait vivre et exister

**בְּרוּךְ אַתָּה**

Tu es la source de  
toutes bénédictions

**מֶלֶךְ הָעוֹלָם**

Roi de l'univers



## SÉDÈRE COMPLET DE L'ALLUMAGE DES LUMIÈRES DE 'HANOUKA

Avant de procéder à l'allumage, il est bon de formuler la demande suivante :

לְשֵׁם יְחֻד קִדְשָׁא בְּרִיךְ הוּא וְשְׂכִינְתָּהּ, בְּדַחִילוֹ וּרְחִימוֹ  
וּרְחִימוֹ וּדְחִילוֹ, לְיַחַד שְׁמֵם בְּאוֹת י' וְאוֹת ה' בְּ אוֹת ו' וְאוֹת  
ה' בְּיַחְדָּא שְׁלָיִם בְּשֵׁם כָּל יִשְׂרָאֵל. הִנֵּה אֲנַחְנוּ בְּאִים לְקַיָּם  
מִצְוֹת הַדְּלָקַת נְרוֹת הַנֶּנֶפֶח כְּמוֹ שֶׁתִּקְנֵנוּ לָנוּ רְבוּתֵינוּ וְכְרוֹנָם  
לְבָרָכָה, עִם כָּל־הַמִּצְוֹת הַכְּלוּלוֹת בָּהּ, לְתַקֵּן אֶת־שְׂרָשָׁה  
בְּמָקוֹם עֲלִיוֹן, לַעֲשׂוֹת נַחַת רוּחַ לְיוֹצְרֵנוּ וּלְעֲשׂוֹת רִצּוֹן  
בְּזֵרְעֵנוּ. וְיְהִי רִצּוֹן מִלְּפָנֶיךָ יי אֱלֹהֵינוּ וְאַלְהֵי אֲבוֹתֵינוּ,  
שֶׁתַּעֲלֶה עֲלֵינוּ בְּאֵלוֹ נִתְפּוֹן בְּכָל הַפְּגָמוֹת הָרְאוּיוֹת לְכוֹן,  
וְתַעֲלֶה לְפָנֶיךָ מִצְוֹת הַדְּלָקַת נֵר הַנֶּנֶפֶח שֶׁלָּנוּ עִם מִצְוֹת  
הַדְּלָקַת נֵר הַנֶּנֶפֶח שֶׁל בְּנֵיךָ הַיּוֹדְעִים וְהַמְּכַוְּנִים בְּכָל הַפְּגָמוֹת  
הָרְאוּיוֹת לְכוֹן, וּבְכַח סְגוּלַת מִצְוֹת הַדְּלָקַת נֵר הַנֶּנֶפֶח תִּזְכְּנוּ  
לָנוּ וּלְזֵרְעֵנוּ לְנֵר מִצְוֶה וְתוֹרָה אור, וְיֵאֱרֹו וְיִוָּשְׁלוּ רַמ"ח  
אֵיבָרֵי נַפְשׁ רוּחַ וּנְשָׁמָה, וְתִבְנֶה בֵּית הַמִּקְדָּשׁ בְּמַהֲרָה  
בְּיָמֵינוּ, וְשֵׁם נְדָלִיק הַמְּנוֹרָה עַל יְדֵי כַּהֲנִיף הַקְּדוֹשִׁים, וְכַשֵּׁם  
שֶׁעֲשִׂיתָ נְפִים לְאֲבוֹתֵינוּ, כֵּן עֲתָה הוֹשִׁיעֵנו וְקַבְּצֵנוּ וְהַצִּילֵנוּ  
מִן הַגּוֹיִם הַהוֹדוֹת לְשֵׁם קִדְשֶׁךָ לְהַשְׁתַּבַּח בְּתַהֲלֻתְךָ. אִם לֹא  
בְּזָכוֹת, תַּעֲזוֹר לָנוּ בְּרַחֲמִים, וּבְרַחֲמֶיךָ הַרְפִּים תַּחֲפֹץ בְּנוּ  
וְתִרְצֵנוּ: וְיְהִי נָעִם אֲדָנִי אֱלֹהֵינוּ עֲלֵינוּ, וּמַעֲשֵׂה יָדֵינוּ פּוֹנְנָה  
עֲלֵינוּ, וּמַעֲשֵׂה יָדֵינוּ פּוֹנְנָה: וְיְהִי נָעִם אֲדָנִי אֱלֹהֵינוּ עֲלֵינוּ,  
וּמַעֲשֵׂה יָדֵינוּ פּוֹנְנָה עֲלֵינוּ, וּמַעֲשֵׂה יָדֵינוּ פּוֹנְנָה:



# SOMMAIRE

---

SÉDÈRE COMPLET DE L'ALLUMAGE DES LUMIÈRES DE 'HANOUKA.....	4
TÉFILOT & REQUÊTES .....	13
🕯    Téfila du Ben Ich 'Haï pour 'Hanouka .....	13
🕯    Supplique pour avoir des enfants.....	15
🕯    Supplique pour le Chalom Bayit .....	16
🕯    Supplique pour la réussite de nos parents ....	17
🕯    Supplique pour la réussite de nos enfants ....	18
🕯    Supplique pour la réussite de l'étude de la Torah de l'époux et des enfants.....	21
🕯    Supplique pour la parnassa .....	21
🕯    Supplique pour trouver son conjoint.....	23
🕯    Supplique pour la santé .....	24
🕯    Téfila de remerciement à Hachem .....	24
BIRKAT HAMAZONE.....	27
BIRKAT MÉ-ÈIN CHALOH.....	33



# OVDHM



Merci de nous faire part de vos  
remarques ou suggestions  
[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)  
[info@ovdhm.com](mailto:info@ovdhm.com)

Nous autorisons la reproduction  
et l'enregistrement de parties de  
cet ouvrage sous quelle que  
forme que ce soit, pour une  
diffusion et utilisation  
personnelle et non commerciale,  
ou pour une étude de groupe.

Première Edition  
Imprimé en Erets Israël  
Bnei Brak – Kislev 5785  
©Tous droits appartenant à OVDHM



Paracha

Kétorète

Echet 'Hayil



Séli'hot

Roch Hachana

Soukot



Tou Bichevat

Pourim

Pessa'h



Séfirat Haomère

Havdala

Hafrachat 'Hala



Bon Anniversaire

La Vie Nous Parle

Le Jour s'élève



Brit Mila

Hadlakat Nérot

**Tous les ouvrages sont disponibles  
en EBOOK sur notre site**



Les FICHES pratiques

La Daf de Chabat

# PRIÈRE A LA LUMIÈRE DE HANOUKA

Sédère complet de L'allumage  
Téfilot - Requêtes - Birkat Hamazone



וְרָנִים נִקְבְּצוּ עִלְיָהּ בְּיָמֵי הַשְּׂמֹנִים. וּפְרָצוּ הַזְּמוֹת  
מִגְדְּלֵי וְטִמְאוּ כָּל הַשְּׂמֹנִים. וּמִנּוֹתָר קִנְקָנִים נִעְשָׂה נֶחֱ  
לְשׁוֹשְׁפִים. בְּנֵי בֵּינָה יָמֵי שְׂמוֹנָה קָבְעוּ לְיָד וּרְנָנִים:

OVDHMM 